

**Côte d'Ivoire: Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée —
Document du point de décision**

Ce document a été préparé par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale dans le cadre de l'examen, par le Conseil d'administration, de l'analyse de viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire entreprise au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Il a été rédigé à partir des informations disponibles le **12 mars 2009**, date à laquelle il a été achevé. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement les opinions du gouvernement de la **Côte d'Ivoire** ou du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
ET FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

**Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)
Document de point de décision**

Préparé par les services de l'Association internationale de développement
et du Fonds monétaire international

Approuvé par Danny Leipziger et Obiageli K. Ezekwesili (IDA)
et Thomas Krueger et Anthony Boote (FMI)

12 mars 2009

	Page
Résumé analytique	v
I. Introduction.....	1
II. Informations d'ordre général et admissibilité à l'aide au titre de l'initiative PPTE	2
A. Statut FRPC et IDA.....	2
B. Informations sur le pays et évolutions politiques.....	3
C. Bilan macroéconomique post-conflit	4
D. Évolution de la gouvernance.....	8
E. Avancées sur le front des réformes sociales.....	9
F. Programme de réformes	9
III. Stratégie et perspectives à moyen et long terme.....	11
A. Cadre et perspectives macroéconomiques.....	11
B. Stratégie de réduction de la pauvreté	13
IV. Analyse de l'allègement de la dette et aide éventuelle PPTE, IADM et post-PPTE	14
A. Situation du rapprochement des données de la dette.....	14
B. Structure de la dette extérieure.....	14
C. Stratégie d'apurement des arriérés	15
D. Aide éventuelle au titre de l'initiative PPTE.....	16
E. Impact attendu de l'allègement de dette PPTE sur les ratios d'endettement de la Côte d'Ivoire	18
F. Allègement de dette IADM et aide bilatérale éventuelle post-PPTE.....	19
G. Analyse de sensibilité.....	20
V. Point d'achèvement flottant.....	20
A. Déclencheurs du point d'achèvement flottant	20
B. Suivi des dépenses publiques après l'octroi de l'aide PPTE.....	21

VI. Thèmes de réflexion	24
-------------------------------	----

Tableaux

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006–13	7
A1. Stock nominal et valeur actualisée nette de la dette au 31 décembre 2007, par groupes de créanciers.....	29
A2. Assistance PPTE conformément au partage proportionnel des charges.....	30
A3. Taux d'actualisation et taux de change à la fin décembre 2007	31
A4. Service de la dette extérieure, 2008–27	32
A5. Valeur actualisée nette de la dette extérieure, 2007–27.....	33
A6. Indicateurs d'endettement extérieur, 2007–27.....	34
A7. Analyse de sensibilité, 2007, 2027	35
A8. Fourniture possible de l'assistance du Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, 2009–27.....	36
A9. Aide éventuellement consentie par le FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM.....	37
A10. Situation des pays au regard de l'initiative PPTE, 31 janvier 2009.....	38
A11. Situation de la participation des créanciers à l'initiative PPTE renforcée.....	39
A12. Allègement de la dette consentie par les créanciers du Club de Paris dans le cadre d'initiatives bilatérales post-PPTE.....	40

Graphiques

1A. Composition du stock de la dette extérieure au 31 décembre 2007 par groupe de créanciers	26
1B. Coût potentiel de l'initiative PPTE par groupe de créanciers.....	26
2. Indicateurs d'endettement extérieur, 2007–27.....	27
3. Analyse de sensibilité, 2007–27	28

Encadrés

1. Principales hypothèses macroéconomiques à la base de l'AAD	13
2. Ajustement des recettes en fonction de l'indemnisation du préjudice causé par les déchets toxiques.....	17
3. Déclencheurs du point d'achèvement flottant.....	23
4. Emploi de l'épargne PPTE : priorités de dépenses à moyen terme	24

Annexes

1. Bilan des récents accords de rééchelonnement de la dette	41
2. Capacité de gestion de la dette.....	43
3. Analyse de viabilité conjointe de la dette de la Banque mondiale et du FMI	44

Sigles et acronymes

AAD	Analyse de l'allègement de la dette
APD	Aide publique au développement
AFRITAC Ouest	Centre régional d'assistance technique en Afrique - Ouest (Bamako)
APE	Accord de partenariat économique
APO	Accord politique de Ouagadougou
AUPC	Aide d'urgence post-conflit
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAfD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
BNI	Banque nationale d'investissement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CNCE	Caisse nationale des caisses d'épargne
CNO	Centre-Nord-Ouest (de la Côte d'Ivoire)
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unis
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAfD	Fonds africain de développement
FAGACE	Fonds africain de garantie et de coopération économique
FED	Fonds européen de développement
FN	Forces nouvelles
FPF	Facilité pour les pays fragiles (Groupe de la BAfD)
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDH	Indicateur du développement humain
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MPEF	Mémoire de politiques économiques et financières
NSI	Note de stratégie intérimaire
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PAPC	Programme d'appui post conflit
PEMFAR	Examen de la responsabilité financière et de la gestion des dépenses publiques
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PGE	Publique ou garantie par l'État (dette)
PPTE	Pays pauvre très endetté
PFR	Pays à faible revenu
SFP	Statistiques de finances publiques
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
TCEN	Taux de change effectif nominal

TCER	Taux de change effectif réel
TCRE	Taux de change réel d'équilibre
TEC	Tarif extérieur commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actualisée nette

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- Après plus d'une décennie de troubles civils et de difficultés économiques, la Côte d'Ivoire est sur la voie d'une reprise de l'activité et d'une normalisation politique. L'Accord politique de Ouagadougou (OPA) de mars 2007 fixe une feuille de route pour la réunification du pays, la réconciliation nationale, la démobilisation et l'élection présidentielle qui devrait normalement avoir lieu à la fin de 2009. L'activité s'accélère malgré l'impact négatif du ralentissement économique mondial, mais des risques liés à l'environnement mondial et à la mise en œuvre des politiques nationales pèsent sur le rythme de la reprise.
- L'analyse de viabilité de la dette (AVD) confirme que la Côte d'Ivoire remplit les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de dette au titre de la fenêtre budgétaire de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La dette extérieure publique ou garantie par l'État de ce pays était estimée à 14,3 milliards de dollars à la fin de décembre 2007 (12,8 milliards en termes de VAN si l'on suppose l'application intégrale des mécanismes classiques d'allègement). Une fois ces mécanismes utilisés, le ratio VAN de la dette de la Côte d'Ivoire/recettes à la fin de 2007 est estimé à 327 %, soit un taux supérieur au seuil de 250 % de l'initiative PPTE.
- La Côte d'Ivoire a en outre rempli les autres conditions exigées pour bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE. En particulier, les autorités ont :
i) adopté un DSRP complet en février 2009 et ii) obtenu des résultats satisfaisants dans le cadre du programme AUPC du FMI. Par ailleurs, elles se sont entendues avec les services du FMI et de l'IDA sur de bons déclencheurs du point d'achèvement, grâce à deux modifications apportées au document PPTE préliminaire. Dans le contexte d'un nouvel accord FRPC, la Côte d'Ivoire a apuré les arriérés encore dus à la BAfD au début de mars et devrait normalement apurer ceux envers les autres créanciers multilatéraux ou parvenir à un accord avec eux.
- Dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'allègement de dette PPTE est estimé à 3.004,9 millions de dollars en termes de VAN, sur la base d'un facteur de réduction commun de 23,6 %. Des rééchelonnements antérieurs de dette et des opérations concessionnelles d'apurement d'arriérés ont déjà permis à ce pays de recevoir environ 55 % de son allègement PPTE estimé.
- Une fois atteint le point d'achèvement PPTE, la Côte d'Ivoire remplira les conditions requises pour bénéficier d'un allègement au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Grâce à l'IADM, le service nominal de la dette (principal et intérêts) envers l'IDA et le Fonds africain de développement devrait normalement être réduit de 1.692,6 et de 311,6 millions de dollars, respectivement. La réduction du stock de dette restant à rembourser au FMI est estimée à 9,3 millions de dollars.

I. INTRODUCTION

1. **Le présent document évalue, de façon définitive, si la République de Côte d'Ivoire (ci-après la Côte d'Ivoire) est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE renforcée¹ et remplit les conditions requises pour en bénéficier.** Il se situe dans le prolongement du document PPTE préliminaire examiné par les conseils d'administration du FMI et de l'IDA les 12 et 16 décembre 2008, respectivement². Les administrateurs ont alors décidé que la Côte d'Ivoire était admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et pourrait atteindre le point de décision sous réserve que les autorités i) obtiennent de meilleurs résultats dans le cadre du programme appuyé par le FMI jusqu'à la fin de 2008, ii) conviennent de bons déclencheurs du point d'achèvement, iii) mettent en place une stratégie de réduction de la pauvreté et iv) apurent tous les arriérés dus aux créanciers multilatéraux ou s'entendent avec eux pour les apurer dans le contexte de l'accord FRPC. Les administrateurs ont dans l'ensemble accepté les déclencheurs proposés dans le document préliminaire, encore que des renforcements dans certains domaines, ainsi que des simplifications, aient été suggérés.

2. **Les principaux changements apportés au document PPTE préliminaire sont :** i) une mise à jour du cadre macroéconomique et de la situation de la pauvreté, ii) un examen de la stratégie de réduction de la pauvreté récemment adoptée, iii) la modification de deux déclencheurs et iv) de nouvelles annexes exposant l'analyse de viabilité de la dette (AVD) qui repose sur le Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu et une évaluation des capacités de gestion de la dette.

3. **La Côte d'Ivoire remplit les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE.** La Côte d'Ivoire, pays IDA seulement et admissible à la FRPC qui figure sur la liste des pays satisfaisant aux critères voulus arrêtés par les Conseils en avril 2006, applique actuellement un programme AUPC (aide d'urgence post-conflit) du FMI³. La Côte d'Ivoire a obtenu des résultats satisfaisants dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et l'IDA et suit une stratégie de réduction de la pauvreté. D'après l'AAD, son ratio VAN de la dette/recettes à la fin de 2007, une fois pris en compte l'allègement classique de dette, dépasse le seuil de l'initiative PPTE.

4. **Sur la base d'un facteur de réduction commun de 23,6 %, l'allègement possible au titre de l'initiative PPTE est estimé à 3.004,9 millions de dollars en termes de VAN à la fin de 2007. À l'heure actuelle, ce pays a déjà reçu environ 55 % de son allègement PPTE estimé** grâce à des rééchelonnements antérieurs de dette par les créanciers du Club de

¹ Ci-après l'«initiative PPTE».

² Voir rapport du FMI n° 09/33 (01/30/09) et rapport n° P7713-CI.

³ Voir IDA et FMI, « Heavily Indebted Poor Countries (PPTE) Initiative—Issues Related to the Sunset Clause », 16 août 2006 (IDA/R2006-0175/1; FMI : www.FMI.org 20/7/06).

Paris et du Club de Londres et des opérations concessionnelles d'apurement d'arriérés effectuées par l'IDA (en avril 2008) et le Groupe de la BAfD (au début de mars 2009)⁴. Le règlement par la Côte d'Ivoire de ses arriérés envers les créanciers multilatéraux et bilatéraux lui permettrait d'avoir accès à une aide au développement supplémentaire et, ainsi, d'avancer vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

5. Dès qu'elle aura atteint le point d'achèvement PPTE, la Côte d'Ivoire remplira les conditions requises pour obtenir une aide au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Au point d'achèvement envisagé, l'aide serait fournie par l'IDA, le FMI et le FAfD à hauteur, respectivement, de 1.692,6, de 9,3 et de 311,6 millions de dollars en termes nominaux⁵.

6. **Le plan du document est le suivant.** La section II contient des informations générales sur l'admissibilité de la Côte d'Ivoire à l'initiative PPTE, y compris ses antécédents en matière d'application des politiques. La section III analyse la stratégie à moyen et à long terme de la Côte d'Ivoire. La section IV résume l'AAD et indique les montants d'allègement PPTE et d'aide IADM. La section V examine les déclencheurs possibles du point d'achèvement. La section VI présente les thèmes de réflexion.

II. INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL ET ADMISSIBILITÉ À L'AIDE AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE

A. Statut FRPC et IDA

7. **Le programme de réformes de la Côte d'Ivoire est appuyé par l'AUPC du FMI depuis août 2007.** Aussitôt après avoir pris ses fonctions en avril 2007, le gouvernement de transition a demandé au FMI une première aide d'urgence post-conflit (AUPC), demande qui a été approuvée en août 2007, puis une seconde en avril 2008. La Côte d'Ivoire a dans l'ensemble avancé dans la réalisation des objectifs du programme ; elle a : i) continué d'enregistrer de modestes excédents primaires de base tout en ménageant un espace budgétaire pour répondre aux besoins urgents dans le domaine social et celui des infrastructures, ii) amélioré la gestion des dépenses publiques et iii) renforcé la transparence et lancé des réformes dans les secteurs du cacao/café et de l'énergie. Au cours de 2008

⁴ La Côte d'Ivoire a atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE initiale en 1998. L'exécution du programme appuyé par la FRPC ayant été interrompue au début de 1999 et le point d'achèvement PPTE initial n'ayant pas été atteint, les créanciers multilatéraux n'ont décaissé aucun allègement PPTE. Au début de 2002, l'admissibilité de la Côte d'Ivoire à un allègement PPTE a été réévaluée dans le document préliminaire et, sur cette base, le pays devait normalement atteindre le point de décision à la fin de 2002; cependant, la crise a interrompu l'exécution du programme FRPC et le point de décision au titre de l'initiative PPTE renforcée n'a jamais été examiné. Néanmoins, la Côte d'Ivoire a obtenu un allègement supérieur à celui offert par les mécanismes classiques lors des restructurations avec les créanciers du Club de Paris (en 1998 et en 2002) et du Club de Londres (en 1998) — aux conditions de Lyon (réduction de 80 % en termes de VAN) et aux conditions Brady, respectivement).

⁵ Sur la base du taux de change DTS/dollar EU en vigueur à la fin de 2007.

toutefois, des dépenses extrabudgétaires, engagées surtout pour le transfert de la capitale, ont amené le gouvernement à les compenser par des réductions de dépenses et à mettre en place des mesures pour préserver la transparence (voir para. 15–16). Compte tenu des résultats globaux dans l'ensemble satisfaisants des programmes AUPC en 2007–08, de l'importance considérable que le gouvernement attache à un nouveau programme (comme le montrent les vigoureuses actions préalables) et des assurances de financement en place, le Conseil d'administration prévoit d'examiner un accord FRPC parallèlement au présent document.

8. **La Côte d'Ivoire est un pays IDA seulement dont le revenu national brut par habitant était de 960 dollars en 2007 (sur la base de la méthodologie de l'atlas de la Banque mondiale).** L'aide du Groupe de la Banque mondiale au programme de réformes des autorités pour les exercices 2008-09 est exposée dans une note conjointe de stratégie intérimaire (NCSI) que le Conseil de l'IDA a examinée le 1^{er} avril 2008. Cette note vise trois grands objectifs : i) aider les autorités à appliquer l'Accord de Ouagadougou, ii) venir en aide aux populations touchées par la guerre en réorganisant les communautés et en assurant la prestation de services sociaux de base et iii) accélérer la reprise en soutenant la transparence et les réformes de la gouvernance, renforcer les capacités et combler les déficits d'infrastructure de base. Outre des activités d'analyse et de conseil, elle prévoit le recours à des opérations de développement, des projets d'investissement et des ressources du fonds fiduciaire.

B. Informations sur le pays et évolutions politiques

9. **L'instabilité politique qui a suivi la mort du premier président de la Côte d'Ivoire en 1993 a été à l'origine, pendant la seconde moitié des années 90, de troubles qui ont débouché sur une brève guerre civile entre septembre 2002 et janvier 2003.** La crise a provoqué une régression économique et sociale dans le pays et l'ensemble de l'UEMOA. Bien que le conflit armé ait duré peu de temps et que les dégâts matériels aient été relativement limités, le pays s'est enfoncé dans une longue crise : i) l'agriculture a été perturbée dans de nombreuses régions du pays, ii) le commerce intra-régional transitant par la Côte d'Ivoire a marqué le pas, iii) le trafic illicite des ressources naturelles a prospéré et iv) l'investissement intérieur et extérieur a accusé un recul spectaculaire et certaines entreprises ont quitté la Côte d'Ivoire pour s'installer à l'étranger.

10. **La crise s'est traduite par une augmentation sensible de la pauvreté et une dégradation des niveaux de vie.** Le PIB réel par habitant a diminué d'un taux cumulé de 15 % entre 2000 et 2006. D'après les estimations de la récente enquête sur les budgets des ménages, l'incidence de la pauvreté a atteint 48,9 % en 2008, contre 38,2 % en 2002. Selon l'indice de développement humain (IDH) des Nations Unies, le pays, qui était au 154^e rang (sur 174 pays) en 1999, se situait au 166^e rang (sur 177) in 2007. Depuis la fin des années 90, le taux brut de scolarisation primaire stagne (à environ 70 %), le taux de mortalité des enfants au dessous de cinq ans est passé de 175 à 195 pour mille et l'espérance de vie à la naissance est revenue entre 1995 et 2006 de 49 à 47 ans, alors que ces indicateurs continuent de s'améliorer dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Les services de santé et d'éducation de base ont été particulièrement touchés dans le nord du pays, qui a été privé d'administration publique officielle pendant plus de cinq ans.

11. **L'Accord politique de Ouagadougou (APO) de mars 2007 fixe une feuille de route pour la réunification du pays, la réconciliation nationale, la démobilisation et les élections.** Après de premiers retards, on s'attend maintenant à ce que l'identification des populations et l'inscription des électeurs soient achevées d'ici à la fin de mars et à ce que l'élection présidentielle, qui était prévue pour la fin de novembre 2008, ait lieu à la fin 2009. Des actions cruciales ont été menées à bien, notamment les audiences d'identification et le redéploiement de l'administration publique dans les régions Centre-Nord-Ouest (CNO). Un État unifié après les élections devrait aider à accélérer le rythme de la réforme. Depuis l'APO, la sécurité s'est régulièrement améliorée et le racket et les barrages routiers militaires ont considérablement diminué ces derniers mois. La présence continue de contingents français et des Nations Unies devrait renforcer la sécurité pour les élections, encore que subsistent des risques.

C. Bilan macroéconomique post-conflit

12. **Les résultats globaux des programmes AUPC ont été dans l'ensemble satisfaisants, exception faite de graves dérapages des finances publiques sous la forme de dépenses extrabudgétaires pour la nouvelle capitale en 2008.** En 2007–08, malgré les tensions post-conflit et une aggravation de l'environnement international en 2008, la Côte d'Ivoire a, grâce à l'AUPC, enregistré de modestes excédents primaires de base, atteint les objectifs fixés pour les dépenses sociales, effectué d'importants remboursements au Groupe de la Banque mondiale et à la BafD (pour un montant total équivalant à 3 % du PIB), réduit le stock d'arriérés intérieurs et réalisé dans l'ensemble de bons progrès sur le front structurel, malgré quelques retards.

13. **Grâce à l'amélioration de la stabilité politique et à la réunification en cours, la reprise amorcée en 2007 s'est poursuivie en 2008 (tableau 1).** Tirée par une production agricole favorable et un rebond soutenu du secteur secondaire, la croissance de la production a atteint 2,3 % en 2008. On estime que le taux d'inflation IPC sur 12 mois, qui était de l'ordre de 2,5 % ces dernières années, est passé à 9 % à la fin de 2008 (6,3 % sur une base moyenne annuelle), sous l'effet de la forte hausse des cours internationaux des denrées alimentaires et des combustibles observée précédemment.

14. **Les importants efforts déployés sur le front des recettes et la compression globale des dépenses ont permis de ménager un espace modeste pour les dépenses sociales et de sortie de crise (tableau 1).** En conséquence, la Côte d'Ivoire a enregistré, en 2007 et en 2008, un excédent primaire de base de l'ordre de ½ % du PIB (soit un chiffre toutefois inférieur d'environ ½ % du PIB à l'objectif fixé pour chaque exercice). Les dépenses de souveraineté⁶ ont été contenues. Cependant, les dépassements de dépenses courantes en 2007 et les dépenses extrabudgétaires de 2008 ayant été compensés par une compression des dépenses afférentes aux investissements de remise en état, la réorientation

⁶ Dépenses de fonctionnement discrétionnaires de la Présidence et du cabinet du Premier ministre. Elles n'incluent pas les dépenses relatives au transfert de la capitale.

des dépenses vers les programmes en faveur des pauvres n'a pas été à la hauteur des anticipations durant les deux exercices.

15. **Le ratio recettes de l'État/PIB est passé de 18,4 % en 2006 à 18,9 % en 2008.** Ce résultat a été obtenu grâce aux importants efforts que les autorités ont déployés sur le front du recouvrement des taxes/droits de douanes, ainsi qu'à la bonne tenue des recettes du pétrole et du cacao. En outre, elles ont dans l'ensemble maintenu à leur niveau les recettes tirées de la fiscalité pétrolière malgré la forte hausse des cours mondiaux du pétrole au début de l'année, relevant en juillet les prix à la pompe de 25 % en moyenne, puis les abaissant à partir de septembre parallèlement à la chute des cours. Pour autant, le mécanisme automatique de fixation des prix du pétrole a été mis en place, avec un certain retard, en mars 2009. La baisse des taxes sur les produits alimentaires essentiels décidée au milieu de 2008 pour faire face à la forte augmentation des cours mondiaux des denrées alimentaires et à l'agitation sociale qui en est résultée a réduit les recettes de 2008 de ½ % du PIB.

16. **La normalisation des procédures d'exécution du budget depuis le début de 2007 a en général aidé à respecter les affectations de crédit, mais les dépenses extrabudgétaires ont été à l'origine d'écarts par rapport aux objectifs fixés pour 2008, y compris au niveau de la structure des dépenses.** Des dépenses extrabudgétaires engagées au cours de 2008 pour d'importants travaux de construction (0.7 % du PIB) à Yamoussoukro, la nouvelle capitale, ont été financés directement par des livraisons de pétrole. Les autorités les ont alors neutralisées par des compressions de dépenses, au détriment toutefois des investissements de remise en état. En outre, l'excédent primaire de base n'a pas atteint l'objectif fixé pour 2008 (écart de 0,4 % du PIB) à cause de dépassements de la masse salariale (les enseignants et les employés du secteur de la santé, ainsi que l'armée et la police, ayant demandé de relever leurs indemnités, notamment de transport, du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires et du pétrole) et d'une augmentation plus forte que prévu des subventions versées au secteur fragile de l'électricité.

17. **Pour éliminer les dépenses extrabudgétaires et améliorer la transparence, les autorités ont mis au point (dans le cadre d'une instruction du Premier ministre) un ensemble de mesures de sauvegarde.** Elles prévoient notamment i) de budgétiser toutes les dépenses de travaux publics et de les publier dans les états d'exécution du budget, ii) de cesser de payer ces travaux par des livraisons de pétrole, iii) de faire surveiller ces travaux par un comité interministériel, iv) d'appliquer les règles sur les marchés publics à tous les nouveaux travaux et v) de faire vérifier par l'inspecteur général des finances les travaux publics déjà effectués pour la nouvelle capitale.

18. **En 2008, des progrès ont été réalisés dans l'apurement des arriérés envers les fournisseurs intérieurs et les créanciers extérieurs.** Sous l'effet conjugué d'un excédent primaire de base plus faible que prévu et de déficits dans la mobilisation de fonds sur le marché de l'UEMOA, des arriérés intérieurs non anticipés ont été accumulés en 2008. Bien que l'objectif fixé pour la réduction des arriérés intérieurs nets n'ait pas été atteint en 2008, les autorités ont obtenu quelques avancées sur ce front en 2007-08 : elles ont ramené le stock

des arriérés intérieurs de 5,4 à 3,5 % du PIB entre la fin de 2006 et la fin de 2008 par des paiements au comptant nets (en 2007) et le recours à la titrisation (à la fin de 2008). L'exécution d'un plan complet d'apurement des arriérés intérieurs subsistants, adopté en novembre 2008, a été amorcée. En ce qui concerne les arriérés extérieurs, le gouvernement a remboursé au début de 2008 sa part des arriérés apurés envers le Groupe de la Banque mondiale (la moitié des arriérés, soit 1,1 % du PIB, le reste ayant été apuré au moyen d'un don de l'IDA et d'un prêt-relais consenti par un partenaire extérieur). Grâce également à un prêt-relais accordé par un partenaire extérieur, le gouvernement a aussi remboursé sa part des arriérés dus au Groupe de la BAfD (un tiers des arriérés à la fin d'avril 2007, soit 0,8 % du PIB), tandis que le reste a été apuré à l'aide d'un don de la BAfD consenti au début de mars. La Côte d'Ivoire a exécuté les obligations courantes au titre du service de sa dette envers l'ensemble de ses créanciers multilatéraux en 2007–08, exception faite, mais pour de faibles montants, de la BEI/EU et de quelques autres institutions multilatérales (voir para. 40 infra).

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006-13

	2006	2007	2008		2009	2010	2011	2012	2013	2013-27
			AUPC-2	Prov.						
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national										
PIB à prix constants	0,7	1,6	2,9	2,3	3,7	4,2	4,7	5,3	5,8	5,1
Déflateur du PIB	4,5	2,7	4,7	8,1	0,6	2,7	3,0	3,1	3,0	3,3
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,5	1,9	4,3	6,3	5,9	3,2	2,9	2,7	2,5	2,5
Indice du prix à la consommation (fin de période)	2,0	1,5	6,8	9,0	3,4	3,0	2,9	2,7	2,5	2,5
Secteur extérieur (base FCFA)										
Exportations, f.o.b. à prix courants	9,3	-5,7	12,8	8,3	-16,2	6,0	7,2	8,6	8,8	10,6
Importations, f.o.b. à prix courants	1,3	4,7	17,8	3,1	-19,6	15,3	14,5	15,3	13,7	11,8
Volume des exportations	6,0	-8,4	1,6	-7,8	6,1	4,5	5,3	7,4	7,3	7,2
Volume des importations	3,9	5,1	4,0	-4,6	4,5	5,6	6,8	8,4	9,4	1,7
Termes de l'échange (détérioration: -)	5,8	3,3	-2,1	8,7	2,7	-7,1	-5,0	-4,9	-2,5	-6,2
Taux de change effectif nominal	-0,4	2,2	...	-0,3
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	-0,4	1,6	...	0,4
Opérations de l'administration centrale										
Recettes totales et dons	10,3	10,7	11,7	15,2	0,3	10,1	9,4	11,3	11,4	10,1
Dépenses totales	10,3	3,1	9,6	14,0	3,7	11,9	12,1	13,5	13,5	9,7
(variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Monnaie et crédit										
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10,3	23,6	7,6	7,4	6,0
Avoirs extérieurs nets	5,7	9,4	1,4	1,4	-0,3
Avoirs intérieurs nets	4,6	14,2	6,2	6,0	6,3
dont: État	-1,6	3,7	3,3	-1,1	3,4
secteur privé	4,9	10,0	3,9	6,4	2,9
Vitesse de circulation de la monnaie	4,0	3,3	3,5	3,4	3,4
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Opérations du gouvernement central										
Recettes totales et dons	19,0	19,7	20,7	20,6	19,8	20,4	20,7	21,3	21,7	24,6
Recettes totales	18,4	19,2	19,4	18,9	19,0	19,4	19,7	20,1	20,5	23,4
Dépenses totales	20,8	20,5	21,1	21,1	21,0	22,0	22,9	24,0	25,0	27,4
Solde global, dons compris, base ordonnancements	-1,8	-0,8	-0,4	-0,6	-1,3	-1,6	-2,2	-2,8	-3,3	-2,8
Solde primaire de base 2/	0,3	0,6	0,8	0,3	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,7
Investissement brut										
Administration centrale	3,1	2,6	3,1	3,0	3,0	4,5	5,5	6,8	7,7	7,7
Hors administrations publiques	6,3	6,1	7,4	7,1	8,3	8,9	9,3	9,8	10,4	10,0
Épargne intérieure brute										
Administration centrale	2,4	2,8	2,5	2,1	2,9	3,5	3,8	4,2	4,5	4,9
Hors administrations publiques	17,2	11,8	14,3	15,7	15,2	14,4	13,6	13,0	12,8	10,2
Épargne nationale brute										
Administration centrale	0,9	2,2	2,8	2,6	1,9	3,0	3,4	4,2	4,5	5,1
Hors administrations publiques	11,2	5,8	8,8	9,9	9,8	8,8	8,1	7,6	7,8	6,0
Secteur extérieur										
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	2,8	-0,7	1,2	2,4	0,4	-1,6	-3,3	-4,8	-5,8	-6,7
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public.)	3,0	-1,5	-0,6	1,0	-0,1	-2,3	-4,1	-5,8	-6,8	-7,6
Solde global	-2,7	-0,5	-0,8	0,1	-3,7	-2,5	-2,4	-3,3	-2,1	-0,4
Dette publique extérieure	71,4	64,8	66,8	60,7	53,7	51,3	49,4	48,6	48,1	39,6
Service de la dette publique extérieure exigible avant rééch. (en milliards FC)	396	384	364	426	380	310	319	312	265	291,9
en pourcentage des exportations de biens et services	8,3	8,5	7,2	8,7	9,1	7,0	6,7	6,1	4,7	2,5
en pourcentage des recettes publiques	23,7	20,7	19,1	21,6	18,2	13,6	12,8	11,4	8,7	4,8
Pour mémoire										
Arriérés sur dette publique (en pourcentage du PIB)	26,6	24,1	21,3	25,3	2,0	1,2	0,5	0,3	0,0	0,0
Dette intérieure	4,5	2,5	1,6	2,7	2,0	1,2	0,5	0,3	0,0	0,0
Dette extérieure	22,1	21,6	19,7	22,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB nominal (en milliards de FCFA)	##### 9 487	10 103	##### 10 925	11 690	12 587	13 637	14 854	17 753		
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne de la période)	522	479	446	446	498	496	494	492	489	488
PIB aux prix du marché (en milliards de US\$)	17,4	19,8	22,7	23,5	21,9	23,6	25,5	27,7	30,4	36,4
Population (en millions)	19,6	20,2	19,0	20,8	21,4	22,0	22,7	23,4	24,1	25,6
Croissance démographique (pourcentage)	3,0	3,0	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
PIB nominal par habitant (en milliers de FCFA)	464	471	531	505	511	531	555	584	617	692,4
PIB nominal par habitant (en US\$)	888	983	1 190	1 132	1 026	1 070	1 123	1 187	1 262	1 420
Croissance du PIB réel par habitant	-2,3	-1,4	1,4	-0,7	0,7	1,2	1,7	2,3	2,8	2,4

Sources : Autorités ivoiriennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Sur la base des variations des prix à la consommation et du taux de change effectif nominal enregistrées en fin de période.

2/ Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

D. Évolution de la gouvernance

19. En Côte d'Ivoire, la longue période d'instabilité politique et de troubles a été à l'origine d'une dégradation de la gouvernance et de la transparence. Les problèmes politiques et de sécurité ayant dominé la vie quotidienne, le cycle budgétaire normal a été perturbé, ce dont ont souffert les opérations et procédures de gestion des finances publiques. Une fraction importante des dépenses publiques (plus de 50 % en 2006) a été exécutée en dehors des procédures budgétaires régulières par des avances de trésorerie discrétionnaires, certaines recettes pétrolières n'ont pas été inscrites au budget, les structures de la filière cacao n'ont pas utilisé les prélèvements parafiscaux comme prévu au profit des planteurs et les méthodes utilisées pour les marchés publics ont manqué de transparence.

20. **Depuis 2006, le gouvernement renforce la gestion des finances publiques (GFP) et des marchés publics.** Il a considérablement réduit la pratique des avances de trésorerie (surtout depuis le début de 2008) ; cependant, aux prises avec des difficultés de trésorerie, il a eu recours aux paiements par avance des taxes et à d'autres formes d'emprunt auprès de sociétés intérieures (avec des charges d'intérêts très élevées). Depuis le second semestre de 2007, il a publié (y compris sur internet) et continué d'améliorer les états d'exécution du budget chaque trimestre. Il a aussi recommencé à préparer et à faire adopter en temps voulu la loi de finances et a soumis progressivement à la Chambre des comptes les projets définitifs de loi de règlement pour les exercices 2003–2006. En 2006, un nouveau Code des marchés publics est entré en vigueur ; ce code élimine les procédures discriminatoires, intensifie la concurrence et établit un cadre réglementaire pour lutter contre la corruption et la fraude dans les marchés publics. Au début de mars 2009, le gouvernement a adopté son plan d'action (GFP), sur la base des recommandations de l'examen de la responsabilité financière et de la gestion des dépenses (PEMFAR) effectué conjointement par la Banque mondiale, le FMI, le Groupe de la BafD et la Commission européenne (CE) et achevé en juin 2008.

21. **Les autorités ont intensifié leurs efforts en vue d'améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur de l'énergie.** En 2007, le gouvernement a lancé trois audits, financés par l'IDA, dans les domaines de l'exploration, l'exploitation et la production du gaz et du pétrole, du raffinage du pétrole et de l'électricité. D'après les conclusions de ces audits, il est nécessaire : i) de mettre en place un cadre réglementaire et contractuel clair et attrayant pour maximiser les avantages tirés des ressources en hydrocarbures tout en réduisant au minimum leur impact social et sur l'environnement éventuellement négatif et ii) d'adopter des normes de communication applicables à la préparation et à la publication des rapports financiers de la PETROCI. Depuis le début de 2007, le « Comité pétrolier », placé sous les auspices des Ministères de l'économie et des finances et des mines et de l'énergie, a remis au Conseil des ministres des rapports trimestriels sur les flux physiques, financiers et fiscaux du secteur. La Côte d'Ivoire a demandé à adhérer à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en mai 2008, après la création du Comité national ITIE. L'audit financier externe de la PETROCI a été achevé en décembre 2008.

22. Dans le secteur cacao/café, de meilleures incitations ont été accordées aux planteurs et la gouvernance a été renforcée ces deux dernières années, mais de graves problèmes doivent encore être surmontés pour accroître la contribution du secteur à la croissance et à la lutte contre la pauvreté. Ce secteur, dont dépendent essentiellement l'emploi et le revenu de 700.000 familles de petits exploitants (4 millions de personnes), représente un quart des exportations et des recettes publiques de la Côte d'Ivoire. Depuis 2006, le gouvernement donne régulièrement au Conseil des ministres des informations sur les prélèvements parafiscaux et leur emploi par les structures du secteur. Depuis le début de 2006, une part importante des prélèvements destinés à l'investissement a été affectée, sous le contrôle d'un comité interministériel, aux infrastructures rurales et à des projets sociaux. Depuis le début de 2008, les budgets et les comptes certifiés des structures sont rendus publics. En outre, à la fin de 2007, le procureur de la République a lancé une enquête afin de faire la lumière sur des allégations persistantes selon lesquelles certaines entités de contrôle de la filière employaient à mauvais escient des fonds destinés à aider les planteurs. Depuis lors, plusieurs cadres dirigeants de ces entités font l'objet de poursuites. En septembre 2008, un comité temporaire de gestion de la filière café/cacao a été mis en place afin de gérer les quatre structures existantes et de prendre en charge la campagne 2008/09, tandis qu'un second comité était créé pour élaborer une nouvelle stratégie pour le secteur. Les prélèvements parafiscaux ont été ramenés de 53,15 FCFA le kg pour la campagne 2005/06 à 46,46 FCFA le kg en 2007/08 et à 31,26 FCFA le kg en 2008/09.

E. Avancées sur le front des réformes sociales

23. Le gouvernement s'efforce de mettre fin à la dégradation de la prestation des services de base en redéployant les services publics sur l'ensemble du territoire et en remettant progressivement en état les infrastructures dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'approvisionnement des villages en eau. Depuis 2007/08, l'année universitaire se déroule normalement dans tout le pays. Le redéploiement des enseignants et des responsables de l'administration scolaire étant très avancé, les taux de scolarisation augmentent à tous les niveaux dans le pays. Dans le secteur de la santé, une récente mission a identifié dans les régions CNO des besoins urgents auxquels le gouvernement a commencé à répondre. En conséquence, 2.417 fonctionnaires de la santé ont été redéployés et environ 1.700 fonctionnaires supplémentaires recrutés en 2007 et en 2008. Les équipements sanitaires sont actuellement remis en état et les programmes de vaccination ont repris avec le concours des organismes multilatéraux.

F. Programme de réformes

24. Les objectifs économiques et sociaux à moyen terme du gouvernement sont définis dans son DSRP adopté en février 2009. Ils sont notamment de promouvoir la réconciliation nationale et la réunification complète du pays, de remettre en état les infrastructures de base, de rétablir les services sociaux, d'améliorer la gouvernance et la transparence et de normaliser totalement les relations financières avec les créanciers. La politique budgétaire visera essentiellement à poursuivre la consolidation des finances

publiques afin d'assurer la viabilité de la dette, tout en ménageant un espace budgétaire pour les dépenses de réduction de la pauvreté grâce à une mobilisation des recettes, des compressions des dépenses non prioritaires et un renforcement de la gestion des finances publiques (GFP).

25. **Le gouvernement lance actuellement des réformes pour corriger les faiblesses de la mobilisation des recettes et de la GFP.** Ces réformes visent notamment à : i) améliorer l'administration fiscale et douanière, surtout dans les régions CNO et en ce qui concerne le commerce de transit, ii) renforcer la contribution aux recettes du sous-secteur du pétrole/gaz et de la fiscalité applicable aux produits pétroliers, iii) réduire les exonérations fiscales et iv) s'assurer que les entreprises publiques transfèrent au Trésor toutes les cotisations sociales sur les salaires. S'agissant de la GFP, le gouvernement est déterminé à appliquer son plan d'action. Les principaux volets de ce plan, que soutiennent plusieurs bailleurs de fonds, sont notamment les suivants : i) améliorer la nomenclature et la classification budgétaires, consolider les entités publiques dans le budget global et préparer un CDMT, ii) réduire les délais dans le cycle des approbations et du traitement par le système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP), iii) permettre au public de consulter plus facilement les informations sur les affectations de crédits et l'exécution de la loi de finances, iv) renforcer le fonctionnement de la Chambre des comptes et abrégé les délais dans lesquels elle examine les lois de règlement et v) dans le domaine des marchés publics, séparer les fonctions réglementaires et d'exécution et améliorer l'information sur les contrats et les processus suivis.

26. **Le gouvernement prépare actuellement, avec le concours de la Banque mondiale, une nouvelle stratégie complète et détaillée pour la filière cacao/café, afin d'en améliorer la contribution à la croissance et à la lutte contre la pauvreté.** Un comité, constitué en février 2009, passe en revue les précédentes réformes et audits du secteur et réexamine les missions de ses quatre structures en vue de formuler un nouveau cadre institutionnel et réglementaire. Dans le cadre de la préparation de cette stratégie, le gouvernement a l'intention de lancer des audits externes des quatre structures, notamment sur leur rôle dans l'emploi des prélèvements parafiscaux. Il prévoit aussi de continuer de réduire et de budgétiser tous les prélèvements parafiscaux sur le cacao, tout en améliorant la transparence de leur emploi. Des actions seront également engagées pour intensifier la concurrence dans la commercialisation afin d'accroître la part du cours mondial revenant aux planteurs.

27. **Dans le secteur du coton, les grands objectifs à court terme sont d'apurer les arriérés, de financer les intrants (semences et engrais, notamment), de stabiliser les prix à la production et de réorganiser les principales sociétés.** Une procédure de liquidation de la Compagnie cotonnière de Côte d'Ivoire et la privatisation de la Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles sont actuellement en cours. À plus long terme, la stratégie prévoit d'améliorer la compétitivité du coton grâce à la mécanisation, la recherche, la sélection des semences et des partenariats régionaux.

28. **Dans le secteur financier, le gouvernement est déterminé à soutenir les efforts que déploie la Commission bancaire de l'UMOA pour vérifier que les règles prudentielles sont observées.** Parmi les autres priorités, il convient de citer la restructuration du secteur de la microfinance sur la base de la stratégie nationale de la microfinance et la réforme de la BNI et de la CNCE. Le gouvernement prépare actuellement une stratégie du secteur de la finance qui s'inspirera, entre autres, des recommandations du PESF régional de 2007 et du PESF propre à la Côte d'Ivoire prévu pour avril/mai 2009.

29. **Dans le secteur de l'énergie, le gouvernement a l'intention de mettre au point une stratégie visant à en renforcer l'efficacité et la gestion et à continuer d'améliorer la transparence de ses flux physiques et financiers.** S'agissant du secteur du pétrole, il envisage : i) de maximiser progressivement la production de recettes pétrolières, notamment en attirant de nouveaux investisseurs, ii) de renforcer les capacités de négociation de nouveaux contrats pétroliers et d'améliorer le suivi de ceux en vigueur et iii) de gérer les éventuels aspects sociaux et environnementaux d'un accroissement de la production. En outre, après avoir demandé à adhérer à l'ITIE, il prévoit de respecter les derniers indicateurs du cadre de validation, y compris la publication et la diffusion des rapports réguliers de l'ITIE, en commençant par celui de 2006 attendu pour la fin de mars 2009. En ce qui concerne le secteur de l'électricité, le gouvernement a adopté en janvier 2009 une lettre de politique sectorielle dans laquelle sont exposées des réformes visant à en améliorer l'efficacité à long terme et à en rétablir la viabilité financière, compte tenu des principales recommandations de l'audit récemment achevé.

30. **Dans les secteurs de la santé et de l'éducation,** le gouvernement prévoit de mettre à jour les plans sectoriels et de les appliquer. La version définitive d'un plan national de développement sanitaire, essentiellement axé sur des mesures visant à renforcer le système de santé sur une période de cinq ans, est actuellement mise au point. En 2007, le gouvernement a préparé un plan de restauration des établissements scolaires afin de mobiliser des fonds auprès de donateurs pour parer aux besoins les plus urgents et a lancé, avec le concours de donateurs, une étude exhaustive sur le secteur de l'éducation. Il disposera normalement d'ici à la fin de 2009 d'un programme complet pour ce secteur. La Côte d'Ivoire pourra alors avoir accès aux ressources considérables de l'initiative accélérée en faveur de l'éducation pour tous.

III. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES À MOYEN ET LONG TERME

A. Cadre et perspectives macroéconomiques

31. **D'après les projections pour 2009–13, la croissance devrait continuer de se redresser progressivement malgré l'impact éventuel de la crise financière mondiale et atteindre un rythme de 5 % à partir de 2013.** Cette croissance de 5 % est une projection prudente compte tenu de cet éventuel impact et se situe nettement en deçà des moyennes annuelles (6,6 %) observées pendant la période antérieure à la crise (1994–99) et les années 1960–80 qu'a marqué une forte expansion (6 %) (encadré 1). En dépit du ralentissement

économique mondial, l'activité devrait s'accélérer légèrement en 2009–10 pour atteindre 3,7 %, le redressement post-conflit se poursuivant, si sont remplies les conditions suivantes : le processus de paix continue de se renforcer, les élections sont un succès, la confiance des investisseurs est rétablie, les capacités sont de nouveau pleinement utilisées, les niveaux de l'investissement, public et privé, sont normaux et des réformes structurelles sont appliquées.

32. Plusieurs risques extérieurs et intérieurs pèsent sur les perspectives de croissance à court terme. Le ralentissement économique mondial pourrait faire baisser encore les cours des produits de base et avoir un effet négatif sur l'investissement direct étranger, l'aide et les autres apports de capitaux nécessaires pour reconstruire l'économie. Plus précisément, une nouvelle diminution des cours du pétrole et une chute de ceux du cacao (qui, pour l'instant, sont encore à leurs niveaux antérieurs à la crise financière) réduiraient également les recettes publiques, ainsi que l'espace budgétaire prévu pour les dépenses de reconstruction. Dans le pays, la poursuite de l'instabilité politique et tout nouveau report des élections pourraient affaiblir le consensus intérieur indispensable pour appliquer de bonnes politiques budgétaires et les réformes structurelles et, en conséquence, assombrir les perspectives de croissance.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques à la base de l'AAD

La croissance du PIB réel serait, d'après les projections, d'environ 5 % en moyenne au cours de la période 2009–27. La croissance de la production réelle devrait culminer à 6 % en 2013 (contre 2,3 % en 2008), l'utilisation des capacités revenant à la normale et l'investissement privé se redressant, alors que la production de pétrole cesse de progresser en 2011. À plus long terme, elle devrait normalement se stabiliser à 5 %, la productivité et l'investissement revenant à leur rythme de progression d'avant la crise. Le scénario à moyen et à long terme dépend en outre de la poursuite de la stabilisation de la situation politique et en matière de sécurité et des progrès réalisés sur le front des réformes structurelles.

L'inflation IPC revient, selon les projections, à 3 % à moyen terme après l'accélération temporaire de 2008 imputable à la hausse des cours internationaux des denrées alimentaires et des combustibles.

La politique budgétaire vise à poursuivre la consolidation des finances publiques et à assurer une gestion prudente de la dette. Le gouvernement prévoit de continuer d'enregistrer à moyen terme des excédents primaires de base de l'ordre de 1,2 % du PIB, qui permettraient de réduire progressivement la dette publique totale en application des critères de convergence de l'UEMOA. L'espace budgétaire prévu pour les dépenses en faveur des pauvres devrait être ménagé grâce à une modeste hausse du ratio recettes/PIB, la maîtrise de la masse salariale conformément au critère de l'UEMOA et une réduction des dépenses non productives. Selon les projections, les recettes totales (hors dons) se stabiliseraient à environ 20½ % du PIB d'ici à 2013, contre 18,8 % en moyenne durant la période 2006–08. Les dépenses publiques passeraient de 21 % du PIB en 2006–08 à 24 % en 2012. La masse salariale tomberait en deçà de 6½ % du PIB à partir de 2012, soit un niveau proche du critère de l'UEMOA (35 % des recettes). Les dépenses en capital se stabiliseraient à 7,5 % du PIB en 2013 (contre 3,0 % en 2008) sous l'effet en partie d'un accroissement de l'investissement financé sur ressources extérieures.

Financement extérieur. Les dons extérieurs, principalement pour des projets, devraient rester au cours de la période à leur niveau actuel de 1 % du PIB. Les prêts-projet devraient progressivement passer de ½ % du PIB en 2007 à 2,5 % en 2012 et se stabiliser par la suite. Le besoin résiduel de financement extérieur est censé être couvert par les créanciers multilatéraux et bilatéraux (élément-don moyen de 47 et de 35 %, respectivement) et tout résidu éventuel par un financement intérieur/UEMOA.

Le déficit extérieur courant (hors transferts officiels) devrait normalement passer de 2 % environ du PIB en 2007–08 à un pic de 7 % en 2013 avant de se stabiliser à 5½ % approximativement. Les exportations de biens et de services, non compris les revenus des facteurs, essentiellement celles des secteurs de l'agriculture et des industries extractives, devraient augmenter en moyenne de 6 % environ par an en termes de volumes sur la période couverte par les projections, un ralentissement temporaire vers 2010–11 étant dû à un pic de la production de pétrole. Tirées par l'investissement, les importations en volumes devraient progresser plus rapidement (de 7,3 % en moyenne en 2009–13) et se stabiliser à 5 % par la suite.

B. Stratégie de réduction de la pauvreté

33. **En février 2009, le gouvernement a adopté un DSRP complet, basé sur le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté de 2002 et l'enquête sur les budgets des ménages de 2008.** La guerre qui a éclaté en septembre 2002 puis la crise ont empêché de passer à une stratégie complète de réduction de la pauvreté. En 2008, 10 consultations régionales ont été menées avec les collectivités locales et la population en général pour évaluer leur perception des niveaux de pauvreté et l'impact de la crise, ainsi que pour se renseigner sur leurs principaux problèmes et les éventuelles solutions à y apporter. Selon l'enquête sur les budgets des ménages, la pauvreté a continué de grimper et touche

maintenant près de la moitié (48.9 %) de la population. La stratégie a été validée lors d'un séminaire organisé au niveau national en janvier 2009.

34. **Les grands objectifs du DSRP du gouvernement⁷ sont :** i) consolider la paix et la sécurité et encourager la bonne gouvernance, ii) améliorer le cadre macroéconomique, iii) stimuler l'emploi et la prospérité en soutenant les secteurs rural et privé, iv) élargir l'accès aux services sociaux, et en rehausser la qualité, protéger l'environnement et promouvoir l'égalité hommes/femmes et la sécurité sociale, v) décentraliser et vi) assurer l'intégration à l'économie régionale et mondiale.

IV. ANALYSE DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE ET AIDE ÉVENTUELLE PPTE, IADM ET POST- PPTE

A. Situation du rapprochement des données de la dette

35. **Les autorités ivoiriennes et les services de l'IDA et du FMI ont préparé de concert l'analyse d'allègement de la dette (AAD) ci-après,** qui repose sur des données communiquées par les autorités, ainsi que par les créanciers pour la dette extérieure publique ou garantie par l'État (PGE) décaissée et non remboursée à la fin de 2007. Le processus de rapprochement, qui couvre près de 100 % de la dette multilatérale, bilatérale ou commerciale, a été achevé en mai 2008⁸. La bonne tenue des statistiques par la Direction de la dette publique du Ministère des finances a contribué au succès du rapprochement.

B. Structure de la dette extérieure

36. **Avant l'application de l'allègement de dette classique, la dette extérieure PGE de la Côte d'Ivoire était estimée à 14,3 milliards de dollars en termes nominaux à la fin de décembre 2007.** Ce montant était détenu par des créanciers multilatéraux, des créanciers du Club de Paris et des créanciers commerciaux à hauteur de 27,8 %, 50,2 % et 21,5 %, respectivement. Les créanciers les plus importants de la Côte d'Ivoire étaient la France (31,6 %), le Groupe de la Banque mondiale (17,7 %) et le Groupe de la BAfD (7,0 %).

37. **Les arriérés au titre de la dette extérieure PGE de la Côte d'Ivoire se chiffraient à la fin de décembre 2007 à 5,2 milliards de dollars, soit environ un tiers de cette dette.** Ce montant comprend les arriérés envers le Groupe de la Banque mondiale (508,1 millions de dollars) et le Groupe de la BAfD (536,3 millions de dollars), ainsi qu'envers d'autres créanciers multilatéraux. Les arriérés envers le Groupe de la Banque mondiale ont été apurés en avril 2008 (voir para. 38) et ceux envers le Groupe de la BAfD au début de mars 2009 (voir para. 39). Les arriérés envers les créanciers bilatéraux ou commerciaux (près de 78 %

⁷ La note consultative conjointe des services du FMI et de la Banque est en cours de diffusion.

⁸ Les données des autorités et des créanciers ont pu être intégralement rapprochées, sauf pour trois prêts à la SOTRA (Société des transports d'Abidjan) qui représentent une très faible fraction de la dette.

du stock total d'arriérés) devront être régularisés dans le contexte des discussions sur l'allègement de dette PPTE.

C. Stratégie d'apurement des arriérés

38. **Les arriérés envers le Groupe de la Banque mondiale ont été apurés en avril 2008 au moyen d'un paiement élevé des autorités⁹ et d'un prêt-relais consenti par un bailleur de fonds bilatéral.** La Côte d'Ivoire a réglé pour ainsi dire la moitié de ses arriérés (soit l'équivalent de 1,1 % du PIB) sur ses propres ressources, puis utilisé le produit d'une opération de politique de développement (Don pour la gouvernance et la reprise économique) pour rembourser le prêt-relais. Cette opération a été financée grâce à une allocation exceptionnelle de ressources de l'IDA, accordée sous forme de don.

39. **Les arriérés envers le Groupe de la BAfD ont été apurés au début de mars 2009.** Ce Groupe a accordé des dons se chiffrant aux deux tiers du montant des arriérés dans le cadre de sa Facilité pour les pays fragiles (FPF). La Côte d'Ivoire a réglé en janvier et février 2009 le tiers restant à l'aide d'un prêt-relais consenti par un bailleur de fonds bilatéral. Les autorités ont utilisé le produit de deux opérations d'aide budgétaire de la BAfD pour rembourser ce prêt-relais.

40. **Dans le contexte d'un accord FRPC (consenti avant le point de décision PPTE), la Côte d'Ivoire a négocié des accords visant à apurer le reste des arriérés envers les créanciers multilatéraux pendant la période couverte par le programme.** Un accord de principe a été conclu avec la BEI et l'UE en vue de restructurer et d'annuler leurs parts respectives d'arriérés (51,4 millions de dollars d'euros à la fin de 2008). À la fin de décembre 2008, la Côte d'Ivoire avait encore à régler des arriérés assez faibles envers d'autres créanciers multilatéraux (pour un total de quelque 15 millions de dollars, dont plus de la moitié envers l'UEMOA et le reste envers la BOAD, la BID, la BADEA, la CEDEAO, le Fonds de l'OPEP et le FIDA). Ces arriérés devraient normalement être apurés en mars 2009.

41. **L'élément-don inséré dans l'apurement des arriérés envers les créanciers multilatéraux sera imputé sur leur contribution à la réduction de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE,** conformément à la méthodologie normale de l'initiative PPTE¹⁰. Pour l'instant, deux montants estimés à 270,5 et 199,5 millions de dollars d'allègement de dette PPTE ont été consentis dans le cadre de l'apurement des arriérés envers le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de la BAfD, respectivement.

⁹ Entre janvier et mars 2008, la Côte d'Ivoire a apuré avec ses propres ressources environ 241 millions de dollars d'arriérés envers le Groupe de la Banque mondiale.

¹⁰ Voir : « PPTE Debt Initiative: the Chairman's Summary of the Multilateral Development Banks' Meeting », 6 mars 1998, IDA/Sec M98-90.

42. **Les arriérés envers les créanciers bilatéraux ou commerciaux devront être régularisés dans le contexte des discussions sur l'allègement PPTE et du rééchelonnement de la dette envers ces créanciers.** Tout allègement déjà accordé par ces créanciers au delà des mécanismes classiques sera imputé sur leur part dans l'allègement PPTE. La Côte d'Ivoire a déjà eu de premières discussions avec les créanciers du Club de Paris et du Club de Londres sur l'allègement et le rééchelonnement de leurs créances. Le Club de Paris a donné des assurances de financement.

D. Aide éventuelle au titre de l'initiative PPTE

43. **Après l'application intégrale des mécanismes classique d'allègement, la dette de la Côte d'Ivoire en termes de VAN est estimée à 12.759,3 millions de dollars à la fin de 2007 (tableau A2).** Ce montant équivaut à 327,0 % des recettes publiques, une fois exclues les recettes exceptionnelles liées à l'indemnisation des dommages causés par les déchets toxiques (encadré 2). Sur la base des données de la fin de 2007, la Côte d'Ivoire remplirait ainsi les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de dette au titre de la « fenêtre budgétaire » de l'initiative PPTE, son ratio VAN de la dette/recettes dépassant le seuil de 250 %^{11,12}. Le pays respecte également les deux sous-critères de la « fenêtre budgétaire », son ratio exportations/PIB étant de 44,8 % (au dessus du seuil de 30 %) et son ratio recettes budgétaires/PIB de 18,9 % (au dessus du seuil de 15 %).

44. **Pour ramener le ratio dette/recettes de 327 % à 250 %, la Côte d'Ivoire devrait obtenir un allègement PPTE de 3.004,9 millions de dollars en termes de VAN.** Cela suppose un facteur de réduction commun de 23,6 %. Sur la base d'une répartition proportionnelle des charges, l'aide multilatérale et l'aide bilatérale ou commerciale se chiffrent à 694,3 et à 2.310,5 millions de dollars (en termes de VAN), respectivement.

45. **La Côte d'Ivoire a déjà reçu environ 55 % de l'allègement de dette PPTE estimé.** Outre le surplus d'allègement consenti par les créanciers du Club de Paris et du Club de Londres avant 2002, la réduction en termes de VAN intégrée à l'opération concessionnelle d'apurement des arriérés engagée par l'IDA (avril 2008) et le Groupe de la BAfD (début mars 2009) a été imputée sur l'allègement PPTE.

¹¹ En avril 1997, le critère recettes budgétaires/ouverture commerciale a été adopté à l'intention des pays dont la charge de la dette extérieure restait insoutenable alors qu'ils avaient atteint l'objectif dette/exportations. Pour pouvoir bénéficier de cette fenêtre, les ratios exportations/PIB et recettes/PIB du pays doivent être d'au moins 30 % et 15 %, respectivement, sur la base des données effectives moyennes des trois dernières années.

¹² Avec un ratio VAN de la dette/exportations de 160 % à la fin de 2007, la Côte d'Ivoire peut aussi bénéficier d'un allègement de dette PPTE au titre de la « fenêtre exportations ». Cependant, conformément aux directives applicables, la « fenêtre budgétaire » a été retenue, car elle permet d'accorder un allègement plus élevé.

Encadré 2. Ajustement des recettes en fonction de l'indemnisation du préjudice causé par les déchets toxiques

Les recettes publiques de 2007 ont été ajustées pour tenir compte d'un montant de 95 milliards de CFAF (1 % du PIB) versé pendant le premier trimestre de l'exercice à la suite d'un accord d'indemnisation négocié entre le gouvernement et une société de manutention et de transport de déchets toxiques. Ce montant a été inscrit dans les comptes budgétaires de 2007, de même que les dépenses engagées pour financer l'indemnisation des victimes et les opérations de nettoyage, qui ont commencé en 2006 et se poursuivront jusqu'à la fin de 2009.

La base de recettes servant au calcul de l'allègement PPTE devrait exclure l'indemnisation des déchets toxiques, car elle n'accroît pas la capacité de la Côte d'Ivoire d'assurer le service de sa dette, les fonds étant utilisés pour réparer les dégâts causés et indemniser les victimes.

La prise en compte de ces recettes exceptionnelles réduirait le ratio VAN de la dette/recettes de 12 points de pourcentage et l'allègement PPTE de plus de 400 millions de dollars.

46. Les scénarios sur l'allègement de dette consenti au titre de l'initiative PPTE présentés ci-après à titre indicatif reposent sur l'hypothèse que la Côte d'Ivoire atteint son point de décision en mars 2009 et son point d'achèvement d'ici à la fin de décembre 2011.

- **La part du Groupe de la Banque mondiale est estimée à 402,3 millions de dollars de dollars en termes de VAN.** Sur ce montant, 270,5 millions de dollars ont déjà été versés dans le cadre de l'apurement des arriérés envers l'IDA et la BIRD. Par hypothèse, l'allègement intérimaire à consentir par le Groupe de la Banque mondiale porte exclusivement sur l'encours de ses créances. Pendant la période intérimaire, l'aide prendrait donc la forme de dons de l'IDA (en sus de l'enveloppe « IDA national ») destinés à financer le service de la dette au titre des prêts de la BIRD. Ces ressources sont utilisées pour couvrir 50 % du service de la dette envers la BIRD au cours de la période intérimaire (étant entendu qu'un tiers maximum de l'allègement est accordé en termes de VAN)¹³. Au point d'achèvement pris par hypothèse, étant donné que les prêts de la BIRD devraient être entièrement remboursés, la fraction restante de l'aide PPTE à fournir par le Groupe de la Banque mondiale serait consentie sous forme de crédits de l'IDA. L'allègement PPTE nominal accordé par le Groupe pendant la période intérimaire est estimé à 45,4 millions de dollars, un complément de 110,4 millions de dollars étant prévu après le point d'achèvement. L'aide du Groupe de la Banque mondiale est exposée en détail au tableau A8.

¹³ Selon les précédents, le plafond d'un tiers imposé à l'allègement de dette intérimaire consenti par le Groupe de la Banque mondiale est calculé sur l'allègement total PPTE à fournir par le Groupe, déduction faite de l'allègement déjà accordé dans le cadre de l'apurement concessionnel des arriérés antérieur au point de décision.

- **L'aide du FMI est estimée 37,71 millions de dollars en termes de VAN.** Dès l'approbation du point de décision par son Conseil d'administration et celui de l'IDA, le FMI accorde, sous réserve que des assurances de financement nécessaires aient été données, une aide intérimaire sous la forme d'une réduction du service de la dette. L'allègement de dette PPTE et IADM consenti par le FMI est exposé en détail au tableau A9.
- **La part du Groupe de la BAfD (199,5 millions de dollars)** dans l'aide PPTE aurait été intégralement fournie dans le cadre de l'opération d'apurement des arriérés.
- **L'aide consentie par les autres créanciers multilatéraux** se chiffrerait à 54,8 millions de dollars en termes de VAN. Alors que la BEI/UE accorderait l'allègement PPTE par un apurement d'arriérés, tous les autres créanciers multilatéraux apurent par hypothèse leurs arriérés à des conditions non concessionnelles, aussi devraient-ils fournir une aide PPTE par une réduction des paiements de service de la dette à venir.
- **Les créanciers bilatéraux du Club de Paris** sont censés fournir leur part de l'allègement PPTE (1.280,6 millions de dollars en termes de VAN) par une opération de flux aux conditions de Cologne — c'est-à-dire une réduction en termes de VAN de 90 % de la dette admissible après le point de décision, le reste de l'aide requise étant fourni au point d'achèvement dans le cadre d'une opération de stock de la dette.
- **Les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux** sont censés procéder à des opérations comparables (fourniture de 1.030,0 millions de dollars en termes de VAN d'aide requise en vertu de l'initiative PPTE). En 1998 et en 2002, les créanciers officiels bilatéraux et les créanciers commerciaux sont allés au-delà de l'allègement classique dans le cadre d'un programme plus vaste de réduction de la dette du pays (voir Annexe I). Dans les calculs de l'aide PPTE concernant ces créanciers, il est tenu compte intégralement de l'allègement qu'ils ont consenti en sus des mécanismes classiques (voir supra).

47. **Situation au regard de la participation des créanciers.** Les services de l'IDA et du FMI ont amorcé des consultations avec les créanciers multilatéraux et bilatéraux. Jusqu'à présent, parmi les créanciers multilatéraux, l'IDA, le FMI, la BAfD, la BEI/UE et l'OFID se sont déclarés prêts à consentir à la Côte d'Ivoire un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE (tableau A11). Ces créanciers représentent 22 % du total de l'allègement PPTE. Parmi les créanciers bilatéraux ou commerciaux, le Club de Paris, la Chine et le Club de Londres, qui comptent pour 75 % de l'allègement, ont également indiqué qu'ils étaient prêts à accorder une aide PPTE.

E. Impact attendu de l'allègement de dette PPTE sur les ratios d'endettement de la Côte d'Ivoire

48. **L'analyse de viabilité de la dette exposée dans la présente section repose sur un cadre macroéconomique mis à jour dans le contexte d'un éventuel accord FRPC (voir**

encadré 1). Par rapport au document préliminaire, le cadre macroéconomique (qui couvre 2009–13) reflète des perspectives extérieures moins favorables, un recul de la croissance et des déficits extérieurs courants quelque peu plus élevés. Toutefois, les hypothèses à la base du cadre macroéconomique à moyen et à long terme sont pour l'essentiel les mêmes. Comme dans le document préliminaire, le cadre courant suppose la poursuite de politiques macroéconomiques saines : les autorités continuent de faire preuve de prudence sur le plan budgétaire tout en accroissant les recettes, veillent à ce que les dépenses de lutte contre la pauvreté soient suffisantes et s'emploient à obtenir un financement extérieur concessionnel.

49. **Si, par hypothèse, l'aide PPTE est accordée sans conditions, le ratio VAN de la dette/recettes de la Côte d'Ivoire doit normalement tomber de 250 % à la fin de 2007 à environ 74,4 % d'ici à 2027 (graphique 2).** Ce ratio demeure constamment en deçà du seuil durant la période des projections. Le ratio service de la dette/exportations doit normalement augmenter dès le point d'achèvement (à cause du service additionnel à assurer pour la dette rééchelonnée ou refinancée avec des échéances relativement brèves) et commencer à baisser quelques années plus tard.

F. Allègement de dette IADM et aide bilatérale éventuelle post-PPTE

50. **En atteignant le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE, la Côte d'Ivoire remplirait les conditions voulues pour bénéficier d'un allègement de dette de l'IDA, du FMI et du FAfD.**

- **IDA** : l'allègement IADM consenti par l'IDA inclut la dette en cours et décaissée avant la fin de 2003 et non remboursée au début du trimestre suivant la date à laquelle le pays a atteint le point d'achèvement.
- **FMI** : le FMI accorderait, dans le cadre de l'IADM, un allègement de 100 % de la dette décaissée avant la fin de 2004 et restant à rembourser au point d'achèvement après l'apport de l'aide PPTE.
- **FAfD** : l'aide IADM consentie par le FAfD inclurait l'annulation de la dette en cours et décaissée avant la fin de 2004 et de la dette restant à rembourser au jour suivant le point d'achèvement.

51. **À supposer que la Côte d'Ivoire atteigne le point d'achèvement en décembre 2011, l'allègement IADM pourrait se chiffrer, selon des estimations préliminaires, à 2.013,5 millions de dollars en termes nominaux.** Sur ce montant, 1.692,6 millions seraient accordés par l'IDA, 311,6 millions par le FAfD et 9,3 millions par le FMI. Après l'allègement IADM et l'aide PPTE inconditionnelle, le ratio VAN de la dette/recettes de la Côte d'Ivoire tomberait à 72,2 % en 2027 (graphique 2)¹⁴.

¹⁴ Ces chiffres ont été calculés sur la base du taux de change SDR/dollar en vigueur à la fin de 2007.

52. **Dès que la Côte d'Ivoire aura atteint le point d'achèvement, certains créanciers pourraient également lui accorder à un allègement de dette au delà de l'allègement PPTE (tableau A12).**

G. Analyse de sensibilité

53. **Des simulations ont été menées dans le cadre de deux scénarios afin de tester la sensibilité des indicateurs de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire une fois accordée l'aide PPTE (tableau A7 et graphique 3).**

54. **Le premier scénario fait ressortir la sensibilité des indicateurs de la dette à la baisse des cours du cacao.** Une réduction de 30 % de ces cours est prise par hypothèse à compter de 2009. Par rapport au scénario de référence, cette sensibilité fait apparaître une dégradation progressive, mais limitée, des ratios VAN de la dette/recettes et service de la dette/exportations.

55. **Le second scénario examine la sensibilité des indicateurs de la dette et du service de la dette à un recul de la croissance du PIB réel.** Un choc multisectoriel uniforme, qui fait baisser la croissance du PIB réel de 2 points de pourcentage, est envisagé à partir de 2009. Ce choc aboutit à une dégradation progressive, mais limitée, du ratio VAN de la dette/recettes, surtout pendant les dernières années. S'il tombe de 190,8 % en 2009 à 127,1 % en 2017 (soit dans des proportions moindres que dans le scénario de référence), ce ratio commence à augmenter à compter de 2018, atteignant 187 % en 2027.

V. POINT D'ACHÈVEMENT FLOTTANT

A. Déclencheurs du point d'achèvement flottant

56. **Les services du FMI et de l'IDA se sont entendus avec les autorités sur les déclencheurs du point d'achèvement** (voir encadré 3), dont les déclencheurs usuels concernant la préparation et l'application du DSRP complet et la poursuite de la stabilité macroéconomique. En réponse aux suggestions faites par certains administrateurs du FMI et de l'IDA de renforcer la GFP et de simplifier les déclencheurs, la période de conformité pour le déclencheur relatif aux marchés publics est passée de six mois à un an, alors qu'un déclencheur sur les prélèvements parafiscaux sur le cacao a été supprimé. Ce dernier sera remplacé par des actions plus directes couvertes par la prochaine opération de politique de développement de l'IDA (en cas d'audits de l'emploi de ces prélèvements) et l'accord FRPC (pour l'intégration dans le processus budgétaire normal des prélèvements à des fins d'investissement). Ces programmes comportent également des actions préalables et des critères de réalisation visant à empêcher les dépenses extrabudgétaires et à promouvoir la transparence et l'efficacité de la gestion des finances publiques, ainsi que du secteur financier et de ceux de l'énergie et du cacao.

57. **Plusieurs déclencheurs portent essentiellement sur les réformes et la bonne gouvernance dans le domaine de la gestion des ressources publiques**, qui est cruciale pour un emploi adéquat de l'allègement de dette PPTE aux fins de réduire la pauvreté (voir section II.D). Sur le front budgétaire, les déclencheurs visent à améliorer la transparence de l'exécution du budget et des états budgétaires, y compris pour les dépenses de réduction de la pauvreté. La certification, sur une base régulière, de la conformité des lois de règlement renforcerait l'obligation de rendre compte. Une plus grande transparence des contrats de concession et de marchés publics aidera à éviter les problèmes du passé, à abaisser les coûts et à promouvoir un meilleur climat pour l'investissement. La publication régulière des données sur la dette publique renforcera la viabilité de la dette, ainsi que les relations avec les créanciers et les investisseurs.

58. **D'autres déclencheurs concernent les secteurs exportateurs clés (pétrole, gaz et cacao)**. Une meilleure information sur les flux financiers générés par l'extraction du pétrole et du gaz, y compris grâce à l'ITIE, devrait aider à accroître les recettes et la transparence de leur emploi et, à terme, l'efficacité du secteur. Cela est particulièrement important compte tenu de la croissance anticipée de la production et des exportations de pétrole et de gaz à moyen terme. Dans le secteur du cacao/café, la réduction de la fiscalité globale sur les exportations de cacao et la réforme du cadre institutionnel devrait aider à améliorer l'efficacité du secteur, ainsi que le niveau de vie de nombreux ménages ivoiriens qui dépendent de ces récoltes. Une fiscalité réduite, conjuguée à des mesures complémentaires visant à intensifier la concurrence au niveau de la commercialisation, donnerait plus de liquidités aux planteurs de cacao, qui représentent actuellement quelque 28 % des pauvres en Côte d'Ivoire.

59. **Il existe aussi des déclencheurs qui visent à améliorer les résultats du secteur social**. La crise politique de ces dix dernières années a eu un impact négatif majeur sur les services sociaux dans l'ensemble du pays, notamment dans les régions tenues par les rebelles. Les déclencheurs permettront de renforcer la sécurité des accouchements, protégeant ainsi la vie des femmes et des enfants, et de faciliter l'accès aux manuels afin d'assurer un enseignement de qualité. En Côte d'Ivoire, le taux de mortalité lié à la maternité (543 pour 100.000) dépasse nettement la moyenne africaine et est probablement lié à une forte mortalité néonatale. Étant donné les projets actuels d'accroître les capacités en matière de soins infirmiers et obstétricaux, la Côte d'Ivoire devrait pouvoir réaliser dans ce domaine des progrès significatifs, qui seront suivis à l'aide des systèmes de données normaux des installations sanitaires.

B. Suivi des dépenses publiques après l'octroi de l'aide PPTE

60. **L'un des principaux objectifs de l'initiative PPTE est d'assurer un emploi efficace des dépenses publiques axées sur une croissance en faveur des pauvres**. Les autorités sont déterminées à intensifier les efforts qu'elles déploient actuellement pour améliorer la programmation, la gestion et le contrôle des dépenses publiques, ainsi que la prestation des services dans les secteurs-clé (voir section II.F). Elles prévoient notamment de

modifier le système de classification budgétaire pour identifier les dépenses de réduction de la pauvreté et en faciliter le suivi. Dans ce cadre, l'assistance technique actuelle ou future de l'IDA, du FMI, du Groupe de la BAfD, de la CE et d'autres bailleurs de fonds sera capitale pour renforcer la capacité de gestion du budget, y compris une assistance de suivi pour aider les autorités à exécuter le plan d'action basé sur le PEMFAR achevé en juin 2008.

61. Le gouvernement a l'intention d'utiliser l'épargne réalisée grâce à l'initiative PPTE pour financer les activités indiquées à l'encadré 4 et en suivre étroitement l'emploi parallèlement à l'ensemble des dépenses budgétaires. Les ressources tirées de l'aide PPTE seraient pour l'essentiel affectées à la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la production de denrées alimentaires et l'infrastructure rurale, d'autres grands programmes d'infrastructure, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, étant financés par d'autres ressources extérieures. En ce qui concerne le suivi, la publication trimestrielle d'états détaillés d'exécution du budget permettrait de suivre et de faire connaître au public l'emploi des ressources mobilisées grâce à l'initiative PPTE. Par ailleurs, des mesures sont actuellement prises pour renforcer la fonction d'audit externe qui assurera la validation externe des rapports sur l'exécution du budget. Le gouvernement a l'intention, dans le contexte du DSRP, d'institutionnaliser les mécanismes de surveillance et d'évaluation, qui auront un rôle important à jouer dans le suivi de l'allocation de ressources à la lutte contre la pauvreté, notamment l'épargne mobilisée grâce à l'allègement de dette.

Encadré 3. Côte d'Ivoire : déclencheurs du point d'achèvement flottant

DSRP

- Préparer dans le cadre d'un processus participatif un DSRP complet et l'appliquer de façon satisfaisante pendant un an au moins, ce que les autorités feront constater dans un rapport d'étape annuel qu'elles soumettront à l'IDA et au FMI.

Stabilité macroéconomique

- Poursuivre la stabilité macroéconomique, ce que devront confirmer les résultats satisfaisants obtenus dans le cadre d'un programme appuyé par la FRPC.

Gestion des finances publiques

- Publier tous les trimestres des états d'exécution du budget (y compris les recettes, les dépenses par catégorie, fonction et administration compétente et stade de l'exécution du budget et l'identification des dépenses de réduction de la pauvreté) dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre, au moins pour les quatre trimestres précédant le point d'achèvement.
- Faire certifier par l'autorité compétente la conformité du projet de loi de règlement au moins de l'exercice précédant le point d'achèvement, dans les 10 mois de la fin de cet exercice.
- Rendre opérationnel l'organe chargé de réglementer les marchés publics (distinct des organes de contrôle) et publier tous les trimestres dans le bulletin des marchés publics tous les contrats de marchés et de concession signés (y compris par les organismes semi-publics), au moins pour l'exercice précédant le point d'achèvement.

Secteurs sociaux

- Porter le nombre des accouchements effectués sous la surveillance d'un personnel qualifié à 65 % en moyenne à l'échelon national (contre 56 % en 2006) au moins pendant l'année qui précédera le point d'achèvement.
- Faire en sorte que 90 % des élèves inscrits dans les écoles primaires publiques reçoivent trois manuels (français, mathématiques et instruction civique) au moins pendant l'année scolaire qui précédera le point d'achèvement.

Gestion de la dette

- Publier sur le site du Trésor, sur une base trimestrielle pendant les six semaines suivant la fin de chaque trimestre, des données sur la dette intérieure et extérieure publique ou garantie par l'État (stocks, obligations courantes et paiements effectifs au titre du service de la dette et décaissements de prêts) au moins pour les quatre trimestres précédant le point d'achèvement.

Gouvernance

- Diffuser régulièrement dans le public les paiements effectués à l'État par les industries extractives (mines, pétrole et gaz), de même que les recettes publiques ainsi mobilisées, conformément aux critères de l'ITIE, un rapport annuel récent étant publié au moins pendant l'année qui précédera le point d'achèvement.
- Publier tous les ans, dans les sept mois suivant l'expiration de l'exercice, les états financiers certifiés, conformément aux normes internationales, de la PETROCI au moins pour l'exercice précédant le point d'achèvement.
- Ramener la fiscalité indirecte globale de la filière cacao à 22 % maximum du prix CAF, ce qui sera attesté par : i) la promulgation d'un projet de loi de finance et ii) une communication officielle faite aux exportateurs cinq mois au moins avant le début de la prochaine campagne de commercialisation du cacao ; au moins pendant les six mois qui précéderont le point d'achèvement, adoption par le gouvernement d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire pour la filière cacao/café, et exécution satisfaisante des fonctions relevant de l'État, conformément à sa nouvelle stratégie de développement de la filière.

Encadré 4. Emploi de l'épargne PPTE : priorités de dépenses à moyen terme

Éducation

- Renforcer le programme gratuit Éducation pour tous (manuels, fournitures scolaires et autres matériels d'enseignement).
- Remettre en état et équiper intégralement les classes des écoles primaires et secondaires ; en construire de nouvelles.

Santé

- Approvisionner en médicaments essentiels (génériques) tous les hôpitaux généraux et de district.
- Renforcer le Programme étendu de vaccination (PEV.)
- Remettre en état et équiper intégralement les maternités, les centres de santé et les hôpitaux ; en construire de nouveaux.

Approvisionnement en eau et assainissement

- Améliorer l'accès à l'eau potable et installer des réseaux d'assainissement pour les segments pauvres de la population urbaine et les ménages ruraux.

Routes de desserte et autres routes rurales

- Reconstruire et entretenir les routes rurales et construire des routes pour accéder aux régions productrices de denrées alimentaires.

Développement rural et sécurité alimentaire

- Accroître la production de denrées alimentaires, surtout de riz.
- Construire des infrastructures de transformation et de stockage des produits alimentaires, céréales surtout (riz inclus)

Électrification rurale

- Améliorer à l'échelle du pays le réseau électrique rural.

VI. THÈMES DE RÉFLEXION

62. Le présent document évalue si la Côte d'Ivoire remplit les conditions requises pour bénéficier d'une aide au titre de l'initiative PPTE. Les administrateurs sont invités à faire connaître leurs opinions et leurs recommandations sur les points suivants :

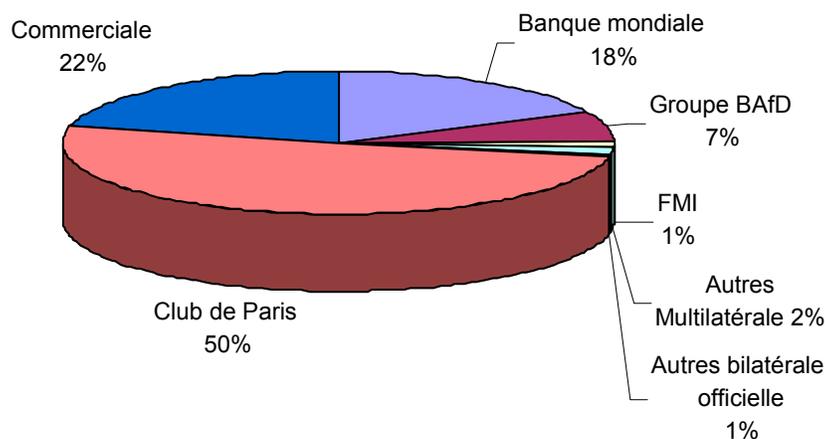
- **Conditions requises :** les administrateurs estiment-ils que la Côte d'Ivoire remplit les conditions requises pour bénéficier d'une aide au titre de l'initiative PPTE et approuvent-ils le point de décision ?
- **Montant et fourniture de l'aide :** afin de ramener la VAN de la dette au seuil de 250 % des recettes budgétaires, le montant total de l'aide au titre de l'initiative PPTE renforcée est estimé à 3.004,9 millions de dollars EU en termes de VAN. En vertu de la répartition proportionnelle des charges, les parts du Groupe de la Banque mondiale et du FMI sont estimées à 402,3 et à 37,7 millions de dollars en termes de VAN, respectivement. L'IDA a déjà fourni 270,5 millions de dollars en VAN dans le cadre

de son Opération de politique de développement d'avril 2008 à l'appui de l'apurement des arriérés de la Côte d'Ivoire. Les administrateurs souscrivent-ils à cette évaluation ? Estiment-ils que le FMI et l'IDA devraient fournir une aide intérimaire entre le point de décision et le point d'achèvement conformément aux directives en vigueur ?

- **Point d'achèvement flottant:** les administrateurs conviennent-ils que le point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE sera atteint lorsque les déclencheurs exposés à l'encadré 3 auront été respectés? L'allègement de dette ne sera fourni sans conditions que lorsque les déclencheurs du point d'achèvement auront été observés et que des assurances satisfaisantes de la participation d'autres créanciers à l'initiative PPTE renforcée en faveur de la Côte d'Ivoire auront été reçues.

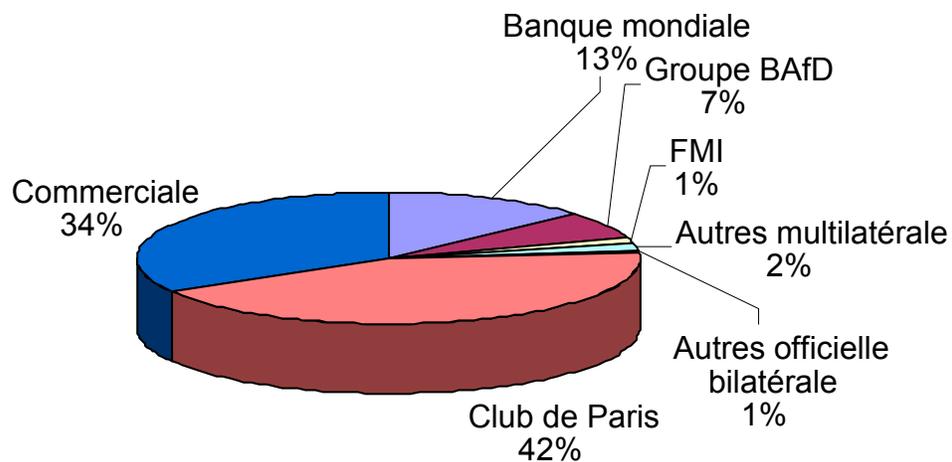
Graphique 1A. Côte d'Ivoire : composition du stock de la dette extérieure au 31 décembre 2007 par groupe de créanciers

(Stock nominal : 14,3 milliards dollars)

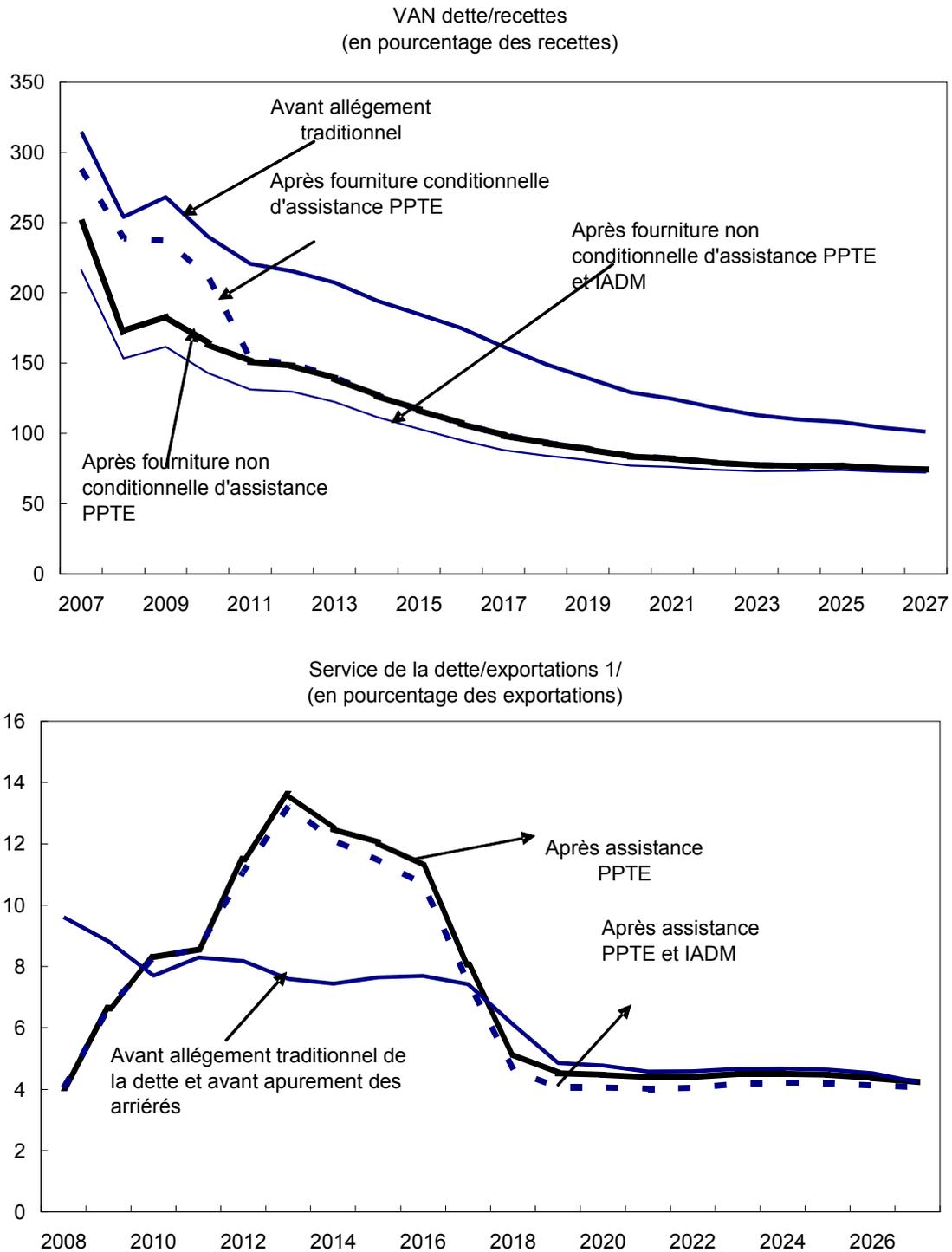


Graphique 1B. Côte d'Ivoire : coût potentiel de l'Initiative PPTE par groupe de créanciers

(Total assistance renforcée PPTE estimée : 3,005 milliard dollars, fin 2007 en VAN)



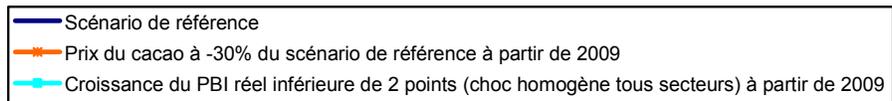
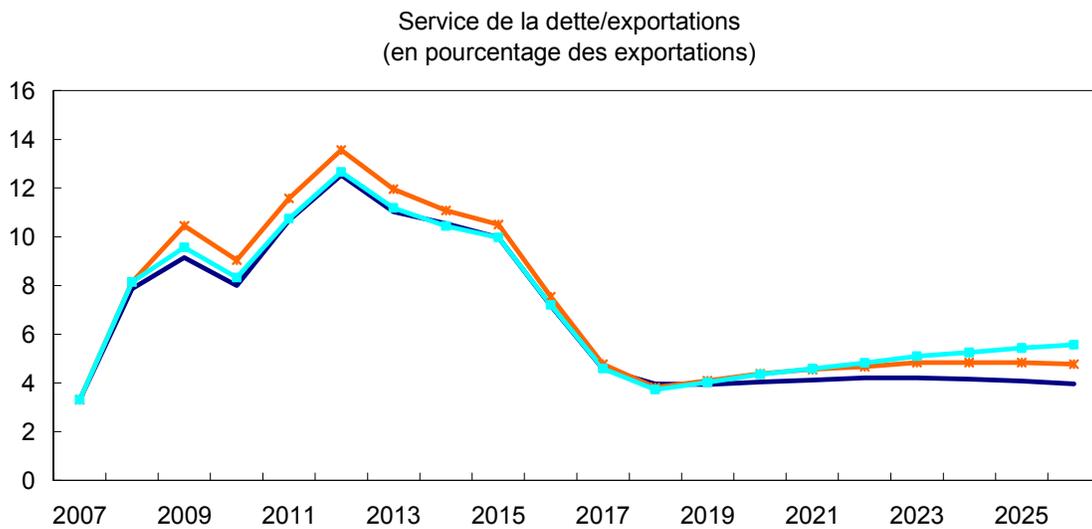
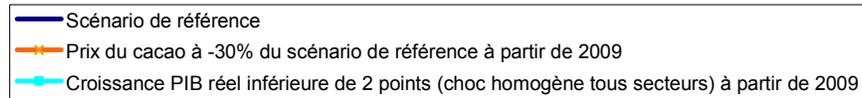
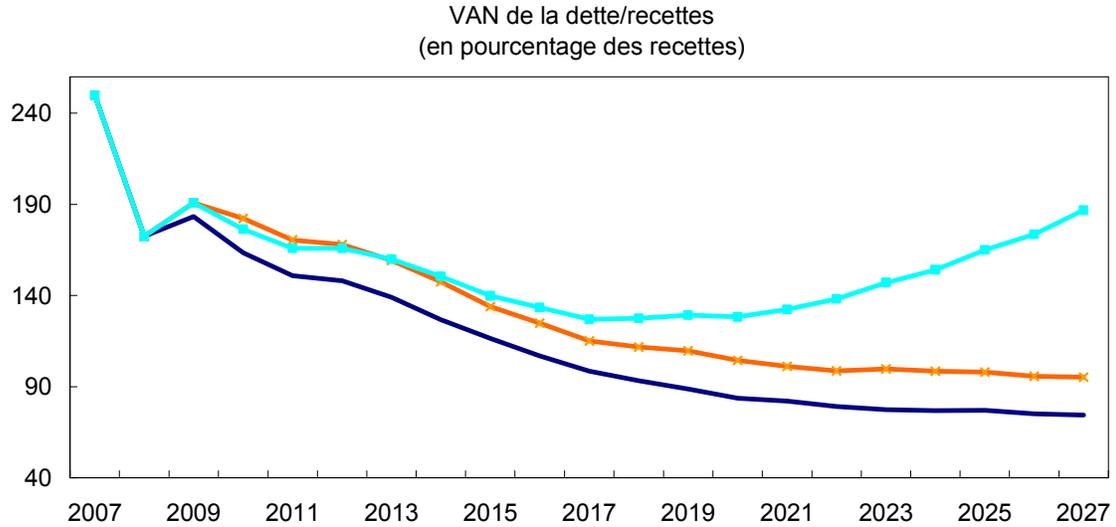
Graphique 2. Côte d'Ivoire : Indicateurs d'endettement extérieur, 2007–27



Sources : Autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

1/ La forte augmentation du service de la dette entre 2012 et 2017 s'explique par le remboursement des arriérés et la reprise supposée des paiements de la dette post date butoir et d'autres types de dette envers des créanciers ayant déjà assumé leur part d'allègement.

Graphique 3. Côte d'Ivoire : analyse de sensibilité, 2007-27



Sources : Autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

Tableau A1. Côte d'Ivoire : encours nominal de la dette et valeur actuelle nette de la dette au 31 décembre 2007, par groupe de créanciers

	Situation juridique						Situation de base pour le calcul de l'allègement PPTE 2/	
	Encours de la dette nominale 1/		Encours des arriérés		VAN de la dette 1/		VAN de la dette 1/	
	millions \$EU	% du total	millions \$EU	% du total	millions \$EU	% du total	millions \$EU	% du total
Total	14,293.5	100.0	5,154.2	100.0	12,282.8	100.0	12,759.3	100.0
Dette multilatérale	3,973.1	27.8	1,114.3	21.6	2,948.2	24.0	2,948.2	23.1
Banque mondiale	2,523.1	17.7	508.1	9.9	1,708.2	13.9	1,708.2	13.4
IDA	1,970.9	13.8	127.0	2.5	1,160.5	9.4	1,160.5	9.1
BIRD	552.1	3.9	381.2	7.4	547.8	4.5	547.8	4.3
Groupe BAfD	1,001.1	7.0	536.3	10.4	847.2	6.9	847.2	6.6
BAfD	711.0	5.0	523.2	10.2	715.9	5.8	715.9	5.6
FAfD	290.2	2.0	13.1	0.3	131.3	1.1	131.3	1.0
FMI	173.5	1.2	-	0.0	160.1	1.3	160.1	1.3
BEI	133.2	0.9	67.1	1.3	114.8	0.9	114.8	0.9
BOAD	38.0	0.3	2.0	0.0	33.9	0.3	33.9	0.3
OFID	14.0	0.1	0.0	0.0	10.8	0.1	10.8	0.1
CEDEAO	18.6	0.1	-	0.0	16.4	0.1	16.4	0.1
UEMOA	40.6	0.3	-	0.0	35.9	0.3	35.9	0.3
BADEA	9.7	0.1	-	0.0	7.2	0.1	7.2	0.1
FAGACE	2.5	0.0	0.8	0.0	2.4	0.0	2.4	0.0
BID	4.4	0.0	-	0.0	3.0	0.0	3.0	0.0
FIDA	14.5	0.1	-	0.0	8.3	0.1	8.3	0.1
Dette bilatérale et commerciale	10,320.4	72.2	4,039.9	78.4	9,334.6	76.0	9,811.1	76.9
Dette bilatérale	7,246.8	50.7	3,365.0	65.3	6,407.5	52.2	5,508.9	43.2
Club de Paris:	7,169.7	50.2	3,364.6	65.3	6,352.8	51.7	5,437.6	42.6
Après date-butoir	3,011.0	21.1	1,943.9	37.7	2,835.7	23.1	2,696.6	21.1
APD	2,829.6	19.8	1,777.1	34.5	2,654.6	21.6	2,518.2	19.7
Non APD	181.4	1.3	166.8	3.2	181.1	1.5	178.5	1.4
Avant date-butoir	4,158.7	29.1	1,420.6	27.6	3,517.1	28.6	2,741.0	21.5
APD	1,067.4	7.5	361.0	7.0	979.1	8.0	913.4	7.2
Non-APD	3,091.2	21.6	1,059.6	20.6	2,538.0	20.7	1,827.5	14.3
Autriche	127.3	0.9	24.8	0.5	67.2	0.5	44.6	0.3
Belgique	313.6	2.2	61.7	1.2	220.0	1.8	108.2	0.8
Brésil	8.6	0.1	3.1	0.1	6.0	0.0	10.9	0.1
Canada	158.6	1.1	68.1	1.3	127.9	1.0	117.5	0.9
France	4,523.1	31.6	2,472.6	48.0	4,270.8	34.8	3,855.7	30.2
Allemagne	574.5	4.0	141.5	2.7	422.2	3.4	327.8	2.6
Italie	122.6	0.9	39.2	0.8	89.7	0.7	57.1	0.4
Japon	167.1	1.2	66.7	1.3	166.1	1.4	161.4	1.3
Pays-Bas	165.1	1.2	76.2	1.5	170.6	1.4	130.3	1.0
Norvège	33.4	0.2	13.2	0.3	25.9	0.2	24.3	0.2
Espagne	461.2	3.2	149.5	2.9	301.1	2.5	240.3	1.9
Suisse	4.8	0.0	4.8	0.1	4.8	0.0	4.7	0.0
Royaume-Uni	90.1	0.6	62.1	1.2	82.0	0.7	68.3	0.5
États-Unis	419.9	2.9	181.1	3.5	398.6	3.2	286.7	2.2
Autre dette bilatérale officielle :	77.1	0.5	0.4	0.0	54.7	0.4	71.3	0.6
Chine	50.3	0.4	0.4	0.0	36.2	0.3	52.7	0.4
Inde	26.7	0.2	-	0.0	18.4	0.2	18.4	0.1
Koweït	0.1	0.0	-	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0
Dette commerciale	3,073.6	21.5	674.9	13.1	2,927.1	23.8	4,302.2	33.7
BNP Luxembourg	2,898.5	20.3	667.9	13.0	2,752.5	22.4	4,127.7	32.4
Hopitaux De France	4.5	0.0	4.5	0.1	4.5	0.0	4.5	0.0
Iran Khodro Diesel	6.5	0.0	-	0.0	7.1	0.1	7.1	0.1
RATP	0.8	0.0	0.8	0.0	0.8	0.0	0.8	0.0
Renault Vehicule Industriel	1.6	0.0	1.6	0.0	1.6	0.0	1.6	0.0
Standard Bank	161.7	1.1	-	0.0	160.6	1.3	160.6	1.3

Sources : autorités ivoiriennes, et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Y compris arriérés.

2/ Y compris une opération hypothétique sur l'encours de la dette aux conditions de Naples fin 2007 et une action au moins comparable des autres créanciers bilatéraux officiels et commerciaux sur la dette admissible (avant date-butoir et non APD). Inclut aussi l'allègement au delà de l'allègement traditionnel des créanciers bilatéraux et commerciaux.

3/ Augmenté du montant de l'allègement fourni au delà de l'allègement traditionnel à l'aide de deux opérations de rééchelonnement des flux aux conditions de Lyon (réduction de 80%).

4/ Augmenté de la VAN des prêts de la Chine annulés en 2007 conformément à la méthode PPTE appliquée aux autres pays.

5/ Augmenté du montant de l'allègement fourni au delà de l'allègement traditionnel par l'accord de 1998.

Tableau A2 Côte d'Ivoire : Assistance PPTTE conformément au partage proportionnel des charges
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Encours de la dette (en VAN) fin-2007 (A)	Encours de la dette (en VAN) Post-HIPC (B)	Réduction de la VAN de la dette due aux PPTTE (A-B) /3
Total	12 759	9 754	3 005
(en pourcentage des recettes)	327	250	77
dont :			
Créanciers multilatéraux	2 948	2 254	694
Créanciers bilatéraux	5 509	4 212	1 297,4
Club de Paris :	5 438	4 157	1 281
Autres créanciers officiels bilatéraux :	71	54	17
Créanciers commerciaux	4 302	3 289	1 013,2
Pour mémoire :			
Facteur de réduction commun (%) 3/	23,6		
Recettes 4/	3 902		
Exportations/PIB 5/	45		
Recettes budgétaires/PIB 6/	19		

Sources : Autorités ivoiriennes, estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ L'approche de la répartition proportionnelle des charges est exposée dans le document : "HIPC Initiative--Estimated Costs and Burden Sharing Approaches". (EBS/97/127, 7/7/97 and IDA/SEC M 97-306, 7/7/97).

2/ Comprend une opération hypothétique de stock de la dette aux conditions de Naples (fin de 2007) et une initiative au moins comparable d'autres créanciers officiels bilatéraux.

3/ Réduction en termes de VAN pour chaque créancier en pourcentage du volume de ses créances à la date de référence, fin-décembre 2007, calculée comme étant (A-B)/A.

4/ Recettes publiques de 2007, hors dons, ajustées pour tenir compte de l'indemnisation versée pour les produits toxiques (voir encadré III du texte).

5/ Moyenne triennale des exportations et du PIB (2005-2007)

6/ Moyenne triennale des recettes fiscales et du PIB (2005-2007)

Tableau A3 Côte d'Ivoire : Taux d'actualisation et taux de change à la fin de décembre 2007

Monnaies	Taux d'actualisation 1/ (En % par an)	Taux de change 2/ (Monnaie/dollar EU)
Franc CFA	5,35	445,59
Franc suisse	3,96	1,13
Yuan	5,27	7,30
Couronne danoise	5,40	5,08
Euro	5,35	0,68
Livre sterling	6,34	0,50
Yen	2,47	114,00
Dinar koweïtien	5,64	0,27
Droits de tirage spéciaux	5,27	0,63
Couronne suédoise	5,29	6,41
Dollar EU	5,64	1,00
Pour mémoire :		
Date-butoir du Club de Paris	1er juillet 1983	

Sources: OCDE; FMI, Statistiques financières internationales.

1/ Taux d'intérêt commerciaux de référence pour les six mois ayant précédé la fin de décembre 2007 (fin de la période pour laquelle des données effectives sur la dette et les exportations sont disponibles).

2/ Monnaie nationale/dollar EU à la fin de décembre 2007.

Tableau A4 Côte d'Ivoire : Service de la dette extérieure, 2008, 2027 1/

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2022	2027	Averages	
									2008-2017	2018-2027
Avant allègement classique et apurement des arriérés										
Total	893,2	803,9	702,5	687,8	730,3	1 179,5	1 308,5	1 728,4	854,8	1 376,0
Dette existante 2/	893,2	800,3	693,2	669,8	669,5	692,8	227,1	131,3	702,3	249,6
Multilatérale	268,0	227,6	142,7	123,8	122,3	100,6	107,2	75,6	140,0	101,5
Officielle bilatérale	351,4	321,1	291,5	289,2	287,3	239,5	115,2	51,1	278,9	126,8
Commerciale	273,8	251,5	259,0	256,8	259,9	352,8	4,7	4,7	283,4	21,4
Nouvelle dette	0,0	3,6	9,3	18,0	60,8	486,7	1 081,4	1 597,1	152,5	1 126,4
Ratio service de la dette/exportations	9,6	8,8	7,7	8,3	8,2	7,4	4,6	4,2	8,0	4,8
Ratio service de la dette/recettes	18,9	18,5	14,5	13,0	12,5	12,0	8,3	7,4	13,5	8,3
Après allègement classique et apurement des arriérés multilatéraux 3/ 4/										
Total	998,9	907,5	803,5	809,4	1 382,8	1 117,9	1 397,5	1 876,1	1 189,9	1 455,3
Dette existante	998,9	903,9	794,2	791,4	1 322,0	631,2	316,0	279,0	1 037,4	328,9
Multilatérale	268,0	227,6	142,7	123,8	122,3	100,6	107,2	75,6	140,0	101,5
Officielle bilatérale	420,2	387,9	355,6	373,9	771,1	177,9	204,2	198,7	522,3	206,1
Commerciale	310,7	288,4	295,9	293,7	428,7	352,8	4,7	4,7	375,1	21,4
Nouvelle dette	0,0	3,6	9,3	18,0	60,8	486,7	1 081,4	1 597,1	152,5	1 126,4
Ratio service de la dette/exportations	10,8	10,0	8,8	9,8	15,5	7,0	4,9	4,6	11,3	5,0
Ratio service de la dette/recettes	21,2	20,9	16,6	15,3	23,7	11,3	8,8	8,0	18,6	8,7
Après aide PPTE 5/										
Total	375,7	606,0	756,7	709,8	1 026,7	1 281,6	1 257,9	1 728,6	1 047,5	1 313,6
Dette existante 2/	375,7	602,4	747,4	691,8	965,9	794,9	176,5	131,6	894,9	187,3
Multilatérale	268,0	184,9	126,7	119,8	84,9	98,5	106,1	74,9	121,0	100,3
Officielle bilatérale	0,5	243,9	310,1	263,6	476,6	264,0	65,8	52,0	395,8	65,6
Commerciale	107,2	173,6	310,7	308,5	404,4	432,3	4,7	4,7	378,1	21,4
Nouvelle dette	0,0	3,6	9,3	18,0	60,8	486,7	1 081,4	1 597,1	152,5	1 126,4
Ratio service de la dette/exportations	4,0	6,7	8,3	8,6	11,5	8,1	4,4	4,2	9,7	4,5
Ratio service de la dette/recettes	8,0	13,9	15,6	13,4	17,6	13,0	7,9	7,4	15,6	7,8
Réduction du service de la dette par suite de l'aide au titre de l'initiative PPTE 6/										
	...	301,5	46,8	99,6	356,1	-163,7	139,6	147,4	89,1	141,6
Après aide PPTE et aide IADM 7/										
Total	375,7	606,0	756,7	709,8	988,7	1 191,6	1 158,4	1 657,9	1 011,2	1 219,5
Dette existante 6/	375,7	602,4	747,4	691,8	927,9	704,9	76,9	60,8	858,7	93,2
Multilatérale	268,0	184,9	126,7	119,8	46,9	8,6	6,5	4,1	84,7	6,2
Officielle bilatérale	0,5	243,9	310,1	263,6	476,6	264,0	65,8	52,0	395,8	65,6
Commerciale	107,2	173,6	310,7	308,5	404,4	432,3	4,7	4,7	378,1	21,4
Nouvelle dette	0,0	3,6	9,3	18,0	60,8	486,7	1 081,4	1 597,1	152,5	1 126,4
Ratio service de la dette/exportations	4,0	6,7	8,3	8,6	11,1	7,5	4,1	4,1	9,4	4,2
Ratio service de la dette/recettes	8,0	13,9	15,6	13,4	16,9	12,1	7,3	7,1	15,1	7,2
Réduction du service de la dette par suite de l'aide IADM										
	0,0	0,0	0,0	0,0	38,0	90,0	99,5	70,8	36,3	94,1
Après allègement bilatéral conditionnel supplémentaire au-delà de l'aide PPTE renforcée et de l'aide IADM 7/ 8/										
Total	375,7	606,0	756,8	689,7	540,3	944,1	1 099,1	1 609,3	713,1	1 160,1
Dette existante 6/	375,7	602,4	747,5	671,7	479,5	457,4	17,7	12,3	560,6	33,7
Multilatérale	268,0	184,9	126,7	119,8	46,9	8,6	6,5	4,1	84,7	6,2
Officielle bilatérale	0,5	243,9	310,1	243,4	28,2	16,5	6,5	3,5	97,8	6,1
Commerciale	107,2	173,6	310,7	308,5	404,4	432,3	4,7	4,7	378,1	21,4
Nouvelle dette	0,0	3,6	9,3	18,0	60,8	486,7	1 081,4	1 597,1	152,5	1 126,4
Ratio service de la dette/exportations	4,0	6,7	8,3	8,3	6,1	5,9	3,8	3,9	6,7	3,9
Ratio service de la dette/recettes	8,0	13,9	15,6	13,0	9,3	9,6	6,9	6,9	11,1	6,9
Pour mémoire :										
Exportations de biens et de services, non compris les revenus de:	9 291,5	9 109,4	9 117,4	8 280,7	8 919,5	15 887,8	28 554,3	40 774,7	10 728,6	29 390,2
Recettes publiques 10/	4 719,4	4 347,0	4 841,5	5 301,4	5 836,7	9 849,8	15 846,6	23 456,7	6 579,0	16 864,9

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Tous les indicateurs de la dette renvoient à la dette publique ou garantie par l'État (PGE) et sont définis après rééchantillonnage, sauf indication contraire. L'exercice se termine en décembre.

2/ Comprend uniquement le principal et les intérêts exigibles sur l'encours de la dette à la date de référence (31/12/2007), et non les intérêts de pénalité sur les arriérés (selon les projections).

3/ Inclut l'impact de l'opération d'apurement des arriérés effectuée par l'IDA, la BAID et la BOAD.

4/ On prend par hypothèse une opération de stock de la dette aux conditions de Naples et une opération comparable par les autres créanciers bilatéraux à la fin de 2007.

5/ et une opération de stock de la dette aux conditions de Cologne au point d'achèvement (fin décembre 2011). La Côte d'Ivoire continue d'accumuler des arriérés au titre de la dette bilatérale ou commerciale non courante jusqu'à la fin mars 2009. Les créanciers multilatéraux consentent un allègement PPTE au point de décision (sauf la BADEA, la BOAD, la CEDEAO, le FAGACE, la BID, l'IFAD et l'OFID qui sont censés fournir un allègement au point d'achèvement).

6/ La réduction correspond à la différence entre le service de la dette selon les projections après l'utilisation complète de l'allègement classique et après l'application de l'allègement PPTE.

7/ L'aide IADM vise la Banque mondiale, le FMI et la BAID et débute après le point d'achèvement pris par hypothèse (décembre 2011). Par hypothèse, l'IADM n'a aucun impact sur les nouveaux emprunts de la Côte d'Ivoire pendant la période couverte par les projections.

8/ Les créanciers du Club de Paris Club accordent, dans le cadre d'initiatives bilatérales, un allègement supplémentaire au-delà de l'initiative PPTE au point d'achèvement. Des précisions sur les modalités de

9/ Au sens du Manuel de la balance des paiements du FMI (5e édition, 1993). Renvoie aux exportations de l'année courante.

10/ Les recettes s'entendent des recettes de l'administration centrale, hors dons.

Tableau A5 Côte d'Ivoire : Valeur actualisée nette de la dette extérieure, 2007-2027
(en millions de dollars ÉU, sauf indication contraire)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2017	2022	2027	Moyennes	
										2007-2017	2018-2027
I. Avant allègement classique et apurement des arriérés											
VAN de la dette totale	12 282,8	11 996,1	11 661,3	11 624,3	11 701,1	12 571,1	15 937,3	18 739,9	23 778,8	13 288,9	19 619,5
VAN de l'encours de la dette	12 282,8	11 996,1	11 442,0	11 124,8	10 798,8	10 463,0	8 461,6	7 881,8	7 595,4	10 438,9	7 847,2
Officielle bilatérale ou commerciale	9 334,6	8 993,5	8 686,8	8 385,7	8 073,0	7 742,2	5 761,5	5 193,8	4 914,9	7 672,5	5 159,4
Multilatérale	2 948,2	3 002,6	2 755,2	2 739,1	2 725,8	2 720,8	2 700,1	2 688,0	2 680,5	2 766,3	2 687,7
VAN des nouveaux emprunts	0,0	0,0	219,3	499,4	902,3	2 108,2	7 475,7	10 858,1	16 183,4	2 850,0	11 772,3
II. Après allègement classique et apurement des arriérés multilatéraux 1/ 2/											
VAN de la dette totale	11 152,8	9 753,7	9 339,1	9 311,9	9 393,9	9 731,1	11 097,8	13 669,7	18 014,9	10 149,9	14 438,1
VAN de l'encours de la dette	11 152,8	9 753,7	9 119,8	8 812,5	8 491,6	7 622,9	3 622,1	2 811,6	1 831,5	7 299,9	2 665,8
Officielle bilatérale ou commerciale	8 204,6	7 913,1	7 660,5	7 419,2	7 148,8	6 331,7	2 526,0	1 979,7	1 301,8	5 830,6	1 871,8
Multilatérale	2 948,2	1 840,6	1 459,3	1 393,3	1 342,8	1 291,2	1 096,1	831,9	529,7	1 469,3	793,9
VAN des nouveaux emprunts	0,0	0,0	219,3	499,4	902,3	2 108,2	7 475,7	10 858,1	16 183,4	2 850,0	11 772,3
III. Après apport conditionnel d'une aide PPTE renforcée 4/											
VAN de la dette totale	11 243,9	11 272,1	10 309,1	10 245,1	8 123,6	8 734,0	9 718,3	12 552,0	17 447,0	9 739,1	13 412,7
VAN de l'encours de la dette	11 243,9	11 272,1	10 089,8	9 745,7	7 221,3	6 625,8	2 242,7	1 693,9	1 263,6	6 889,1	1 640,4
Officielle bilatérale ou commerciale	9 335,8	9 504,1	8 649,3	8 356,3	5 878,5	5 334,6	1 146,5	862,0	733,9	5 523,0	846,5
Multilatérale	1 908,1	1 768,0	1 440,5	1 389,5	1 342,8	1 291,2	1 096,1	831,9	529,7	1 366,0	793,9
VAN des nouveaux emprunts	0,0	0,0	219,3	499,4	902,3	2 108,2	7 475,7	10 858,1	16 183,4	2 850,0	11 772,3
IV. Après apport inconditionnel d'une aide PPTE renforcée 5/											
VAN de la dette totale	9 754,4	8 141,7	7 971,4	7 917,7	8 003,0	8 644,4	9 708,2	12 547,0	17 445,2	8 865,5	13 407,8
VAN de l'encours de la dette	9 754,4	8 141,7	7 752,1	7 418,3	7 100,7	6 536,2	2 232,5	1 688,9	1 261,8	6 015,5	1 635,5
Officielle bilatérale ou commerciale	7 500,5	6 490,4	6 420,4	6 143,3	5 878,5	5 334,6	1 146,5	862,0	733,9	4 678,4	846,5
Multilatérale	2 253,9	1 651,2	1 331,7	1 274,9	1 222,2	1 201,7	1 086,0	826,9	527,9	1 337,1	789,0
VAN des nouveaux emprunts 8/	0,0	0,0	219,3	499,4	902,3	2 108,2	7 475,7	10 858,1	16 183,4	2 850,0	11 772,3
V. Après apport conditionnel d'une aide PPTE renforcée et d'une aide IADM 4/ 6/											
VAN de la dette totale	10 381,7	10 364,5	9 361,7	9 247,9	7 073,8	7 666,9	8 691,4	11 760,3	16 936,1	8 721,2	12 657,6
VAN de l'encours de la dette	10 381,7	10 364,5	9 142,4	8 748,5	6 171,6	5 558,8	1 215,7	902,2	752,7	5 871,2	885,3
Officielle bilatérale ou commerciale	9 335,8	9 504,1	8 649,3	8 356,3	5 878,5	5 334,6	1 146,5	862,0	733,9	5 523,0	846,5
Multilatérale	1 046,0	860,4	493,1	392,2	293,0	224,2	69,2	40,2	18,8	348,2	38,9
VAN des nouveaux emprunts	0,0	0,0	219,3	499,4	902,3	2 108,2	7 475,7	10 858,1	16 183,4	2 850,0	11 772,3
VI. Après allègement bilatéral conditionnel supplémentaire au-delà de l'aide PPTE renforcée et de l'aide IADM 4/ 6/ 7/											
VAN de la dette totale	10 381,7	10 364,5	9 361,7	9 247,9	3 955,7	4 810,8	7 839,1	11 007,2	16 291,3	7 473,1	11 919,0
VAN de l'encours de la dette	10 381,7	10 364,5	9 142,4	8 748,5	3 053,4	2 702,7	363,4	149,1	107,9	4 623,1	146,7
Officielle bilatérale ou commerciale	9 335,8	9 504,1	8 649,3	8 356,2	2 760,4	2 478,5	294,2	108,9	89,1	4 274,9	107,9
Multilatérale	1 046,0	860,4	493,1	392,2	293,0	224,2	69,2	40,2	18,8	348,2	38,9
VAN des nouveaux emprunts	0,0	0,0	219,3	499,4	902,3	2 108,2	7 475,7	10 858,1	16 183,4	2 850,0	11 772,3

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut l'impact de l'opération d'apurement des arriérés effectuée par l'IDA, la BaFD et la BOAD.

2/ Expose la situation de la dette extérieure après l'utilisation complète des mécanismes classiques d'allègement de la dette et en supposant une opération au moins comparable par les créanciers officiels bilatéraux. Ne comprend pas le surplus d'allègement au-delà de l'allègement classique accordé par le Club de Paris, le Club de Londres et la Chine.

3/ En termes de moyenne triennale historique simple des exportations de biens et de services, non compris les revenus des facteurs.

4/ Suppose un allègement intérimaire au titre de l'initiative PPTE renforcée d'avril 2009 à décembre 2011 et un apport complet de l'aide en janvier 2012.

5/ Suppose la fourniture intégrale de l'allègement PPTE estimé à la fin de décembre 2007.

6/ L'aide IADM vise la Banque mondiale, le FMI et le Groupe de la BaFD et débute après le point d'achèvement (décembre 2011).

7/ Les créanciers du Club de Paris Club accordent, dans le cadre d'initiatives bilatérales, un allègement supplémentaire au-delà de l'initiative PPTE au point d'achèvement. Des précisions sur les modalités de l'apport d'aide sont données au tableau A12.

Tableau A6 Côte d'Ivoire : Indicateurs d'endettement extérieur, 2007-27 1/

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Averages		
																						2007-2016	2017-2026	
(en pourcentage, sauf indication contraire)																								
I. Avant allègement classique																								
Ratio VAN de la dette/PIB	62,0	49,8	50,9	47,1	43,8	43,3	42,7	40,9	39,4	37,9	35,7	33,6	32,0	30,4	29,1	28,0	27,2	26,5	25,7	24,8	24,0	44,9	28,2	
Ratio VAN de la dette/exportations 2/ 3/	153,7	129,1	128,0	127,5	141,3	140,9	140,2	132,7	122,3	111,4	100,3	90,9	82,5	74,5	68,9	65,6	64,5	63,2	61,8	59,9	58,3	129,8	69,0	
Ratio VAN de la dette/recettes 4/	314,8	254,2	268,3	240,1	220,7	215,4	207,3	194,5	184,8	175,0	161,8	149,2	139,3	129,3	124,5	118,3	113,0	109,9	108,1	104,1	101,4	221,5	119,7	
Ratio du service de la dette	...	7,8	10,4	8,5	7,7	7,6	7,0	6,6	6,7	6,8	6,6	5,4	4,3	4,2	4,2	4,3	4,4	4,4	4,3	4,2	4,0	7,6	4,4	
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	18,9	18,5	14,5	13,0	12,5	11,2	10,9	11,6	12,1	12,0	10,0	8,2	8,3	8,3	8,3	8,2	8,1	8,1	7,9	7,4	13,5	8,3	
II. Après allègement classique et apurement des arriérés multilatéraux 5/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	56,3	40,5	40,8	37,7	35,2	33,5	32,1	29,8	27,8	26,0	24,8	23,8	22,9	21,9	21,1	20,4	20,1	19,7	19,3	18,7	18,2	35,0	20,6	
Ratio VAN de la dette/exportations 2/ 3/	139,6	105,0	102,5	102,1	113,4	109,1	105,4	96,7	86,3	76,4	69,9	64,4	59,0	53,6	49,9	47,9	47,5	47,0	46,3	45,2	44,2	100,6	50,5	
Ratio VAN de la dette/recettes 4/	285,8	206,7	214,8	192,3	177,2	166,7	155,9	141,8	130,4	120,0	112,7	105,6	99,5	93,1	90,2	86,3	83,3	81,8	81,1	78,4	76,8	173,1	87,6	
Ratio du service de la dette	...	8,8	11,8	9,7	9,1	14,4	13,0	11,5	10,8	10,1	6,3	5,1	4,5	4,4	4,5	4,6	4,7	4,7	4,6	4,5	4,3	10,5	4,6	
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	21,2	20,9	16,6	15,3	23,7	20,8	19,1	18,7	18,0	11,3	9,4	8,6	8,7	8,9	8,8	8,7	8,7	8,7	8,5	8,0	18,6	8,7	
III. Après apport conditionnel d'une aide PPTE renforcée 6/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	56,7	46,8	45,0	41,5	30,4	30,1	28,8	26,7	24,9	23,2	21,8	21,0	20,4	19,7	19,2	18,7	18,7	18,5	18,3	18,0	17,6	34,2	19,0	
Ratio VAN de la dette/exportations 2/ 3/	140,7	121,3	113,2	112,4	98,1	97,9	94,6	86,7	77,2	68,1	61,2	56,9	52,6	48,3	45,4	44,0	44,2	44,2	44,0	43,4	42,8	97,4	46,6	
Ratio VAN de la dette/exportations (dette existante)	140,7	121,3	110,8	106,9	87,2	74,3	59,4	44,8	31,8	20,6	14,1	11,2	9,4	7,9	6,8	5,9	5,2	4,6	4,0	3,5	3,1	73,8	6,2	
Ratio VAN de la dette/recettes 4/	288,2	238,8	237,2	211,6	153,2	149,6	140,0	127,1	116,7	107,1	98,7	93,3	88,8	83,8	82,0	79,2	77,4	76,8	77,0	75,3	74,4	169,8	80,8	
Ratio du service de la dette/exportations	...	3,3	7,9	9,2	8,0	10,7	12,5	11,0	10,6	10,0	7,2	4,6	4,0	3,9	4,0	4,1	4,2	4,2	4,2	4,1	4,0	9,0	4,1	
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	8,0	13,9	15,6	13,4	17,6	20,2	18,3	18,2	17,7	13,0	8,5	7,6	7,8	8,0	7,9	7,9	7,8	7,8	7,6	7,4	15,6	7,8	
IV. Après apport inconditionnel d'une aide PPTE renforcée 7/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	49,2	33,8	34,8	32,1	30,0	29,8	28,6	26,7	24,9	23,2	21,7	21,0	20,4	19,7	19,2	18,7	18,7	18,5	18,3	18,0	17,6	30,4	19,0	
Ratio VAN de la dette/exportations 2/ 3/	122,1	87,6	87,5	86,8	96,6	96,9	94,0	86,5	77,1	68,1	61,1	56,8	52,5	48,2	45,4	43,9	44,1	44,2	44,0	43,4	42,8	87,7	46,5	
Ratio VAN de la dette/exportations (dette existante)	122,1	87,6	85,1	81,4	85,8	73,3	58,8	44,6	31,6	20,5	14,1	11,1	9,4	7,9	6,8	5,9	5,2	4,6	4,0	3,5	3,1	64,1	6,2	
Ratio VAN de la dette/recettes 4/	250,0	172,5	183,4	163,5	151,0	148,1	139,1	126,8	116,5	107,0	98,6	93,2	88,7	83,7	82,0	79,2	77,4	76,8	77,0	75,3	74,4	150,6	80,8	
Ratio service de la dette/exportations	...	3,3	7,9	9,2	8,0	10,7	12,5	11,0	10,6	10,0	7,2	4,6	4,0	3,9	4,0	4,1	4,2	4,2	4,2	4,1	4,0	9,0	4,1	
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	8,0	13,9	15,6	13,4	17,6	20,2	18,3	18,2	17,7	13,0	8,5	7,6	7,8	8,0	7,9	7,9	7,8	7,8	7,6	7,4	15,6	7,8	
V. Après apport conditionnel d'une aide PPTE renforcée et d'une aide IADM 8/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	52,4	43,1	40,9	37,5	26,5	26,4	25,4	23,6	22,0	20,6	19,5	19,0	18,6	18,2	17,8	17,6	17,6	17,6	17,6	17,4	17,1	30,7	17,9	
Ratio VAN de la dette/exportations 2/ 3/	129,9	111,5	102,8	101,4	85,4	86,0	83,4	76,5	68,3	60,6	54,7	51,4	48,0	44,4	42,2	41,2	41,8	42,1	42,3	41,9	41,5	87,3	43,7	
Ratio VAN de la dette/exportations (dette existante)	129,9	111,5	100,4	96,0	74,5	62,3	48,1	34,6	22,8	13,0	7,7	5,7	4,8	4,1	3,6	3,2	2,8	2,6	2,3	2,0	1,8	63,7	3,3	
Ratio VAN de la dette/recettes 4/	266,1	219,6	215,4	191,0	133,4	131,4	123,4	112,1	103,2	95,2	88,2	84,3	81,0	77,1	76,2	74,2	73,2	73,2	74,0	72,8	72,2	152,6	75,8	
Ratio service de la dette/exportations	...	3,3	7,9	9,2	8,0	10,3	12,2	10,7	10,0	9,4	6,7	4,1	3,6	3,6	3,7	3,8	3,9	3,9	3,9	3,8	3,8	8,8	3,8	
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	8,0	13,9	15,6	13,4	16,9	19,6	17,8	17,3	16,8	12,1	7,6	6,9	7,1	7,3	7,3	7,3	7,3	7,4	7,2	7,1	15,1	7,2	
VI. Après allègement bilatéral conditionnel supplémentaire au-delà de l'aide PPTE renforcée et de l'aide IADM 9/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	52,4	43,1	40,9	37,5	14,8	16,6	17,8	18,0	18,1	18,1	17,6	17,3	17,1	16,8	16,6	16,4	16,6	16,7	16,8	16,6	16,5	26,8	16,7	
Ratio VAN de la dette/exportations 2/ 3/	129,9	111,5	102,8	101,4	47,8	53,9	58,6	58,4	56,1	53,1	49,3	46,8	44,0	41,1	39,2	38,5	39,4	40,0	40,3	40,2	40,0	74,8	40,9	
Ratio VAN de la dette/exportations (dette existante)	129,9	111,5	100,4	96,0	36,9	30,3	23,3	16,5	10,6	5,6	2,3	1,1	0,9	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	51,2	0,6	
Ratio VAN de la dette/recettes 4/	266,1	219,6	215,4	191,0	74,6	82,4	86,6	85,5	84,7	83,5	79,6	76,7	74,3	71,3	70,8	69,5	69,0	69,5	70,6	69,8	69,5	133,5	71,1	
Ratio service de la dette/exportations	...	3,3	7,9	9,2	7,8	5,6	6,4	6,0	6,1	6,1	5,3	3,8	3,3	3,3	3,5	3,6	3,7	3,8	3,7	3,7	3,7	6,4	3,6	
Ratio service de la dette/recettes 4/	...	8,0	13,9	15,4	12,7	8,2	8,6	7,6	7,1	6,5	4,6	1,7	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	9,3	0,3	

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Tous les indicateurs de la dette renvoient à la dette publique ou garantie par l'État (PGE) à la fin de décembre 2007.

2/ Au sens que donne aux exportations le Manuel de la balance des paiements du FMI (5e édition, 1993).

3/ Sur la base d'une moyenne triennale des exportations pour l'année précédente (par exemple, la moyenne des exportations sur 2005-2007 pour le ratio VAN de la dette/exportations de 2007).

4/ Les recettes s'entendent des recettes de l'administration centrale, hors dons, ajustées pour tenir compte de l'indemnisation versée pour les produits toxiques (voir encadré III du texte).

5/ Expose la situation de la dette extérieure après l'utilisation complète des mécanismes classiques d'allègement de la dette et en supposant une opération au moins comparable par les créanciers officiels bilatéraux.

6/ Suppose un allègement intérimaire au titre de l'initiative PPTE renforcée entre avril 2009 et décembre 2011 et un apport complet de l'aide en janvier 2012.

7/ Suppose la fourniture intégrale de l'allègement PPTE estimé à la fin de décembre 2007.

8/ L'aide IADM vise la Banque mondiale, le FMI et la BaFD et débute après le point d'achèvement (décembre 2011). Par hypothèse, l'IADM n'a aucun impact sur les nouveaux emprunts de la Côte d'Ivoire pendant la période couverte par les projections.

9/ Les créanciers du Club de Paris Club accordent, dans le cadre d'initiatives bilatérales, un allègement supplémentaire au-delà de l'initiative PPTE au point d'achèvement. Des précisions sur les modalités de l'apport d'aide sont données au tableau A11.

Tableau A7 Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité, 2007-27 1/

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Averages		
																						2007-2017	2018-2027	
(en pourcentage, sauf indication contraire)																								
I. Scénario de référence 2/																								
Ratio VAN de la dette/PIB	49,2	33,8	34,8	32,1	30,0	29,8	28,6	26,7	24,9	23,2	21,7	21,0	20,4	19,7	19,2	18,7	18,7	18,5	18,3	18,0	17,6	30,4	19,0	
Ratio VAN de la dette/exportations 3/ 4/	122,1	87,6	87,5	86,8	96,6	96,9	94,0	86,5	77,1	68,1	61,1	56,8	52,5	48,2	45,4	43,9	44,1	44,2	44,0	43,4	42,8	87,7	46,5	
Ratio VAN de la dette/recettes 5/	250,0	172,5	183,4	163,5	151,0	148,1	139,1	126,8	116,5	107,0	98,6	93,2	88,7	83,7	82,0	79,2	77,4	76,8	77,0	75,3	74,4	150,6	80,8	
Ratio service de la dette/exportations	...	3,3	7,9	9,2	8,0	10,7	12,5	11,0	10,6	10,0	7,2	4,6	4,0	3,9	4,0	4,1	4,2	4,2	4,2	4,1	4,0	9,0	4,1	
Ratio service de la dette/recettes	...	8,0	13,9	15,6	13,4	17,6	20,2	18,3	18,2	17,7	13,0	8,5	7,6	7,8	8,0	7,9	7,9	7,8	7,8	7,6	7,4	15,6	7,8	
II. Analyse de sensibilité																								
II.a) Cours du cacao inférieurs de 30 % au cours de référence, à compter de 2009																								
Ratio VAN de la dette/PIB	49,2	33,8	36,3	35,0	33,0	33,1	32,2	30,5	28,9	27,4	26,1	25,5	25,1	24,5	24,2	23,9	24,0	24,1	24,2	24,0	23,9	33,2	24,4	
Ratio VAN de la dette/exportations 3/ 4/	122,1	87,6	88,5	92,2	109,4	113,9	110,9	102,6	92,5	82,5	75,0	70,4	65,6	60,7	57,7	56,5	57,2	57,9	58,3	58,2	58,3	97,9	60,1	
Ratio VAN de la dette/recettes 5/	250,0	172,5	190,8	182,4	170,5	168,0	159,3	147,6	134,0	124,9	115,2	111,8	109,7	104,4	101,3	98,9	99,7	98,6	97,9	95,6	95,3	165,0	101,3	
Ratio service de la dette/exportations	...	3,3	8,1	10,5	9,0	11,6	13,6	12,0	11,1	10,5	7,5	4,8	3,8	4,1	4,4	4,5	4,7	4,8	4,8	4,8	4,8	9,7	4,6	
Ratio service de la dette/recettes	...	8,0	14,4	17,2	14,7	18,6	21,3	19,6	18,4	18,1	13,1	8,6	7,3	8,0	8,4	8,5	8,7	8,8	8,7	8,5	8,3	16,3	8,4	
II.b) Croissance du PIB réel inférieure de 2 points (choc intersectoriel homogène), à compter de 2009																								
Ratio VAN de la dette/PIB	49,2	33,8	36,3	34,3	32,8	33,4	33,0	31,8	30,7	29,8	29,3	29,6	30,1	30,6	31,7	33,2	35,2	37,3	39,9	42,4	45,3	34,0	35,5	
Ratio VAN de la dette/exportations 3/ 4/	122,1	87,6	88,5	89,4	102,0	103,3	101,3	94,4	86,0	77,9	72,2	69,3	66,1	62,9	62,0	63,4	66,8	70,5	74,6	78,7	83,2	93,1	69,7	
Ratio VAN de la dette/recettes 5/	250,0	172,5	190,8	176,4	166,1	165,9	160,0	150,6	139,8	133,5	127,1	127,5	129,4	128,3	132,4	138,2	147,1	154,2	164,9	173,7	186,9	166,6	148,3	
Ratio service de la dette/exportations	...	3,3	8,1	9,6	8,3	10,7	12,7	11,2	10,4	10,0	7,2	4,6	3,7	4,0	4,3	4,6	4,8	5,1	5,2	5,4	5,6	9,2	4,7	
Ratio service de la dette/recettes	...	8,0	14,4	16,7	14,5	18,6	21,8	20,2	19,3	19,3	14,2	9,5	8,3	9,3	10,1	10,7	11,3	11,9	12,5	12,8	13,3	16,7	11,0	

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Tous les indicateurs renvoient à la dette publique ou garantie par l'État (PGE) à la fin de décembre 2007 et sont définis après la fourniture, par hypothèse, d'un allègement PPTE inconditionnel à la fin de décembre 2006.

2/ Le scénario de référence est décrit à la section III.

3/ Au sens du Manuel de la balance des paiements du FMI (5e édition, 1993).

4/ Sur la base d'une moyenne triennale des exportations pour l'année précédente (par exemple, la moyenne des exportations sur 2004-2006 pour le ratio VAN de la dette/exportations de 2006).

5/ Les recettes s'entendent des recettes de l'administration centrale, hors dons.

Tableau A8 Côte d'Ivoire : Fourniture possible de l'assistance du Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée
(en millions de dollars ÉU, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2015-27	Cumulatif 2028-38	2009-41	
Service de la dette envers la Banque mondiale avant l'aide	128,2	75,5	68,6	67,5	67,7	70,0	73,1	81,9	84,8	88,5	90,8	90,2	89,6	91,5	90,8	90,0	89,4	84,4	62,7	1107,7	514,0	2114,8	
BIRD	75,0	22,6	13,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	111,4
IDA	53,2	52,9	54,8	67,5	67,7	70,0	73,1	81,9	84,8	88,5	90,8	90,2	89,6	91,5	90,8	90,0	89,4	84,4	62,7	1107,7	514,0	2003,4	
Service de la dette envers la Banque mondiale après l'aide	93,6	64,7	68,6	33,8	33,8	35,0	65,4	81,9	84,8	88,5	90,8	90,2	89,6	91,5	90,8	90,0	89,4	84,4	62,7	1100,0	514,0	1959,0	
BIRD	40,3	11,8	13,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	66,0
IDA	53,2	52,9	54,8	33,8	33,8	35,0	65,4	81,9	84,8	88,5	90,8	90,2	89,6	91,5	90,8	90,0	89,4	84,4	62,7	1100,0	514,0	1893,0	
Épargne au titre du service de la dette envers la Banque mondiale	34,6	10,8	0,0	33,8	33,8	35,0	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,7	0,0	155,8	
BIRD	34,6	10,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,5
IDA	0,0	0,0	0,0	33,8	33,8	35,0	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,7	0,0	110,3	
Épargne en pourcentage du service de la dette envers le Groupe de la Banque mondiale (%)	27	14	0	50	50	50	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	7	

Source : estimations des services du FMI.

1/ Le point de décision devrait normalement être atteint au début de 2009 et la fourniture de l'aide intérimaire par le Groupe de la Banque mondiale commencer le 1er avril 2009.

Tableau A9. Côte d'Ivoire : aide éventuellement consentie par le FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2009-19 1/
(Millions de dollars, sauf indication contraire)

	2009 Apr-Dec	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
(Sur la base du taux de change \$EU/DTS en vigueur le 2 mars 2009)											
I. Allègement pré-IADM (au titre de l'initiative PPTE uniquement) 2/											
Service de la dette pouvant bénéficier de l'initiative PPTE exigible au titre d'obligations envers le FMI	18,3	18,5	18,4	9,8	1,2	24,5	47,7	47,4	47,2	47,0	23,4
Principal	17,2	17,2	17,2	8,6	-	23,4	46,7	46,7	46,7	46,7	23,4
Intérêts et commissions	1,1	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	0,9	0,7	0,5	0,2	0,0
Aide PPTE--dépôts au Compte général du pays membre											
Aide intérimaire 4/	7,5	7,5	7,5								
Décaissement au point d'achèvement 5/			16,1								
Aide au point d'achèvement			15,1								
Intérêts au point d'achèvement 6/			1,0								
Aide du FMI--calendrier des tirages au Compte général du pays membre	7,5	7,6	7,6	0,6	-	3,5	3,1	2,9	3,6	3,5	1,6
Aide du FMI sans intérêts	7,5	7,5	7,5	0,5	-	2,2	2,2	2,2	3,3	3,3	1,5
Revenu d'intérêts estimé 6/	-	0,0	0,1	0,0	-	1,4	0,9	0,8	0,3	0,2	0,1
Service de la dette exigible au titre d'obligations courantes envers le FMI une fois versée l'aide du FMI	10,7	10,9	10,8	9,2	1,2	21,0	44,6	44,5	43,6	43,4	21,8
Calendrier de l'aide du FMI (en % de l'aide totale; base flux)	20,0	20,0	20,0	1,4	-	5,8	5,8	5,8	8,7	8,7	3,9
Part du service de la dette dû au titre d'obligations envers le FMI couverte par l'aide PPTE (en %)	41,3	40,9	41,3	5,8	-	14,5	6,4	6,2	7,6	7,5	6,8
Proportion (en %) de chaque remboursement arrivant à échéance pendant la période à payer avec l'aide PPTE sur le principal déposé au Compte général	44,0	44,0	44,0	6,2	-	9,3	4,7	4,7	7,0	7,0	6,2
II. Allègement post-IADM (au titre des initiatives IADM et PPTE)											
24,1											
Dette antérieure à la date-butoir IADM au point d'achèvement (selon les projections)			8,6								
Fourniture de l'allègement de dette (base stocks) :											
à partir du Compte IADM-II 7/			8,0								
à partir du Compte général PPTE 8/			0,6								
Fourniture de l'aide PPTE restante pour la dette post date-butoir IADM (base stocks):			15,5								
III. Service de la dette dû au FMI après l'allègement PPTE et IADM 9/											
	10,7	10,9	10,8	1,1	1,1	8,9	47,7	47,4	47,2	47,0	23,4
Pour mémoire :											
(Sur la base des données sur le service de la dette et des taux de change du 31 décembre 2007)											
Service de la dette exigible, total (en millions de dollars)	404,0	756,7	709,8	1 026,7	1 317,5	1 346,2	1 472,7	1 582,0	1 281,6	926,4	927,8
Service de la dette exigible au titre d'obligations envers le FMI (en millions de dollars)	19,7	19,9	19,9	10,5	1,3	26,4	51,4	51,1	50,9	50,6	25,2
Service de la dette exigible au titre d'obligations courantes envers le FMI une fois versée l'aide du FMI (en pourcentage des exportations de biens et de services, non compris les revenus des facteurs, de l'année courante)	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1
Part du service de la dette total couverte par l'aide du FMI (en %)	41,3	40,9	41,3	5,8	-	14,5	6,4	6,2	7,6	7,5	6,8

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ L'aide totale du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée est de 37,71 millions de dollars en termes de VAN (calcul effectué sur la base des données disponibles au point de décision, hors intérêts accumulés au Compte général de la Côte d'Ivoire ou au titre de montants engagés, mais non décaissés (voir note 6)).

2/ Apport estimé d'aide PPTE en l'absence de décision IADM.

3/ Obligations à venir (selon estimations) sur la base des calendriers en vigueur à la fin de février 2009, y compris un décaissement au titre du nouvel accord FRPC d'avril 2009 (selon les projections). Les obligations d'intérêts excluent les prélèvements de DTS et les variations du DTS (en termes nets).

4/ Le premier apport d'aide intérimaire de 20 % des engagements sera déposé au Compte général de la Côte d'Ivoire au point de décision anticipé en avril 2009 pour couvrir des obligations de remboursement de principal exigibles par le FMI au cours des 12 prochains mois. Les deuxième et troisième apports sont censés être décaissés en avril 2010 et 2011, respectivement.

5/ Par hypothèse, l'aide PPTE sous forme de dons restant à verser par le FMI est décaissée au compte du pays membre au point d'achèvement en décembre 2011, ce qui est pris en compte dans le calcul des intérêts.

6/ Le revenu d'intérêts estimé sur : a) les montants détenus au Compte général de la Côte d'Ivoire et b) jusqu'au point d'achèvement, les montants engagés, mais non encore décaissés. Le revenu d'intérêts (selon les projections) est estimé sur la base de taux d'intérêts pris par hypothèse qui atteignent progressivement 4,5 % à partir de 2014; le revenu d'intérêts effectif sera peut-être plus ou moins élevé.

7/ Encours des crédits à la fin 2004 qui n'ont pas été remboursés par le pays membre ou avec l'aide PPTE au point d'achèvement et qu'il n'est pas prévu de rembourser avec l'aide PPTE, au sens de l'instrument portant création du compte IADM-II.

8/ Selon les estimations, 3,5 % de l'aide PPTE au point d'achèvement servirait à financer l'allègement de dette IADM.

9/ Estimations à la fin de février 2009.

Tableau A10. Situation des pays au regard de l'initiative PPTE, 31 janvier 2009

Pays	Point de décision	Point d'achèvement	Objectif VAN de la dette/		Niveaux d'aide 1/				Pourcentage de réduction en VAN de la dette 2/	Serv. nom. de la dette : allègement total estimé (millions de dollars)	
			recettes	pub.	(Millions de dollars, valeur actualisée)						
					export.	(en %)	Total bilatérale ou commerciale	Total multilatérale			FMI
Cadre renforcé : point d'achèvement atteint (24)											
Bénin	Jul. 00	Mar. 03	150		265	77	189	24	84	31	460
Bolivie					1 302	425	876	84	194		2 060
cadre initial	Sep. 97	Sep. 98	225		448	157	291	29	54	14	760
cadre renforcé	Feb. 00	Jun. 01	150		854	268	585	55	140	30	1 300
Burkina Faso					553	83	469	57	231		930
cadre initial	Sep. 97	Jul. 00	205		229	32	196	22	91	27	400
cadre renforcé	Jul. 00	Apr. 02	150		195	35	161	22	79	30	300
complément	...	Apr. 02	150		129	16	112	14	61	24	230
Burundi	Aug. 05	Jan. 09	150		833	127	706	28	425	92	1 336
Cameroun	Oct. 00	Apr. 06	150		1 267	879	322	37	176	27	4 917
Ethiopie					1 982	637	1 315	60	832		3 275
cadre renforcé	Nov. 01	Apr. 04	150		1 275	482	763	34	463	47	1 941
complément	Apr. 04	150			707	155	552	26	369	31	1 334
Gambie	Dec. 00	Dec. 07	150		67	17	49	2	22	27	112
Ghana	Feb. 02	Jul. 04	144	250	2 186	1 084	1 102	112	781	56	3 500
Guyana					591	223	367	75	68		1 354
cadre initial	Dec. 97	May 99	107	280	256	91	165	35	27	24	634
cadre renforcé	Nov. 00	déc-03	150	250	335	132	202	40	41	40	719
Honduras	Jul. 00	mars-05	110	250	556	215	340	30	98	18	1 000
Madagascar	Dec. 00	oct-04	150		836	474	362	19	252	40	1 900
Malawi					1 057	171	886	45	622		1 628
cadre renforcé	Dec. 00	août-06	150		646	164	482	30	333	44	1 025
complément	...	août-06	150		411	7	404	15	289	35	603
Mali					539	169	370	59	185		895
cadre initial	Sep. 98	Sep. 00	200		121	37	84	14	43	9	220
cadre renforcé	Sep. 00	Mar. 03	150		417	132	285	45	143	29	675
Mauritanie	Feb. 00	Jun. 02	137	250	622	261	361	47	100	50	1 100
Mozambique					2 023	1 270	753	143	443		4 300
cadre initial	Apr. 98	Jun. 99	200		1 717	1 076	641	125	381	63	3 700
cadre renforcé	Apr. 00	Sep. 01	150		306	194	112	18	62	27	600
Nicaragua	Dec. 00	Jan. 04	150		3 308	2 175	1 134	82	191	73	4 500
Niger					663	235	428	42	240		1 190
cadre renforcé	Dec. 00	Apr. 04	150		521	211	309	28	170	53	944
complément	...	Apr. 04	150		143	23	119	14	70	25	246
Rwanda					696	65	631	63	383		1 316
cadre renforcé	Dec. 00	avr-05	150		452	56	397	44	228	71	839
complément	...	avr-05	150		243	9	235	20	154	53	477
São Tomé et Príncipe					124	31	93	1	47	128	263
cadre renforcé	Dec. 00	mars-07	150		99	29	70	-	24	83	215
complément	...	mars-07	150		25	2	23	1	23	45	49
Sénégal	Jun. 00	Apr. 04	133	250	488	212	276	45	124	19	850
Sierra Leone	Mar. 02	Dec. 06	150		675	335	340	125	123	81	994
Tanzanie	Apr. 00	Nov. 01	150		2 026	1 006	1 020	120	695	54	3 000
Ouganda					1 003	183	820	160	517		1 950
cadre initial	Apr. 97	Apr. 98	202		347	73	274	69	160	20	650
cadre renforcé	Feb. 00	May 00	150		656	110	546	91	357	37	1 300
Zambie	Dec. 00	avr-05	150		2 499	1 168	1 331	602	493	63	3 900
Cadre renforcé : point de décision atteint (10)											
Afghanistan	Jul. 07	Floating	150		571	436	135	-	75	51	1 272
Rép. Centrafricaine	Sept. 07	Floating	150		583	217	365	27	209	68	782
Tchad	May. 01	Floating	150		170	35	134	18	68	30	260
Rép. Dém. du Congo	Jul. 03	Floating	150		6 311	3 837	2 474	472	831	80	10 389
Rép. du Congo	Mar. 06	Floating	250		1 679	1 561	118	8	49	32	2 881
Guinée	Dec. 00	Floating	150		545	215	328	31	152	32	800
Guinea-Bissau	Dec. 00	Floating	150		416	212	204	12	93	85	790
Haiti	Nov. 06	Floating	150		140	20	120	3	53	15	213
Liberia	Mar. 08	Floating	150		2 846	1 420	1 426	732	375	91	4 008
Togo	Nov. 08	Floating	250		270	120	150	0,3	98	19	360
Aide totale fournie/engagée					39 690	19 596	19 994	3 369	9 329	1 262	# 68 484

Sources : décisions des Conseils du FMI et de la Banque, documents de point d'achèvement, documents de point de décision, documents PPTE préliminaires et calculs des services du FMI.

1/ Au point de décision ou d'achèvement des pays, selon le cas.

2/ En pourcentage de la valeur actualisée nette de la dette au point de décision ou d'achèvement (selon le cas), après utilisation complète des mécanismes classiques d'allègement de la dette.

3/ Equivalent à 1.698 millions de DTS au taux de change de 0,644524 DTS/SEU, au 4 octobre 2007.

Tableau A11. Côte d'Ivoire. Situation de la participation des créanciers dans le cadre de l'Initiative PPTE

	Allègement de la dette en VAN (millions dollars ÉU)	Pourcentage de l'assistance totale	Modalités de fourniture de l'allègement de la dette
Banque mondiale	402	13	Une partie de l'allègement de la dette de la Banque mondiale a été fournie par l'apurement des arriérés à des conditions de don en avril 2008. Immédiatement après l'approbation du point de décision par les conseils d'administration, la Banque mondiale commencerait à fournir une assistance intérimaire
Groupe BAfD	200	7	L'assistance de la BAfD a été entièrement fournie par une opération concessionnelle d'apurement d'arriérés dans le cadre de sa facilité pour États fragiles.
FMI	38	1	Le FMI fournira une assistance intérimaire après approbation du point de décision par les conseils d'administration de l'IDA et du FMI —sous réserve que les assurances de financement nécessaires aient été obtenues—sous forme d'une réduction du service de la dette.
BEI/UE	27	1	L'assistance PPTE sera fournie au moyen d'une combinaison d'apurement concessionnel des arriérés et de réduction du service de la dette.
BOAD	8	0	[L'assistance sera fournie au point d'achèvement]
OFID	3	0	[L'assistance sera fournie au point d'achèvement]
CEDEAO	4	0	[L'assistance sera fournie au point d'achèvement]
UEMOA	8	0	[Comme les obligations envers l'UEMOA au titre du service de la dette prennent fin en 2011, l'assistance PPTE devrait être fournie durant la période intérimaire par une réduction du service de la dette]
BADEA	2	0	[L'assistance sera fournie au point d'achèvement]
FAGACE	1	0	[L'assistance sera fournie au point d'achèvement]
BID	1	0	[L'assistance sera fournie au point d'achèvement]
FIDA	2	0	[L'assistance sera fournie au point d'achèvement]
Total multilatéral	694	23.1	
Créanciers du Club de Paris	1281	42.6	Le Club de Paris a fourni une partie de son allègement PPTE par deux opérations de rééchelonnement de flux aux conditions de Lyon en 1998 et 2002. Il devrait fournir une assistance intérimaire par une opération sur les flux aux conditions de Cologne pendant la période intérimaire.
Créanciers hors Club de Paris	17	0.6	
Chine	12	0.4	La Chine a déjà fourni sa part de l'allègement PPTE par des annulations de prêts en 2007.
Inde	4	0.1	
Koweït	0	0.0	
Créanciers commerciaux	1013	33.7	
BNP Luxembourg	972	32.4	La BNP Luxembourg a fourni sa part de l'allègement PPTE par un accord de rééchelonnement signé en 1998
Hôpitaux de France	1	0.0	
Iran Khodro Diesel	2	0.1	
RATP	0	0.0	
Renault Véhicules Industriels	0	0.0	
Standard Bank	38	1.3	
Total bilatéral et commercial	2311	77	
TOTAL	3005	100	

Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Comprend l'Union postale universelle et l'Union postale panafricaine, qui sont des institutions, respectivement, des Nations Unies et de l'Union africaine. Comprend également les International Postal Universities d'Abidjan et de Brazzaville, et l'African Institute of Savings Institutions, que les autorités ont déclaré être aussi des organismes d'institutions multilatérales.

Tableau A12. Allègement de dette consenti par les créanciers du Club de Paris dans le cadre d'initiatives bilatérales au-delà de l'initiative PPTE1/

Pays couverts		APD (en %)		Non-APD (en %)		Apport d'aide	
		Dette antérieure à la date butoir	Dette postérieure à la date butoir	Dette antérieure à la date butoir	Dette postérieure à la date butoir	Point de décision (en %)	Point d'achèvement
		(1)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Australie	PPTE	100	100	100	100 2/	2/	2/
Autriche	PPTE	100	-	100	-	Au cas par cas, flux	Stock
Belgique	PPTE	100	100	100	-	100 flux	Stock
Canada	PPTE 3/	- 4/	- 4/	100	100	100 flux	Stock
Danemark	PPTE	100	100 5/	100	100 5/	100 flux	Stock
France	PPTE	100	100	100	-	100 flux 6/	Stock
Finlande	PPTE	100	- 7/	100	- 7/	-	-
Allemagne	PPTE	100	100	100	100	100 flux	Stock
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	PPTE	100	100 8/	100	100 8/	100 flux	Stock
Japon	PPTE	100	100	100	-	-	Stock
Pays-Bas	PPTE	100 9/	100	100	-	90-100 flux 9/	Stock 10/
Norvège	PPTE	10/	10/	11/	11/	-	-
Russie	PPTE	- 12/	- 12/	100	100	-	Stock
Espagne	PPTE	100	Cas par cas	100	Cas par cas	-	Stock
Suède	PPTE	-	- 13/	100	-	-	Stock
Suisse	PPTE	- 14/	- 14/	90-100 15/	-	90-100 flux	Stock
Royaume-Uni	PPTE	100	100	100	100 16/	100 flux 16/	Stock
Etats-Unis	PPTE	100	100	100	100 17/	100 flux	Stock

Source : Secrétariat du Club de Paris.

1/ Les colonnes (1) à (7) présente l'allègement de dette supplémentaire consenti selon une méthodologie spécifique dans le cadre d'initiatives bilatérales et doivent être considérées comme un tout pour chaque créancier. A la colonne (1), "PPTE" s'entend des pays admissibles qui présentent effectivement les conditions requises pour participer au processus PPTE. La mention "100 %" dans le tableau signale que l'allègement consenti dans le cadre de l'initiative PPTE sera complété jusqu'à 100 % au moyen d'une initiative bilatérale.

2/ Australie : l'allègement non-APD postérieur à la date butoir s'applique aux dettes contractées avant une date à arrêter définitivement; des précisions définitives sur le calendrier de l'allègement de flux et de stock doivent être données.

3/ Canada : comprend le Bangladesh. Le Canada a accordé, à compter de janvier 2001, un moratoire pour le service de la dette décaissée avant la fin de mars 1999 dans le cas de 13 des 17 PPTE (Bénin, Bolivie, Cameroun, Rép. dém. du Congo, Ethiopie, Ghana, Guyana, Honduras, Madagascar, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Zambie). Une annulation de 100% sera consentie au point d'achèvement. En juillet 2004, le Canada a accordé une annulation de dette en termes de stocks au point d'achèvement à plusieurs pays (Bénin, Bolivie, Guyana, Sénégal et Tanzanie).

4/ 100 % des créances APD sur les PPTE ont déjà été annulées, exception faite de la dette de la Birmanie envers le Canada.

5/ Le Danemark annule 100 % des prêts APD et des crédits non-APD contractés et décaissés avant le 27 septembre 1999.

6/ France : annulation de 100 % aux échéances à compter du point de décision du service des créances commerciales sur l'Etat antérieures à la date butoir.

Une fois que les pays auront atteint le point d'achèvement, l'allègement de dette sur les créances APD sur l'Etat sera versé sur un compte spécial et affecté à des projets de développement spécifiques.

7/ Finlande : aucune créance postérieure à la date-butoir.

8/ Italie : annulation de 100 % de toutes les dettes (antérieures ou postérieures à la date-butoir, APD ou non-APD) contractées avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne). Au point de décision, annulation des montants pertinents exigibles pendant la période intérimaire. Au point d'achèvement, annulation du stock de dette restant.

9/ Pays-Bas : 100 % des créances APD (la dette antérieure et postérieure à la date-butoir sera annulée au point de décision); s'agissant des créances non-APD : dans certains cas particuliers (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Mali, Mozambique, Nicaragua, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie), les Pays-Bas annuleront 100 % des montants consolidés, en termes de flux au point de décision; tous les autres PPTE recevront un allègement intérimaire allant jusqu'à une réduction de 90 % des montants consolidés. Au point d'achèvement, tous les PPTE recevront une annulation de 100 % du stock de dette antérieur à la date-butoir restant.

10/ La Norvège a annulé toutes les créances APD. 11/ A cause de la méthodologie utilisée actuellement par la Banque et le FMI pour recalculer les besoins de réduction de la dette au point d'achèvement PPTE, la Norvège prendra après le point d'achèvement PPTE la décision de consentir ou non une réduction de 100 % de la dette.

12/ La Russie n'a pas de créances APD.

13/ La Suède n'a pas de créances APD.

14/ la Suisse a annulé toutes ses créances APD.

15/ Dans certains cas particuliers (République Centrafricaine, Liberia, République du Congo, Sierra Leone, Togo), la Suisse annulera 100 % du stock de dette restant au point d'achèvement; tous les autres PPTE recevront un allègement de dette selon les conditions du Club de Paris.

16/ Royaume-Uni : annulation complète "au-delà de 100 %" de toutes les dettes des PPTE à leurs points de décision et remboursement au point de décision de tout service acquitté avant le point de décision.

17/ Etats-Unis : 100 % des créances non-APD postérieures à la date-butoir considérées comme dette reprise avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne).

Annexe 1. Côte d'Ivoire : bilan des récents accords de rééchelonnement de la dette

1. La présente annexe fait un tour d'horizon des accords de rééchelonnement, en particulier ceux de 1998 et de 2002, dans lesquels les créanciers du Club de Paris et du Club de Londres sont allés au-delà des mécanismes classiques d'allègement de la dette.

Club de Paris

2. Le Club de Paris a accordé un premier allègement de dette à la Côte d'Ivoire le 4 mai 1983, fixant alors la date butoir au 1^{er} juillet 1983. Depuis, on a compté huit autres opérations, dont les quatre dernières sont toujours en vigueur. Il n'y a pas encore eu d'opération de stock. Des échéances consolidées ont été annulées dans chacun des trois derniers accords: i) aux conditions de Londres (50 %) le 23 mars 1994, ii) aux conditions de Lyon (80 %) le 24 avril 1998 et iii) également aux conditions de Lyon (80 %) le 10 avril 2002.

3. L'accord de 1998, assorti des conditions de Lyon, appuyait un programme triennal FASR et faisait partie d'un programme plus vaste de réduction de la dette au titre de l'initiative PPTE. Il portait sur quelque 1,4 milliard de service de la dette arrivant à échéance entre le 1^{er} avril 1998 et le 31 mars 2001. Les échéances courantes et les arriérés APD ont été rééchelonnés sur 40 ans, avec un différé d'amortissement de 16 ans et un taux d'intérêt au moins aussi favorable que celui offert en vertu des conditions concessionnelles initiales. Les échéances courantes et les arriérés au titre de la dette non-APD antérieure à la date butoir ont été rééchelonnés dans le cadre soit de l'option de réduction de la dette (annulation à hauteur de 80 %, le reste étant rééchelonné aux taux d'intérêt du marché avec une échéance de 23 ans et un différé d'amortissement de six ans), soit de l'option de réduction du service de la dette (taux d'intérêt réduits, échéance de 40 ans et différé d'amortissement de huit ans). Les échanges de créances ont également été autorisés.

4. L'accord de 2002 était également assorti des conditions de Lyon, conformément à la pratique du Club de Paris de réserver l'emploi de ces conditions aux pays qui en avaient déjà bénéficié, mais qui n'avaient pas atteint le point de décision PPTE. Il appuyait un nouvel accord triennal FRPC et couvrait 1,8 milliard d'arriérés non réglés à la fin de mars 2002 et d'échéances comprises entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 décembre 2004. Les crédits APD antérieurs à la date butoir devaient être rééchelonnés sur 40 ans, avec un différé d'amortissement de 16 ans et des taux d'intérêt au moins aussi favorables que les taux concessionnels initiaux. Les crédits non APD antérieurs à la date butoir, après une annulation à hauteur de 80 % (compte tenu des annulations antérieures du Club de Paris), ont été rééchelonnés aux taux d'intérêt du marché avec une échéance de 23 ans et un différé d'amortissement de six ans. L'accord s'est traduit par une annulation de la moitié du montant consolidé. Les créanciers avaient en outre accepté de porter le taux de réduction à 90 % (conditions de Cologne) dès que la Côte d'Ivoire aurait atteint le point de décision de l'initiative PPTE renforcée. L'interruption du programme FRPC en septembre 2002 a provoqué la suspension du procès-verbal agréé.

Club de Londres

5. Après deux accords de restructuration conventionnels en 1985 et en 1986, la Côte d'Ivoire a signé le 31 mars 1998 un troisième accord aux conditions Brady, qui prévoit une réduction à hauteur de 75,86 % en termes de VAN, le reste étant refinancé par l'émission d'obligations Brady en dollars EU et en francs français. Le montant total restructuré était de 2,4 milliards de dollars, y compris l'équivalent (aux taux de change en vigueur le 31 mars 1998) de 1.484 millions de dollars en obligations à taux d'intérêt réduit en début de période assorties d'une échéance de 20 ans et d'un différé d'amortissement de 10 ans, de 917 millions de dollars d'obligations dont les intérêts étaient en souffrance assorties d'une échéance de 20 ans sans différé d'amortissement et de 71 millions de dollars d'obligations à intérêts précomptés assorties d'une prime de 50 % et à échéance de 30 ans avec une dernière tranche de remboursement majorée. Les paiements au titre de ces obligations avaient cessé d'être effectués en septembre 2000 et, à la fin de 2007, les arriérés avaient atteints 668 millions de dollars. Le 24 mars 2006, la Côte d'Ivoire a conclu avec le Club de Londres un contrat d'achat ferme, dans lequel les montants en cours sont constatés et il est renoncé aux avantages de la prescription et à exercer les droits de la défense conformément aux lois de l'État de New York, qui régissent les obligations Brady.

Annexe 2. Côte d'Ivoire : capacité de gestion de la dette

1. La cellule de gestion de la dette (CGD) du Ministère de l'économie et des finances est chargée de gérer la dette intérieure et extérieure de la Côte d'Ivoire. Le Ministre des finances est la personnalité expressément investie du pouvoir d'emprunt pour le compte de l'État. La CGD donne des conseils techniques lors de la négociation et de la restructuration des emprunts, s'assure que les nouveaux emprunts sont contractés avec la concessionnalité voulue et suit les projets bénéficiant d'un financement extérieur. Ses effectifs sont suffisants et bien formés pour mener toutes ces missions.
2. La base centralisée de données sur la dette, gérée en utilisant SYGADE, est complète, à jour et assez exacte. Elle couvre tous les emprunts publics et les garanties consenties par l'État. Des copies matérielles des accords d'emprunt sont produites méthodiquement et la cellule dispose d'un réseau informatique fiable.
3. En conséquence, la CGD est en mesure d'assurer efficacement les fonctions essentielles de gestion de la dette, comme le suivi du stock de dette, des décaissements et des paiements de service. L'analyse des données sur la dette et les techniques de communication et de paiement sont également éprouvées. La CGD met à jour sa comptabilité après chaque cycle de paiement en se basant sur ses propres livres et les informations communiquées par les créanciers.
4. Les membres de la CGD, comme ceux d'autres cellules du Ministère des finances, ont suivi des séminaires sur la viabilité de la dette organisés par le FMI et la Banque. Cela devrait normalement renforcer les moyens dont disposent les autorités pour analyser la viabilité de la dette et améliorer la coordination entre la gestion de la dette et la politique macroéconomique.
5. À l'heure actuelle, la CGD n'a pas de stratégie explicite de gestion de la dette. Cependant, elle prépare et publie en interne tous les mois un rapport exhaustif sur la dette. En outre, dans le cadre de la présentation de la loi de finances annuelle, des informations sont communiqués au public sur le stock de dette existant et les obligations de service anticipées pour l'exercice à venir.
6. Bien que la CGD soit gérée assez efficacement, il faut continuer de renforcer les moyens permettant de s'assurer que la dette est gérée de façon compatible avec sa viabilité à long terme. La CGD devrait tout particulièrement s'employer : i) à former son personnel, y compris en transmettant les connaissances aux nouveaux employés et en perfectionnant les compétences en matière de négociation des emprunts, ii) à renforcer les moyens nécessaires pour procéder à des analyses macroéconomiques liées à la dette et à des analyses de viabilité de la dette, iii) à publier des rapports périodiques sur la dette publique et à étudier comment la dette existante cadre avec la stratégie plus vaste d'emprunt et iv) à mettre au point une stratégie de gestion de la dette.

Annexe 3. Côte d'Ivoire : analyse de viabilité de la dette conjointe de la Banque mondiale et du FMI

Il ressort de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) que, dans le cas de la Côte d'Ivoire, le risque de surendettement est élevé¹⁵. D'après les projections du scénario de référence de l'AVD extérieure, les indicateurs reposant sur la VAN restent au dessus des seuils indicatifs pertinents pendant quelques années. D'autres scénarios illustrent l'impact d'un allègement de dette supplémentaire PPTE, IADM et au delà de l'allègement PPTE au point d'achèvement. En vertu de ces scénarios, les indicateurs de la charge de la dette s'améliorent sensiblement. La prise en compte de l'importante dette publique intérieure ne modifie pas le risque de surendettement évalué pour la Côte d'Ivoire.

1. **La présente AVD repose sur le cadre de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu.** L'AVD expose la trajectoire, selon les projections, des indicateurs de la charge de la dette extérieure et du secteur public de la Côte d'Ivoire et évalue le risque de surendettement extérieur du pays. Sur le plan de la méthodologie, l'AVD diffère de l'analyse d'allègement de la dette (AAD) du document de point de décision en ce sens qu'elle compare l'évolution de ces indicateurs sur la période de projection avec des seuils indicatifs dépendant de l'action des autorités. Dans l'AAD par contre, les indicateurs historiques de la charge de la dette sont comparés à des seuils uniformes afin de calculer le montant d'allègement PPTE dont la Côte d'Ivoire peut bénéficier dans le contexte de l'initiative PPTE¹⁶.

2. **La dernière AVD de la Côte d'Ivoire, préparée en 2007, a conclu que ce pays était surendetté¹⁷.** La Côte d'Ivoire accumulait alors des arriérés envers un certain nombre de créanciers et plusieurs indicateurs de la charge de la dette avaient nettement franchi leur seuil indicatif. Par rapport aux résultats de cette AVD, l'analyse ci-après constate que les déterminants de la dette se sont améliorés grâce au renforcement dont font état les projections du cadre de politiques macroéconomiques, à d'importantes opérations d'apurement d'arriérés et à l'allègement de dette intérimaire au titre de l'initiative PPTE.

¹⁵ La présente AVD a été préparée conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI sur la base du cadre de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu (voir « Applying the Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries Post Debt Relief », (www.imf.org et IDA/SecM2006-0564, 11/8/06). À en juger par l'évaluation moyenne de la qualité de ses politiques et institutions sur la période 2005-2007 à laquelle a procédé la Banque mondiale (CPIA), la Côte d'Ivoire (en obtenant 2,5) est classée parmi les « pays peu performants ». Les seuils indicatifs correspondants pour les indicateurs de la dette extérieure sont de 30 % pour le ratio VAN de la dette/PIB, 100 % pour le ratio VAN de la dette/exportations, 200 % pour le ratio VAN de la dette/recettes, 15 % pour le ratio service de la dette/exportations et 25 % pour le ratio service de la dette/recettes.

¹⁶ En outre, les résultats de l'AVD-PFR et de l'AAD-PPTE ne sont pas les mêmes en raison de différences méthodologiques dans la définition des taux d'actualisation et des taux de change.

¹⁷ Côte d'Ivoire: Consultations de 2007 au titre de l'Article IV et demande d'aide d'urgence post-conflit – rapport des services du FMI, note d'information au public sur l'examen par le Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour la Côte d'Ivoire.

C. Hypothèses de référence

3. **Les hypothèses de l'AVD cadrent avec les projections de l'AAD-PPTE et l'accord FRPC** (encadré 1). Après plusieurs années d'activité inférieure à la tendance, la croissance du PIB réel devrait normalement passer à 2,3 % en 2008, puis à 3,7 % en 2009. La croissance continue d'être tirée par le bâtiment, le pétrole brut, la production de denrées alimentaires et les télécommunications. L'ensemble des exportations agricoles a stagné, celles de noix de cachou ayant augmenté alors que des problèmes structurels ont fait baisser celles de café et de coton. La remontée de la croissance à 4,7 % à moyen terme, selon les projections, tient aux facteurs suivants : normalisation politique totale, y compris le succès des élections, rétablissement de la confiance des investisseurs, retour à une utilisation complète des capacités, niveaux normaux d'investissement public et privé et réformes structurelles. Des risques liés à l'environnement mondial et aux cours internationaux des produits de base pèsent sur ces projections.

4. **Après une certaine accélération, l'inflation devrait normalement revenir à l'objectif de l'UEMOA.** L'inflation IPC est passée à 6,3 % en moyenne en 2008, à cause des prix des denrées alimentaires et des ajustements des prix intérieurs. La forte hausse des prix de détail des denrées alimentaires a été freinée par la baisse de la TVA et des droits d'importation en vigueur depuis avril. Du fait du recul des prix des denrées alimentaires et du pétrole, l'inflation devrait, selon les projections, fléchir en 2009 et être contenue à moyen terme, grâce au cadre fourni par la prudence budgétaire et l'union monétaire de l'UEMOA.

5. **La stabilité macroéconomique sera fondée sur une politique budgétaire prudente et des réformes structurelles.** La stratégie budgétaire vise à poursuivre la consolidation des finances publiques et à répondre aux besoins sociaux et de reconstruction. La loi de finances de 2009 aspire à créer un espace budgétaire supplémentaire pour financer des investissements propres à renforcer la croissance et des dépenses sociales en faveur des pauvres. Les autorités ont l'intention de rééquilibrer la composition des dépenses en autorisant une augmentation des dépenses sociales tout en réduisant les dépenses de souveraineté et les investissements non essentiels, y compris les vastes projets d'investissement liés au transfert de la capitale à Yamoussoukro. Elles prévoient également de renforcer la transparence et la gouvernance, de parvenir à la viabilité de la dette et d'améliorer la gestion globale des finances publiques.

7. **Le scénario de référence reflète un allègement classique complet de dette, ainsi qu'une aide PPTE intérimaire**¹⁸. Conformément aux directives du CVD, ce scénario ne prend pas en compte l'aide PPTE, IADM et bilatérale ou multilatérale au delà des concours PPTE accordée après le point d'achèvement¹⁹. L'évolution des indicateurs de la dette de la

¹⁸ Les autorités ont apuré, en 2008, les arriérés dus au Groupe de la Banque mondiale et, au début de 2009, ceux dus à la BAfD et sont convenues des modalités concernant l'apurement des arriérés envers la BEI/EU.

¹⁹ Voir : « Staff Guidance Note on the Application of the Joint Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries », (www.imf.org et IDA/SECM2007/0226, 05/03/2007).

Côte d'Ivoire reflétant l'incidence totale de l'allègement de dette PPTE et IADM est présentée dans un autre scénario possible (graphique 3). En outre, étant donné le montant élevé de la dette de la Côte d'Ivoire envers les créanciers du Club de Paris, un scénario supplémentaire exposant l'impact de l'allègement PPTE, IADM et au delà de l'allègement PPTE consenti par ces créanciers est également présenté.

D. Analyse de viabilité de la dette

Viabilité de la dette extérieure

8. **Dans le scénario de référence, les indicateurs de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire restent au dessus des seuils indicatifs pertinents** (tableau 1a, graphique 1). La VAN de la dette extérieure publique ou garantie par l'État tombe de 74 % à 42,9 % du PIB entre 2007 et 2008 et reste supérieure au seuil indicatif de 30 % jusqu'en 2013. Le recul de 2008 tient principalement à la robustesse de la croissance du PIB. Le ratio VAN de la dette extérieure/recettes passe en deçà du seuil indicatif de 200 % en 2013. En revanche, les ratios du service de la dette demeurent inférieurs à leur seuil indicatif pendant toute la période des projections, ce qui reflète le degré élevé de concessionnalité de la dette de la Côte d'Ivoire. Cependant, le ratio service de la dette/recettes franchit son seuil indicatif (25 % du PIB) en 2012–14, le différé d'amortissement pris par hypothèse pour la dette restructurée envers le Club de Londres et le Club de Paris étant expiré.

9. **De graves facteurs de vulnérabilité pèsent sur les perspectives de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire** (tableau 1b, graphique 1). Étant donné l'impact des distorsions causées sur la tendance par la guerre civile en Côte d'Ivoire, l'analyse de sensibilité a été établie à partir de moyennes régionales et d'écart-types pour tous les indicateurs pertinents. Elle fait ressortir la vulnérabilité de Côte d'Ivoire à une dépréciation nominale ponctuelle de 30 % du CFA en 2009, une réduction des transferts publics et privés et de l'IDE net, et à de nouveaux emprunts publics extérieurs contractés à des conditions moins favorables.

10. **D'autres scénarios possibles reposent sur l'hypothèse d'un allègement supplémentaire au point d'achèvement** (graphique 3). Un allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, conjugué à une aide multilatérale ou bilatérale éventuelle au delà de l'aide PPTE, améliorerait sensiblement les perspectives de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire. Si ce pays atteint le point d'achèvement (en 2011 par hypothèse) et obtient l'allègement intégral en résultant, tous les indicateurs de la dette extérieure tomberaient en deçà des seuils indicatifs pertinents.

Viabilité de la dette du secteur public

11. **Si la dette publique intérieure est prise en compte dans l'analyse, la situation d'endettement de la Côte d'Ivoire se dégrade légèrement** (tableau 2a, graphique 2). Toutefois, les ratios de la dette publique tomberaient à long terme en raison de l'amélioration prévue des perspectives macroéconomiques et du degré élevé de concessionnalité des nouveaux emprunts dans le scénario de référence.

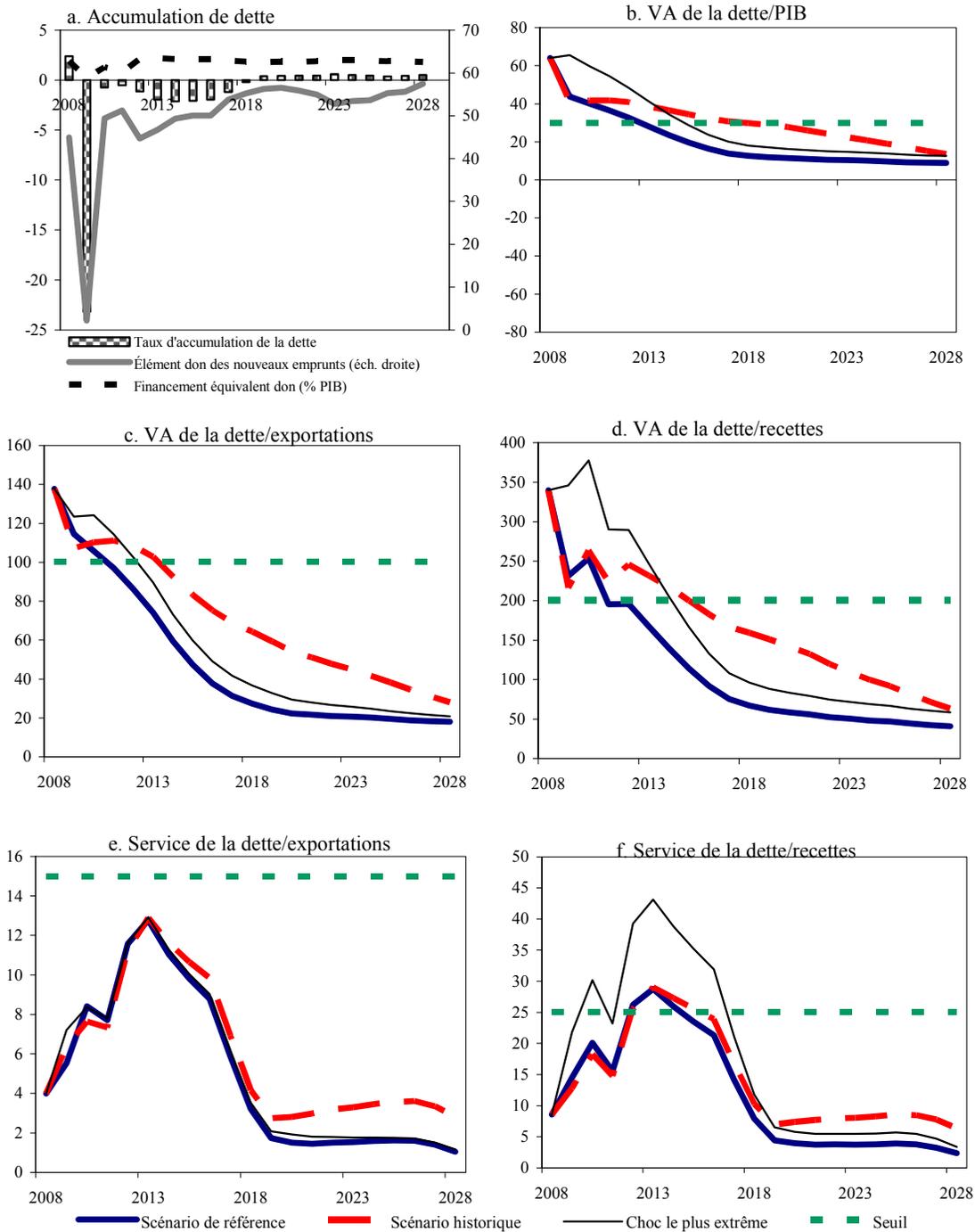
12. **Les déterminants de la dette publique sont vulnérables aux chocs** (tableau 2b, graphique 2). Les indicateurs de la dette publique sont sensibles aux hypothèses retenues pour la croissance du PIB, ainsi qu'à une dépréciation ponctuelle du CFA.

E. Conclusion

13. **Du point de vue des services du FMI, la Côte d'Ivoire fait face à un risque élevé de surendettement**, alors que l'AVD de 2007 avait conclu à un « état de surendettement ». Ce changement tient pour l'essentiel à l'apurement des arriérés multilatéraux et à l'hypothèse d'un allègement de dette PPTE intérimaire. Dans l'actuelle AVD-PFR, les ratios VA de la dette extérieure/PIB et VA de la dette/recettes restent au dessus des seuils indicatifs pendant quelque temps, encore qu'ils diminuent. Les autres scénarios possibles et les tests paramétrés font ressortir la vulnérabilité des perspectives de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire. La prise en compte de la dette intérieure ne modifie pas l'évaluation du risque de surendettement du pays.

14. **Il est possible de parvenir à une position d'endettement extérieur viable grâce à de bonnes politiques macroéconomiques, à un allègement de dette et à une politique d'emprunt concessionnel.** Une croissance soutenue, des résultats robustes en matière d'exportations et de recettes budgétaires et une gestion prudente de la dette sont autant de facteurs importants qui permettront de rendre l'endettement viable. Un allègement de dette obtenu dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM et au delà de l'aide PPTE améliore sensiblement les perspectives d'endettement extérieur de la Côte d'Ivoire.

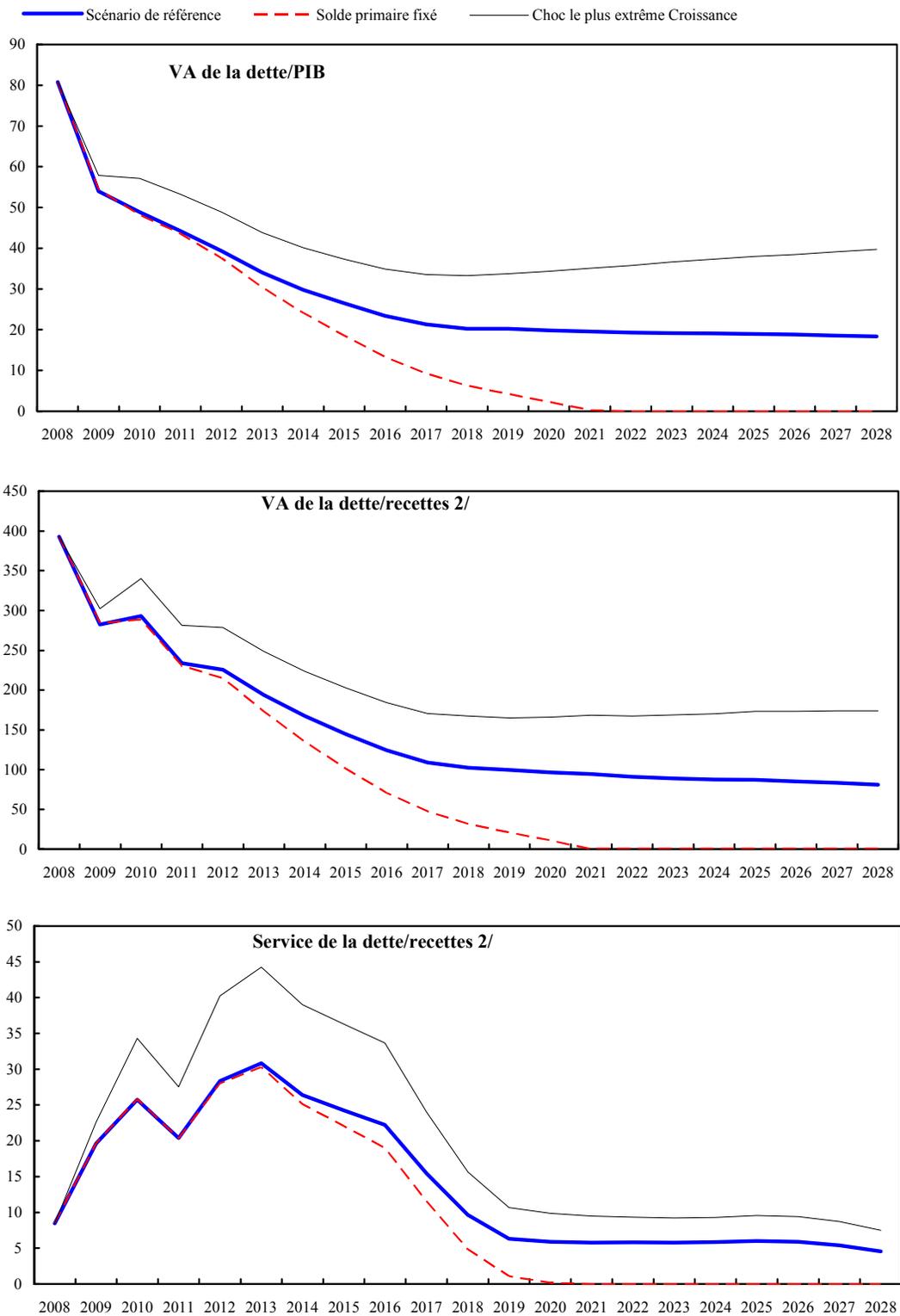
Graphique 1 Côte d'Ivoire : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2008-2028



Source : projections et simulations des services du FMI.

"1/ Le test le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2018. Au graphique b, il correspond à un choc de dépréciation ponctuelle, au graphique c., à un choc des flux non générateurs de dette, au graphique d., à un choc de dépréciation ponctuelle, au graphique e. à un choc des termes de l'échange, et au graphique f, à un choc de dépréciation ponctuelle.

Graphique 2 Côte d'Ivoire : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2008-2028 1/

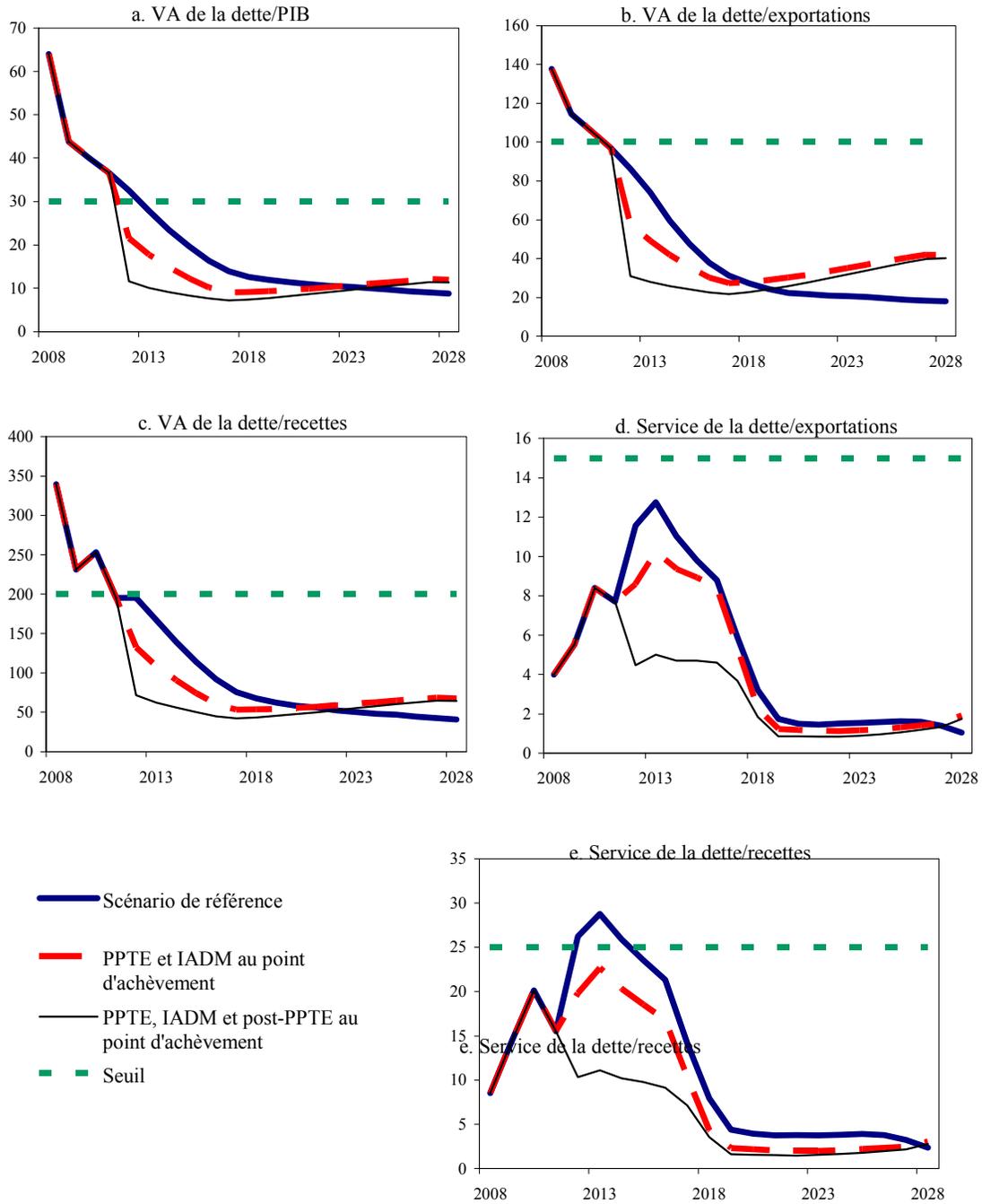


Source : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2018.

2/ La définition des recettes comprend les dons.

Graphique 3 Côte d'Ivoire : Indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, selon divers scénarios, 2008-2028 1/



Source : projections et simulations des services du FMI.

Tableau 1a.: Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2005-2028 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne 0 historique 0	Écart type	Projections									
	2005	2006	2007			2008-2013					2014-2028				
						2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne	2018	2028	Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	44.8	38.4	100.8			92.4	68.8	63.4	58.9	56.8	54.1		40.3	36.0	
dont : dette ext. contractée ou garantie par l'État (DECGE)	0.0	0.0	67.8			65.2	40.6	38.0	36.1	36.5	36.0		30.1	32.1	
Variation de la dette extérieure	-6.0	-6.4	62.4			-8.4	-23.6	-5.4	-4.5	-2.1	-2.7		-1.6	-0.7	
Flux générateurs d'endettement identifiés (nets)	-4.2	-6.5	-5.7			-6.4	-5.9	-3.2	-1.6	-0.3	0.6		2.6	4.3	
Déficit des trans. courantes hors intérêts	-4.0	-6.0	-2.1			-4.0	-2.8	-1.2	0.8	2.3	3.6		5.3	6.6	
Déficit de la balance des biens et services	-7.5	-10.3	-5.9	-5.0	3.6	-7.7	-6.8	-4.5	-2.5	-0.7	0.8		2.1	4.0	
Exportations	51.1	52.7	47.8			46.5	38.2	37.9	37.7	37.8	37.7		46.3	48.9	
Importations	43.6	42.4	41.9			38.8	31.4	33.4	35.2	37.1	38.5		48.5	52.9	
Transferts courants nets (signe moins = entrées)	2.8	3.1	2.1	3.1	0.5	1.1	2.3	2.1	2.0	1.8	1.4		1.4	1.4	
dont : officiels	0.1	0.2	-0.8			-1.4	-0.5	-0.7	-0.8	-1.0	-1.0		-1.0	-1.0	
Autres flux de transactions courantes (- = sorties nettes)	0.7	1.2	1.7			2.6	1.8	1.2	1.3	1.1	1.3		1.7	1.1	
IDÉ nets (signe moins = entrées)	-1.9	-1.8	-2.2	-2.1	0.5	-2.1	-2.1	-2.2	-2.3	-2.4	-2.3		-1.8	-1.1	
Dynamique endogène de la dette 2/	1.7	1.3	-1.4			-0.4	-1.1	0.3	0.0	-0.1	-0.6		-1.0	-1.2	
Contribution du taux d'intérêt nominal	4.5	3.9	3.3			1.6	2.6	3.0	2.7	2.7	2.4		1.1	0.5	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.9	-0.3	-0.5			-2.0	-3.7	-2.7	-2.7	-2.8	-3.0		-2.1	-1.7	
Contribution des variations des prix et des taux de change	-1.8	-2.2	-4.2			
Résiduel (3-4) 3/	-1.9	0.1	68.1			-2.0	-17.7	-2.2	-3.0	-1.8	-3.3		-4.2	-5.1	
dont : financement exceptionnel	-4.5	-4.0	-3.0			0.1	-21.7	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VAN de la dette extérieure 4/	106.6			89.9	72.6	66.6	61.1	56.2	51.0		31.0	22.5	
en pourcentage des exportations	222.9			193.2	189.8	175.7	162.0	149.0	135.3		67.0	45.9	
VAN de la DECGE	73.5			62.7	44.4	41.1	38.2	35.9	32.9		20.9	18.6	
en pourcentage des exportations	153.8			134.8	116.1	108.6	101.4	95.1	87.2		45.0	37.9	
en pourcentage des recettes publiques	383.9			332.6	234.4	259.9	204.0	215.7	196.8		111.3	85.8	
Ratio service de la dette/exportations (en %)	13.8	13.9	17.6			14.5	16.2	20.5	18.2	21.7	20.1		7.0	3.7	
Ratio service de la DECGE/exportations (en %)	4.1	4.2	8.5			4.0	5.5	8.4	7.7	11.6	12.9		3.7	2.1	
Ratio service de la DECGE/recettes (en %)	12.3	11.9	21.1			8.5	14.5	20.2	15.6	26.3	29.1		9.2	4.7	
Total des besoins de financement bruts (milliards SEU)	1.5	1.1	1.9			1.0	1.8	2.0	2.4	3.2	3.6		4.0	8.2	
Déficit trans. courantes hors intérêts stabilisant ratio dette	2.0	0.4	-64.5			4.4	20.8	4.2	5.3	4.4	6.2		6.9	7.3	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (pourcentage)	1.9	0.7	1.6	0.4	2.5	2.3	3.7	4.2	4.7	5.3	5.8		4.3	5.4	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en %)	3.8	5.3	12.3	5.3	9.5	15.9	-10.0	3.1	3.3	3.4	3.5		3.2	3.4	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	9.3	9.2	9.8	8.0	1.9	1.9	2.6	4.7	4.6	5.1	4.6		3.9	2.9	
Croissance des exportations de B&S (SEU, en %)	11.2	9.4	3.6	7.5	12.4	15.3	-23.3	6.5	7.6	9.0	9.3		4.1	13.1	
Croissance des importations de B&S (SEU, en %)	17.1	3.1	12.9	8.3	12.8	9.7	-24.5	14.3	13.9	14.8	13.7		7.0	14.7	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (%)	45.0	31.5	49.1	51.1	44.8	46.8		44.7	55.0	
Recettes publiques (hors dons, en % du PIB)	17.0	18.4	19.2			18.9	18.9	15.8	18.7	16.7	16.7		18.7	21.6	
Flux d'aide (milliards de dollars EU) 7/	0.2	0.1	0.1			0.5	0.2	0.5	0.6	1.9	2.1		2.0	4.1	
dont : dons	0.2	0.1	0.1			0.4	0.0	0.2	0.0	0.2	0.3		0.5	1.1	
dont : prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0			0.1	0.2	0.3	0.5	1.7	1.9		1.5	3.0	
Financements équivalents à des dons (en % du PIB) 8/			1.9	0.8	1.8	1.4	3.6	3.7		2.8	2.7	
Fin. équivalents à des dons (% des fin. extérieurs) 8/			89.3	37.8	65.2	54.3	51.0	53.1		65.9	68.6	
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de SEU)	16.4	17.4	19.8			23.5	21.9	23.6	25.5	27.7	30.4		46.5	102.5	
Croissance nominale du PIB en dollars	5.7	6.0	14.0			18.6	-6.7	7.4	8.1	8.9	9.5		7.6	8.9	
VAN de la DECGE (milliards de dollars EU)			14.7	9.7	9.7	9.7	10.0	10.0		9.7	19.0	
(VANt-VANt-1)/PIBt-1 (pourcentage)			0.8	-21.3	-0.2	0.2	0.9	0.1		-3.3	0.8	

Source : simulations des services du FMI.

1/ Dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - r(1+g)](1+g+r+gr)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel et r = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars EU.

3/ Comprend le financement exceptionnel (c'est-à-dire variations des arriérés et allègement de la dette); les variations des actifs extérieurs bruts; et les ajustements de valeur.

Les projections tiennent compte en outre de la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ Part de l'hypothèse que la VAN de la dette du secteur privé équivaut à sa valeur nominale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

7/ Dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

8/ Les financements équivalents à des dons incluent les dons accordés directement à l'État et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VAN de la nouvelle dette).

Tableau 1b. Côte d'Ivoire: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2008-2028
(en pourcentage)

	Projections												
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2028
Ratio VA de la dette/PIB													
Scénario de référence	63	44	41	38	36	33	29	27	24	22	21	20	19
A. Scénarios de rechange													
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028 1/	63	42	43	43	44	43	43	41	40	39	39	34	26
A2. Nous emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2	63	44	41	38	36	33	30	27	25	23	22	21	21
A3. Fourniture conditionnelle PPTE et IADM	63	44	41	38	26	25	22	21	19	18	18	19	19
A4. Fourniture conditionnelle de PPTE et post-allègement PPTE	63	44	41	38	16	17	17	16	16	16	16	18	18
B. Tests paramétrés													
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	63	45	43	40	37	34	30	27	24	22	21	20	19
B2. Croissance des exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 3/	63	39	33	31	29	26	23	20	18	16	15	16	16
B3. Déflateur du PIB en dollars à moyenne historique moins un écart type en 2009-10	63	42	43	40	37	34	30	27	24	22	21	20	19
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 4/	63	48	48	45	42	38	35	31	29	26	25	22	20
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	63	37	34	31	29	26	23	21	18	16	16	16	16
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009 par rapport à référence 5/	63	66	61	57	53	49	43	39	35	32	30	29	27
Ratio VA de la dette/exportations													
Scénario de référence	135	116	109	101	95	87	74	64	55	49	45	39	38
A. Scénarios de rechange													
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028 1/	135	109	113	115	117	115	108	100	94	88	84	68	54
A2. Nous emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2	135	115	109	102	95	88	75	65	57	51	47	42	42
A3. Fourniture conditionnelle PPTE et IADM	135	116	109	101	70	65	57	50	44	40	38	38	38
A4. Fourniture conditionnelle de PPTE et post-allègement PPTE	135	116	109	101	42	44	42	39	38	35	34	36	37
B. Tests paramétrés													
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	135	116	108	101	94	86	73	63	54	48	44	39	37
B2. Croissance des exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 3/	135	82	77	71	67	60	50	42	36	31	29	28	29
B3. Déflateur du PIB en dollars à moyenne historique moins un écart type en 2009-10	135	116	108	101	94	86	73	63	54	48	44	39	37
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 4/	135	125	126	118	111	102	88	76	66	59	54	45	41
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	135	79	70	65	60	55	46	39	33	29	26	25	26
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009 par rapport à référence 5/	135	116	108	101	94	86	73	63	54	48	44	39	37
Ratio VA de la dette/recettes													
Scénario de référence	333	234	260	204	216	197	175	154	134	118	111	97	86
A. Scénarios de rechange													
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028 1/	333	219	270	231	265	260	253	240	227	213	207	166	122
A2. Nous emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2	333	233	261	205	215	197	177	156	138	123	116	102	95
A3. Fourniture conditionnelle PPTE et IADM	333	234	260	204	158	148	133	119	106	96	94	92	87
A4. Fourniture conditionnelle de PPTE et IADM et post-allègement PPTE	333	234	260	204	96	100	98	95	91	85	85	87	84
B. Tests paramétrés													
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	333	238	270	211	223	203	180	157	138	121	113	99	88
B2. Croissance des exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 3/	333	208	211	164	172	155	135	116	100	86	81	79	76
B3. Déflateur du PIB en dollars à moyenne historique moins un écart type en 2009-10	333	223	270	211	223	203	180	157	137	121	113	99	88
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 4/	333	252	302	238	251	230	206	182	161	143	134	109	92
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	333	198	214	166	175	158	138	119	102	89	83	79	76
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009 par rapport à référence 5/	333	351	388	304	320	291	258	226	197	173	163	142	126

Tableau 1b.Côte d'Ivoire: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2008-2028 (suite)
(en pourcentage)

	Projections												
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2028
Ratio service de la dette/exportations													
Scénario de référence	4	6	8	8	12	13	11	10	9	6	4	2	2
A. Scénarios de rechange													
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028 1/	4	6	8	7	11	13	12	11	10	7	5	4	4
A2. Nous empruntons du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2	4	7	8	8	12	13	12	11	10	7	4	3	2
A3. Fourniture conditionnelle PPTE et IADM	4	6	8	8	9	10	9	8	7	5	2	2	2
A4. Fourniture conditionnelle de PPTE et IADM et post-allègement PPTE	4	6	8	8	5	5	5	5	4	3	2	1	2
B. Tests paramétrés													
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	4	7	8	8	12	13	11	10	9	6	4	2	2
B2. Croissance des exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 3/	4	6	7	6	10	11	10	9	8	5	3	1	1
B3. Déflateur du PIB en dollars à moyenne historique moins un écart type en 2009-10	4	7	8	8	12	13	11	10	9	6	4	2	2
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 4/	4	7	9	8	12	13	11	10	9	7	4	3	2
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des choix d'un demi écart type	4	5	6	6	9	10	8	8	7	5	3	1	1
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009 par rapport à référence 5/	4	7	8	8	12	13	11	10	9	6	4	2	2
Ratio service de la dette/recettes													
Scénario de référence	9	15	20	16	26	29	26	24	22	15	9	6	5
A. Scénarios de rechange													
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-2028 1/	9	13	18	15	26	29	28	26	25	18	12	10	9
A2. Nous empruntons du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-2028 2	9	15	20	16	27	30	28	26	24	17	11	7	5
A3. Fourniture conditionnelle PPTE et IADM	9	15	20	16	20	24	21	20	18	11	5	4	5
A4. Fourniture conditionnelle de PPTE et IADM et post-allègement PPTE	9	15	20	16	11	12	11	11	10	8	5	3	5
B. Tests paramétrés													
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	9	15	21	16	27	30	28	26	23	16	10	6	5
B2. Croissance des exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 3/	9	15	20	15	26	28	26	24	22	15	9	4	4
B3. Déflateur du PIB en dollars à moyenne historique moins un écart type en 2009-10	9	14	21	16	27	30	28	25	23	16	10	6	5
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2009-10 4/	9	15	21	16	27	30	27	25	23	16	10	7	5
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des choix d'un demi écart type	9	13	19	15	25	28	25	24	22	15	9	4	4
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009 par rapport à référence 5/	9	22	30	23	39	44	40	37	34	23	14	8	7
<i>Pour mémoire:</i>													
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d., financement en sus du scénario de référence) 6/	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50

Source: Staff projections and simulations.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde des transactions courantes hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste constamment au niveau inférieur, mais le solde des transactions courantes, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui suppose un ajustement compensatoire implicite du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés et les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale telle qu'elle ne dépasse jamais 100 %.

6/ S'applique à tous les scénarios de résistance, sauf dans le cas de A2 (conditions de financement moins favorables), où les modalités de tous les nouveaux financements sont celles qui sont spécifiées à la note 2.

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2005-2028
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne	Écart type	Estimations					Projections			2014-28 Moyenne
	2005	2006	2007			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008-13 Moyenne	2018	
Dette du secteur public 1/	12.8	12.8	78.6			76.3	50.9	46.9	43.8	43.4	42.1		37.7	41.7
dont : libellée en devises	0.0	0.0	67.8			65.2	40.6	38.0	36.1	36.5	36.0		30.1	32.1
Variation de la dette du secteur public	0.3	0.0	65.7			-2.3	-25.3	-4.0	-3.1	-0.4	-1.3		-0.2	-0.1
Flux générateurs d'endettement identifiés			-2.0	-1.0	0.1	-2.0	0.2	0.8		1.8	0.5
Déficit primaire	0.2	0.5	-0.3	0.4	1.3	-0.1	-0.7	1.6	-0.2	1.8	2.8	0.9	3.9	2.9
Recettes et dons	18.1	19.0	19.7			20.6	19.1	16.7	18.9	17.5	17.5		19.8	22.7
dont : dons	1.1	0.6	0.6			1.7	0.2	0.9	0.2	0.8	0.8		1.0	1.0
Dépenses primaires (hors intérêts)	18.4	19.5	19.4			20.4	18.4	18.3	18.7	19.2	20.4		23.7	25.5
Dynamique automatique de la dette			-1.8	-0.2	-1.5	-1.7	-1.6	-2.0		-2.2	-2.3
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance			-6.8	-1.8	-1.4	-1.6	-1.5	-1.9		-2.2	-2.4
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen			-5.0	0.9	0.7	0.5	0.7	0.5		-0.2	-0.5
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0.2	-0.1	-0.2			-1.8	-2.7	-2.1	-2.1	-2.2	-2.4		-1.9	-2.0
Contribution de la dépréciation du taux de change réel			5.0	1.5	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit de la privatisation (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation d'engagements implicites ou imprévus	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs			-0.4	-24.4	-4.1	-1.2	-0.5	-2.1		-2.0	-0.7
Autres indicateurs de viabilité														
VAN de la dette du secteur public	12.8	12.8	79.9			79.3	54.6	50.0	45.9	42.7	38.9		28.5	28.1
dont : libellée en devises	0.0	0.0	69.1			68.3	44.3	41.1	38.1	35.8	32.8		20.9	18.6
dont : dette extérieure	69.1			68.3	44.3	41.1	38.1	35.8	32.8		20.9	18.6
VAN des engagements conditionnels (non inclus dans la dette d)
Besoins de financement bruts 2/	2.3	2.7	5.5			1.6	3.0	5.9	3.6	6.8	8.3		6.1	4.4
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	70.8	67.5	405.3			385.8	285.4	299.6	242.6	244.9	221.9		144.1	123.9
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (en %)	75.3	69.8	417.3			420.8	288.3	315.8	244.8	256.7	232.9		152.1	129.9
dont : dette extérieure 3/	360.9			362.4	234.0	259.4	203.6	215.2	196.4		111.3	85.8
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	11.6	11.5	29.3			8.5	19.6	25.8	20.5	28.5	31.2		10.9	6.8
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	12.3	11.9	30.1			32.7	28.5	26.6	24.6	17.6	11.5		8.2	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-0.1	0.5	-66.1			2.2	24.6	5.6	2.9	2.2	4.2		4.1	3.0
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en %)	1.9	0.7	1.6	0.4	2.5	2.3	3.7	4.2	4.7	5.3	5.8	4.3	5.4	4.9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	474.0	553.8	0.4	1.4	4.0	4.0	4.7	4.0	3.1	1.9	1.0
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (en %)	-2.6	3.8	1.7	1.9	2.1	2.3	1.5	2.7	2.9
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	13.8	-10.2	-9.5	-4.0	11.5	8.1
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	3.6	4.5	2.8	2.9	1.9	8.0	0.5	2.7	2.9	2.9	2.9	3.3	3.4	3.1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	-0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	45.0	31.5	49.1	51.1	44.8	46.8	44.7	55.0	57.3

Sources : Autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Signale la couverture du secteur public, par ex. administrations publiques ou secteur public non financier. Précise également s'il s'agit d'une base brute ou nette).

2/ Le besoin brut de financement est défini comme le déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes à l'exclusion des dons.

4/ Le service de la dette est défini comme la somme des intérêts et amortissements de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts type sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 2b. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2008-2028

	Projections							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	79	55	50	46	43	39	28	28
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique	79	57	54	52	49	46	28	15
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	79	55	49	45	41	35	15	3
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	79	55	51	47	44	41	33	42
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	79	59	58	55	53	49	42	50
B2. Solde primaire à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	79	56	52	47	44	40	29	29
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	79	58	56	52	50	46	39	45
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2009	79	85	78	72	66	58	38	29
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2009	79	61	56	51	48	44	32	30
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	386	285	300	243	245	222	144	124
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique	386	298	320	273	281	257	135	61
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	386	287	295	239	235	202	77	0
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	386	287	304	248	253	232	165	183
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	386	306	347	291	300	279	212	220
B2. Solde primaire à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	386	293	309	250	253	229	149	126
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	386	304	332	276	283	263	195	197
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2009	386	444	469	380	375	333	190	128
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2009	386	317	334	272	274	249	162	133
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	8	20	26	20	28	31	11	7
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique	8	20	28	23	33	38	11	0
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	8	20	26	20	28	31	6	0
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	8	20	26	21	29	32	12	11
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	8	21	29	24	33	37	15	13
B2. Solde primaire à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010	8	20	26	21	29	32	11	7
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	8	21	28	23	32	35	14	12
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2009	8	23	34	28	40	45	17	11
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2009	8	20	27	23	31	34	11	8

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de base moins un écart type divisée par la durée de la période de projection.

2/ Les recettes comprennent les dons.

english

Tableau 2b.Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2008-2028

	Projections							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence								
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à moyenne historique								
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008								
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/								
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010								
B2. Solde primaire à moyenne historique moins un écart type en 2009-2010								
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type								
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2009								
B5. Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs de dette en 2009								
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Ratio service de la dette/recettes 2/								

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de base moins un écart type divisée par la durée de la période de projection.

2/ Les recettes comprennent les dons.



Communiqué de presse n° 09/104
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
31 Mars 2009

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

La Côte d'Ivoire atteint le point de décision de l'Initiative PPTE renforcée

L'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont convenu que la République de Côte d'Ivoire est admise à recevoir un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée, lui permettant ainsi d'atteindre le point de décision prévu par cette Initiative. La Côte d'Ivoire devient le 35^{ème} pays à atteindre son point de décision.

La Côte d'Ivoire recevra un allègement de dette intérimaire de la part de certains créanciers, mais pour pouvoir bénéficier d'un allègement irrévocable au point d'achèvement, le pays va mettre en œuvre un large éventail de réformes. La Côte d'Ivoire a notamment adopté une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) en 2009 et elle a établi des antécédents de mise en œuvre dans le cadre des programmes économiques appuyés par l'Assistance d'urgence post-conflit (AUPC) du FMI. Pour atteindre le point d'achèvement la Côte d'Ivoire devra mettre en application sa SRP pendant au moins un an, et préserver la stabilité macroéconomique au vu d'une exécution satisfaisante de son programme économique appuyé par un accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le pays devra en outre mettre en œuvre les déclencheurs du point d'achèvement flottant, lesquels couvrent des réformes structurelles et sociales clés, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la gestion de la dette et de la gouvernance.

Outre l'allègement prévu par l'Initiative PPTE, la Côte d'Ivoire bénéficiera d'un allègement au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) lorsqu'elle atteindra le point d'achèvement PPTE. Les autorités disposeront ainsi davantage de ressources pour combattre la pauvreté.

Mr. John Lipsky, Directeur général adjoint du FMI, a déclaré: "La Côte d'Ivoire a rempli les conditions pour atteindre le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Pour atteindre le point d'achèvement, la Côte d'Ivoire devra réaliser des performances satisfaisantes dans le cadre de la FRPC soutenue par le FMI, mettre en application la stratégie de réduction de la pauvreté pendant au moins un an, appliquer des mesures proposées, notamment des réformes structurelles et sociales clés, notamment dans les domaines de la

gestion des finances publiques, de la gestion de la dette et de la gouvernance. A ce stade, la Côte d'Ivoire bénéficiera d'un allègement au titre l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). La Côte d'Ivoire est aussi qualifiée à bénéficier de la réduction de la dette dans la période allant du point de décision jusqu'au point d'achèvement, conformément aux normes de l'Initiative PPTE ».

M. Arend Kouwenaar, Chef de mission du FMI en Côte d'Ivoire, a déclaré : « Après plus d'une décennie de troubles civils et de difficultés économiques, la Côte d'Ivoire s'est engagée sur la voie du redressement économique et de la normalisation politique. En dépit des retombées négatives du ralentissement de l'économie mondiale, les résultats enregistrés dans le cadre des programmes appuyés par l'AUPC du FMI ont été globalement satisfaisants. D'importants dérapages se sont certes produits dans l'exécution de grands travaux publics, mais la Côte d'Ivoire a globalement assuré la maîtrise de ses politiques budgétaires. Malgré une situation post-conflit délicate, le pays a entrepris d'importantes réformes de gestion des finances publiques pour atteindre le point de décision de l'Initiative PPTE. Des politiques macroéconomiques prudentes, une gestion plus transparente des finances publiques et une gouvernance renforcée dans la gestion des ressources publiques seront essentielles pour assurer la viabilité de la dette et entretenir la croissance tout en créant la marge de manœuvre nécessaire pour financer les dépenses de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance ».

M. [Madani M. Tall], Directeur des opérations de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, a déclaré : « Nous sommes heureux que la Côte d'Ivoire ait atteint le point de décision de l'Initiative PPTE. Le pays devrait remplir sans tarder les conditions qui lui permettront de franchir le point d'achèvement et, partant, de bénéficier de l'intégralité de l'allègement de la dette. Il pourra ainsi libérer des ressources pour financer des dépenses cruciales dans les secteurs sociaux. Dans le cadre du programme PPTE la Côte d'Ivoire reste déterminée à améliorer la gouvernance, à promouvoir la transparence de la gestion des finances publiques et de la dette, à accélérer les réformes dans les secteurs de l'énergie, du café/cacao, et à renforcer les programmes sociaux conformément aux déclencheurs définis dans la perspective du point d'achèvement. La mise en œuvre de ces réformes est vitale pour accélérer la croissance économique et accroître les niveaux de vie».

Particularités de l'opération d'allègement de la dette

- La dette publique extérieure contractée ou garantie par l'État ivoirien était estimée à 14,3 milliards de dollars des ÉU en valeur nominale à la fin décembre 2007, soit 12,8 milliards de dollars des ÉU en valeur actuelle nette (VAN).
- L'allègement au titre de l'Initiative PPTE renforcée est estimé à 3 milliards de dollars des ÉU en VAN, soit une réduction de 23,6 % de la dette après les mécanismes d'allègement classiques. Quand la Côte d'Ivoire franchira le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, elle devrait bénéficier aussi d'un allègement au titre de l'IADM de la part de l'AID, du FafD et du FMI, des montants projetés à quelque 1 692,6 millions de dollars des ÉU, 311,6 millions de dollars des ÉU, et 9,3 millions de dollars des ÉU, respectivement.

- La Côte d'Ivoire a déjà reçu près de la moitié de son allègement estimé au titre de l'Initiative PPTE à la faveur de rééchelonnements et d'opérations d'apurement des arriérés concessionnels passés.
- L'allègement de dette classique, l'allègement au titre des initiatives PPTE et IADM et l'allègement bilatéral consenti en sus de l'Initiative PPTE auront pour effet conjugué de ramener la VAN de la dette à 75 % des recettes budgétaires en 2011, contre 327 % en 2007.

Note aux rédacteurs :

Le revenu national brut (RNB) par habitant de la Côte d'Ivoire était de 960 dollars des ÉU en 2007. La période d'instabilité politique et de troubles civils ont entraîné un déclin économique et, partant, une diminution des niveaux de vie et une aggravation de la pauvreté. Le PIB réel par habitant a chuté de 15 % entre 2000 et 2006. L'incidence de la pauvreté s'est sensiblement accrue, de 38,2 % en 2002 à 48,9 % en 2008. En 2007 le pays était classé à la 166^{ème} position (sur 177 pays) de l'indice de développement des Nations Unies. En 1999 il occupait la 154ème position (sur 174 pays).

L'Initiative en faveur des PPTE

En 1996, la Banque mondiale et le FMI ont lancé l'Initiative en faveur des PPTE pour créer un cadre de référence dans lequel tous les créanciers, y compris les créanciers multilatéraux, peuvent accorder un allègement de la dette aux pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés du monde, et ainsi réduire les contraintes exercées par la charge du service de la dette sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté dans ces pays. Trois améliorations ont été apportées à l'Initiative en 1999 :

Un allègement plus profond et plus large. Les seuils de la dette extérieure ont été abaissés par rapport au mécanisme initial. En conséquence, davantage de pays ont été admis à recevoir un allègement de la dette et certains sont devenus admissibles à un allègement plus élevé.

Un allègement plus rapide. Certains créanciers ont commencé à accorder un allègement intérimaire de la dette immédiatement au «point de décision». En outre, le nouveau mécanisme a permis aux pays d'atteindre le «point d'achèvement» plus rapidement.

Un lien plus étroit entre l'allègement de la dette et le recul de la pauvreté. Les ressources libérées doivent être utilisées à l'appui de stratégies de réduction de la pauvreté établies par les autorités nationales à l'issue d'un vaste processus de consultations.

À ce jour, 35 PPTE ont atteint le point de décision et 24 d'entre eux ont atteint le point d'achèvement.